

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 12 au 23 octobre 1998

*Volume II*  
*Résumé des débats*



**NATIONS UNIES**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/45/13(Vol.II)  
29 janvier 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

***RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT***  
***SUR SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION***

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 12 au 23 octobre 1998

**Volume II**  
**Résumé des débats**

**Préface**

Le présent volume (Vol.II) du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-cinquième session contient le résumé des déclarations faites au cours de la session.

Toutes les autres questions relatives à la quarante-cinquième session du Conseil sont consignées dans le volume I du rapport, intitulé Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies \*/. Il s'agit notamment des décisions du Conseil, des questions de procédure et des questions institutionnelles, et de diverses annexes.

---

\*/ Voir TD/B/45/13(Vol.I).

TABLE DES MATIÈRES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s
INTRODUCTION .....	1 - 27
I. EXAMEN DE HAUT NIVEAU À MI-PARCOURS .....	28 - 84
II. INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT : LES CAUSES, LA GESTION ET LA PRÉVENTION DES CRISES FINANCIÈRES (Point 4 de l'ordre du jour) .....	85 - 179
III. EXAMEN DES PROGRÈS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS : a) LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT DANS LES PMA : POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL; b) CONTRIBUTION DU CONSEIL À L'EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION, DE LA QUESTION DES DATES, DE LA DURÉE, DU LIEU ET DES PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (Point 5 de l'ordre du jour) ...	180 - 242
IV. CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS LES ANNÉES 90 : PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE, LE COMMERCE ET L'INDUSTRIALISATION (Point 6 de l'ordre du jour) .....	243 - 361
V. EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 96 D'"UN PARTENARIAT POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT (Point 7 de l'ordre du jour) .....	362 - 412
VI. AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT : DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL : TRENTE ET UNIÈME RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL (Point 8 de l'ordre du jour) .....	413 - 423
VII. DÉCLARATIONS PRONONCÉES À LA SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE LE 23 OCTOBRE 1998 .....	424 - 425

Annexe

Participation

## INTRODUCTION

### Déclarations liminaires

1. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session (Président sortant) a dit que sa présidence du Conseil avait été une expérience enrichissante, qui avait renforcé l'estime qu'il portait à la CNUCED en tant qu'institution, ainsi qu'à sa mission. Depuis la quarante-quatrième session, l'organisation avait eu une année active et productive, mais ce qui était remarquable, c'était la rapidité des changements qui s'étaient produits sur la scène économique et sociale internationale. La mondialisation était entrée dans une phase critique, et les craintes d'une implosion économique globale étaient générales. La mondialisation était un processus inévitable qui offrait d'importantes opportunités à tous, mais les bénéfiques en restaient inégalement répartis dans et entre les pays. Le protectionnisme n'était pas une réponse valable, et la question fondamentale était celle de la gestion de la mondialisation. Il était impératif de définir une perspective commune de croissance universelle et de développement et de repenser le développement afin d'y intégrer des valeurs sociales, éthiques et culturelles essentielles. Il ne pourrait y avoir de croissance durable sans démocratie et sans une répartition des avantages entre tous les pays et tous les individus. Les problèmes mondiaux appelaient des réponses mondiales, mais parce qu'on n'avait guère le temps de remodeler les institutions, l'attitude et la politique suivies par chaque institution prenaient une importance cruciale. La CNUCED devait apporter sa propre contribution, et elle devait bénéficier du soutien sans réserve de la communauté internationale pour être efficace.

2. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa quarante-cinquième session a dit que la session du Conseil se tenait à un moment où le monde était confronté aux conséquences d'une crise financière mondiale et à ses implications systémiques. La rapidité avec laquelle les turbulences financières en Asie de l'Est s'étaient propagées à d'autres régions du monde avait été tout à fait inattendue. Les prédictions faites par le secrétariat de la CNUCED en 1990 concernant les effets déstabilisants inhérents à la mondialisation des marchés financiers et la vulnérabilité de tous les pays aux crises financières avaient malheureusement été confirmées par les faits. Cela conduisait aujourd'hui à remettre fondamentalement en question le principe de la liberté des marchés et les avantages de la libéralisation du commerce. Toutefois, revenir sur la mondialisation n'était plus une option réaliste compte tenu de l'interdépendance croissante de l'économie mondiale.

3. Jamais auparavant les institutions internationales n'avaient été confrontées à des situations simultanées de panique économique et de quasi-effondrement social. Il fallait d'urgence lutter contre les effets de contagion d'une crise financière mondiale qui aurait de profondes répercussions sur les prix des produits de base, la restructuration de la dette et la nécessité d'accroître les capacités de production des pays en développement. La CNUCED avait la mission et la capacité d'être le lieu de discussions multilatérales permettant de parvenir à un consensus sur ce qui pouvait être fait et de fixer les orientations pour l'avenir. C'était là une

tâche difficile qui devait mobiliser toutes les capacités des délégations d'ici à la dixième session de la Conférence.

4. Le Secrétaire général de la CNUCED a dit que les difficultés de l'économie mondiale étaient devenues le leitmotiv de la presse mondiale. Il avait récemment lu, par exemple, que l'économie mondiale était de plus en plus l'otage du monde de la finance; qu'en l'espace de trois jours, le dollar s'était déprécié de presque un cinquième par rapport au yen, chose qui ne s'était probablement jamais vue depuis l'effondrement du régime de taux de change semi-fixes de Bretton Woods au début des années 70; que la perte nette de richesse sur l'ensemble des produits financiers des États-Unis depuis le niveau record atteint par les marchés boursiers en juillet représentait quelque 1 500 milliards de dollars E.-U.; qu'en dollars, sept des huit principales bourses européennes avaient chuté de plus de 20 % au cours des trois derniers mois; que la menace immédiate pour les marchés boursiers européens était le ralentissement économique; que les banquiers centraux occidentaux s'inquiétaient de plus en plus de la capacité de réaction de leurs propres institutions financières; que les turbulences monétaires touchaient désormais les deux principales économies du monde; qu'un manque de liquidités pourrait entraîner un resserrement massif du crédit au niveau mondial, qui pénaliserait même les emprunteurs les plus solvables; et que tout espoir d'une sortie ordonnée de la crise financière mondiale était désormais illusoire. Le Président de la Réserve fédérale des États-Unis, M. Alan Greenspan, venait juste de déclarer que les temps étaient à l'incertitude ou à la peur, et que les marchés ne pouvaient fonctionner efficacement dans ces conditions. Tous ces exemples de propos venant d'économistes réputés montraient à l'évidence que tous avaient rejoint la CNUCED dans son analyse.

5. Il y a 18 mois encore, les mêmes économistes prédisaient un avenir tout en rose, des perspectives radieuses, une croissance rapide, une faible inflation, une diminution des déficits budgétaires et une expansion du commerce international. À cette époque, ils avaient choisi de minimiser les risques potentiels par rapport au formidable potentiel de bienfaits que devaient apporter, selon eux, une mondialisation et une libéralisation accrues de l'économie. Le premier enseignement du bouleversement récent des perspectives concernant l'économie mondiale était donc qu'il n'existait pas d'avantages comparatifs dans le domaine des idées, raison pour laquelle le monde avait besoin d'une diversité d'approches et de perspectives en matière d'analyse et de recherche sur l'économie mondiale, tous les travaux devant tendre à un résultat aussi global et équilibré que possible. S'en remettre à une seule source de réflexion revenait à accepter une sorte de monopole de la vérité, une position dominante sur le marché de la connaissance, situation qu'il fallait éviter. La CNUCED était déterminée à jouer son rôle, à continuer de fournir des analyses justes et indépendantes dans le cadre de son mandat d'institution devant intégrer, au sein du système des Nations Unies, le traitement des divers éléments du développement économique.

6. La continuité était importante dans la recherche d'une approche indépendante des problèmes posés par l'économie internationale, pour pouvoir fournir de façon équilibrée et responsable les conseils nécessaires aux pays qui en avaient besoin. Il fallait avant tout dépasser les clivages traditionnels. La communauté économique internationale avait longtemps été divisée par des prises de position parfois extrêmes et exclusives, par exemple concernant l'État et le marché, la croissance et la stabilité des prix,

la flexibilité du marché du travail et la sécurité de l'emploi. La principale leçon à tirer des événements d'aujourd'hui concernait un autre clivage, l'opposition entre environnement extérieur et politiques nationales; il était désormais évident qu'un environnement extérieur favorable était absolument indispensable à tous les pays, même à l'économie la plus dynamique du monde. Les politiques nationales avaient bien entendu un rôle essentiel à jouer, mais elles seules ne suffisaient pas. Un bon exemple en était le Chili, qui avait connu une croissance continue pendant 13 ans et dont tous les fondamentaux étaient bons mais qui avait été victime de son propre succès, son commerce d'exportation ayant beaucoup souffert de la crise en Asie. Aujourd'hui, le Chili faisait tout pour éviter de finir l'année avec un déficit courant supérieur à 7,5 % du PIB. Ainsi, bien qu'il fût tout à fait impossible de revenir sur l'intégration dans l'économie mondiale, l'importance cruciale de l'environnement extérieur ne pouvait être ignorée.

7. La crise aurait peut-être pour effet positif d'accélérer l'adoption des mesures nécessaires pour améliorer l'actuel système économique, financier et monétaire international. En ce sens, ce pourrait être une crise "pour la bonne cause". Selon le Secrétaire général, le monde n'était pas à la veille de la crise finale du capitalisme ou de la mondialisation, et une récession mondiale n'était pas inévitable. Les États-Unis et l'Europe disposaient d'excellents fondamentaux, et on notait également des signes encourageants du point de vue des facteurs psychologiques. Le Président Clinton faisait un effort déterminé pour sensibiliser le monde au problème et le G-7 avait commencé d'envoyer quelques signaux d'espoir. Les taux d'intérêt diminuaient, et il semblait qu'enfin les pays ne considéraient plus l'inflation comme la plus grande menace. La déflation devait désormais être au centre des préoccupations, et il y avait des raisons d'espérer.

8. La CNUCED avait toujours eu pour objectif l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. La crise actuelle devrait inciter à une attitude plus dynamique et plus constructive, et les pays devraient continuer d'aller dans le sens de l'intégration et de la libéralisation, mais en suivant une voie sûre et prévisible. Max Weber avait établi une distinction entre la morale de l'intention et la morale de la responsabilité, et il ne suffisait pas de prêcher la libéralisation ou la mondialisation uniquement parce qu'elles pouvaient être bénéfiques; les décideurs devaient aussi mesurer leurs responsabilités et tenir compte des conséquences de leurs politiques. Dans la perspective de la dixième session de la Conférence, le Secrétaire général estimait possible de construire un consensus à partir de cette recherche d'équilibre et d'approche juste et fiable du développement.

9. Le Président a dit que, comme l'avait souligné M. George Soros, les marchés financiers étaient intrinsèquement instables, faute de quoi il n'y aurait aucune incitation à acheter; la solution du problème résidait dans des fondamentaux sains et des institutions fortes.

10. Le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit que la quarante-cinquième session du Conseil devrait être l'une des plus importantes sessions de l'histoire de l'organisation, car elle aborderait les questions auxquelles était confronté un monde en profonde crise économique, financière et sociale. Le mandat de la CNUCED plaçait celle-ci dans une position qui lui permettait d'apporter des réponses aux difficultés croissantes d'un monde en mutation rapide traumatisé par la mondialisation. Faute d'efforts intensifs pour aider les pays en développement, beaucoup de

ces pays risquaient de rester à la traîne et d'être de plus en plus marginalisés dans l'économie mondiale. Comment éviter cela quand l'économie mondiale n'était plus que tourmente financière, chute des prix des produits de base et disparition de la demande ?

11. Le Groupe des 77 et la Chine comptaient sur des discussions approfondies qui permettraient de déterminer les domaines où un consensus pourrait se former sur les réponses à apporter à la mondialisation, à la crise actuelle et aux problèmes séculaires du développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, offrait un bel exemple de l'indépendance, de l'intégrité et de la capacité intellectuelle du secrétariat de la CNUCED, ce dont le Secrétaire général de la CNUCED devait être félicité. Le Groupe des 77 était tout à fait disposé à conduire les efforts pour dégager un consensus sur une nouvelle architecture institutionnelle et à combler le déficit de gouvernance dans une économie internationale mondialisée.

12. Le Groupe des 77 souhaitait également attirer l'attention sur la Déclaration du Mouvement des non-alignés récemment adoptée à Durban, ainsi que sur la Déclaration des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 adoptée lors de l'ouverture de l'Assemblée générale. Ces deux déclarations illustraient la vision, les aspirations et les engagements du Groupe. La Déclaration ministérielle contenait des recommandations sur les difficultés que devait surmonter le Groupe des 77, ainsi qu'un accord sur un certain nombre de mesures. L'une des plus importantes conclusions était qu'il fallait continuer de soutenir et de défendre la CNUCED en tant qu'institution vouée à la promotion du développement et lui apporter le plus grand soutien possible dans sa tâche. Les ministres du Groupe des 77 avaient en outre décidé de tenir un sommet sur la coopération Sud-Sud à La Havane (Cuba) au cours du premier semestre de l'an 2000. Enfin, le Groupe des 77 accueillait chaleureusement parmi ses membres le Turkménistan, qui l'avait rejoint en septembre 1998.

13. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit qu'il se réjouissait de pouvoir approfondir la réflexion sur le nouveau modèle de développement proposé par le Secrétaire général de la CNUCED, où l'accent était mis sur l'équilibre et un nouveau dosage d'orientations. Bien entendu, toute nouvelle idée créative comportait des risques, et il faudrait éviter d'éventuels pièges.

14. L'Union européenne se félicitait du choix des thèmes du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, à savoir l'instabilité financière provoquée par la crise est-asiatique et le développement de l'Afrique. Elle souscrivait à de nombreuses observations du secrétariat – mais pas à toutes. Pour ce qui était de la récente crise financière, préserver la croissance continue du commerce mondial en résistant aux pressions protectionnistes était essentiel pour sortir de la situation actuelle. La volatilité des marchés financiers mondiaux était un effet secondaire non désiré de l'intégration financière croissante résultant de la libéralisation des transactions financières. Il fallait corriger les effets négatifs de l'instabilité des flux internationaux de capitaux sur le système commercial mondial et les perspectives de développement des pays en développement.

15. L'Union européenne était extrêmement préoccupée par les graves répercussions de la crise financière sur le niveau de vie de larges groupes de la population des pays touchés, ainsi que par la possible propagation de la crise dans d'autres régions émergentes, telles que l'Amérique latine, où la



crise menaçait des économies autrement généralement saines. Les discussions au titre du point de l'ordre du jour sur l'interdépendance venaient donc à un moment opportun.

16. La poursuite de politiques de libre-échange était largement reconnue comme nécessaire à la promotion de l'avantage comparatif et à une utilisation efficace des ressources. Cela était vrai pour les pays en développement comme pour les pays développés, pour l'investissement comme pour le commerce. La libéralisation des régimes de commerce et d'investissement était indispensable à la croissance économique et au développement, car elle facilitait l'accès aux marchés financiers internationaux en attirant les investissements étrangers directs et en encourageant l'efficacité et la productivité, ainsi que le transfert de technologie. Il était depuis longtemps démontré que les transferts de technologie allaient de préférence vers les pays qui appliquaient efficacement une législation forte sur les droits de propriété intellectuelle. Les gains d'efficacité associés à des régimes de commerce et d'investissement plus ouverts avaient contribué à une remarquable expansion des exportations des pays en développement.

17. Ces dernières années, la croissance dans les pays en développement avait été plus forte que dans les pays développés, même si des distinctions devaient être faites entre différentes régions pour ce qui était de la dette, des flux financiers, du commerce et de l'investissement. En dépit de la croissance économique que certains avaient récemment enregistrée, les PMA restaient vulnérables en raison de facteurs aussi bien extérieurs qu'intérieurs, et leur faible part dans le commerce mondial ne laissait pas d'être préoccupante. Contribuer à intégrer les pays en développement, en particulier les PMA, dans le système commercial mondial constituait une gageure pour tous, et la CNUCED avait un rôle utile à jouer à cet égard. La désignation d'un nouveau coordonnateur spécial pour les PMA était un élément positif qui contribuerait à revitaliser les activités de la CNUCED en faveur de ces pays.

18. Concernant le développement de l'Afrique, l'objectif principal de l'Union européenne était de permettre à ses partenaires africains d'acquérir les pleines et entières maîtrise et initiative de leurs efforts de développement grâce à une meilleure coordination de l'appui international en faveur de la croissance économique et de l'intégration totale de ces pays dans le système commercial multilatéral. L'Union européenne souscrivait à l'observation faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, selon laquelle les gouvernements africains devaient encore entreprendre d'importantes réformes. Elle était toutefois en désaccord avec d'autres observations présentées dans la partie du *Rapport* consacrée à l'Afrique, qui semblaient assez peu objectives.

19. Enfin, l'Union européenne insistait beaucoup sur la nécessité de veiller à la complémentarité et d'éviter les chevauchements des activités des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Le débat du Conseil économique et social en 1999 qui serait entièrement consacré à la coordination des questions relatives au développement de l'Afrique correspondait à cette approche générale.

20. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit que le succès avec lequel la CNUCED avait réformé sa structure et mis en place un nouveau mécanisme intergouvernemental n'était pas passé inaperçu, et que

l'organisation devait poursuivre ses efforts pour appliquer les décisions prises à la neuvième session de la Conférence. Le mandat de la CNUCED restait valable, et toutes ses activités devaient reposer sur le principe d'universalité, ce qui signifiait que les préoccupations de tous les pays ou groupes de pays devaient bénéficier de l'attention voulue. La CNUCED devait continuer d'être un lieu de discussion sur les nouveaux thèmes, de façon à en permettre l'intégration harmonieuse dans les disciplines du commerce international. La coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales devait être renforcée sur la base de la complémentarité, de l'avantage comparatif et de mandats bien définis.

21. L'actuelle crise financière avait une fois de plus démontré l'incapacité du système financier mondial de réagir correctement. Il était désormais beaucoup question de créer un système international permettant de prévoir et de prévenir de telles crises financières, et la délégation russe partageait les principales conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement*, 1998 à cet égard. La CNUCED devait participer au travail de réflexion sur les moyens d'améliorer les institutions de Bretton Woods et de mettre en place un éventuel système d'alerte et de prévention concernant les mouvements de capitaux spéculatifs.

22. La Fédération de Russie soutenait les activités de la CNUCED relatives au Programme d'action pour les années 90 en faveur des PMA et l'assistance apportée aux pays en développement et aux pays en transition dans leurs efforts pour s'intégrer dans l'économie mondiale, adhérer à l'OMC, participer aux négociations commerciales multilatérales, et s'adapter aux nouveaux accords de l'OMC. La CNUCED devait continuer de publier ses grands rapports.

23. Le représentant des États-Unis d'Amérique, parlant en tant que "point focal" du JUSSCANNZ, a dit que très peu de personnes prévoyaient, il y a un an, que le monde serait aujourd'hui confronté à ce qui était peut-être la plus grave crise financière des 50 dernières années. Le fait que la crise avait touché une grande partie du monde en développement conférait une urgence particulière aux délibérations du Conseil. Comme le Président Clinton l'avait déclaré aux récentes assemblées de la Banque mondiale et du FMI, les gains de l'échange économique global avaient été réels et considérables, mais lorsque des nations situées aux antipodes les unes des autres étaient confrontées à la même crise en même temps, il était temps de prendre des mesures décisives.

24. Parallèlement, les gouvernements devaient s'en tenir à des politiques saines. Aucune nation ne pouvait se passer d'un système financier ouvert, transparent, correctement réglementé, d'un système fiscal honnête et efficace, et d'une législation protégeant l'investissement. Le Gouvernement des États-Unis était tout à fait déterminé à s'associer aux mesures internationales concertées qui étaient actuellement élaborées pour surmonter la crise. Les États-Unis étaient convaincus que l'économie mondiale avait aujourd'hui besoin, non pas de moins, mais de plus de commerce et d'investissement, et ils insisteraient donc sur l'élimination des obstacles et la libéralisation du commerce. Le mandat donné à Midrand à la CNUCED d'aider les pays en développement à participer plus efficacement au système commercial international revêtait une importance fondamentale à cet égard.

25. En cette période de crise, le processus de réforme institutionnelle lancé à la neuvième session de la Conférence devenait encore plus crucial. Les États-Unis applaudissaient aux efforts de réforme faits jusque-là, mais le processus n'était pas achevé. Plusieurs questions concernant la gestion restaient préoccupantes, en particulier les politiques de la CNUCED en matière de ressources humaines et la mise en oeuvre des résultats de l'examen à mi-parcours. Il était encourageant de savoir que le poste de coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés serait bientôt pourvu et il fallait espérer qu'il en résulterait une application plus vigoureuse et plus systématique du suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés. Il serait également essentiel que le poste de directeur de la Division du commerce soit pourvu dans les plus brefs délais.

26. La Réunion de haut niveau sur l'examen mi-parcours consisterait en une analyse prospective, mais les problèmes liés à l'exécution du mandat défini à Midrand avaient été identifiés, et les États membres avaient besoin d'être davantage informés de la façon dont ces problèmes étaient traités. Le développement de l'Afrique était une question fondamentale pour le Gouvernement des États-Unis, qui considérait que davantage devait être fait pour aider les pays affichant un bilan satisfaisant de réforme économique. Dans le même temps, l'expérience montrait l'inutilité de fournir une grande quantité d'aide au développement à des pays qui géraient mal leur économie. L'objectif stratégique des programmes d'aide des États-Unis en Afrique était de soutenir les gouvernements africains qui voulaient accroître leur ouverture au commerce international et à l'investissement international. L'USAID était en relation à la fois avec la CNUCED et avec le Département de la formation de l'OMC pour étudier la possibilité d'organiser en commun certains ateliers et certaines activités.

\* \* \*

27. À sa 895ème séance plénière (séance d'ouverture), le 12 octobre 1998, le Conseil du commerce et du développement a rendu hommage à la mémoire de M. Jean-Pascal Delamuraz, ancien Président de la Confédération suisse, qui avait activement contribué au succès de la neuvième session de la Conférence.

Chapitre I

**EXAMEN DE HAUT NIVEAU À MI-PARCOURS**

(Point 3 de l'ordre du jour)

28. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

"Examen de haut niveau à mi-parcours" (TD/B/45/8);

"Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours : notes thématiques du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/45/CRP.3).

29. Le représentant du Maroc, parlant en sa qualité de Président du processus d'examen à mi-parcours, a dit que cet examen, qui s'était achevé en juillet et dont l'objectif avait été de passer en revue les programmes de travail de la CNUCED, d'ajuster les priorités et de veiller à la meilleure application possible du mandat défini à la neuvième session de la Conférence, ainsi que les travaux précédents, dont il avait également assuré la présidence et qui avaient conduit à l'adoption de principes directeurs sur l'efficacité et le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, témoignaient de la volonté de la CNUCED et de son Secrétaire général de poursuivre le processus de réforme entamé à la neuvième session de la Conférence. Ils montraient également qu'améliorer la façon dont la CNUCED pouvait diffuser son message et appliquer son mandat constituait un processus continu.

30. Cela ne signifiait toutefois pas que le mécanisme était parfait; il fallait continuer de perfectionner les principes directeurs et faire de l'amélioration du mécanisme intergouvernemental un aspect ordinaire des méthodes de travail de la CNUCED. Mais cela signifiait que les énergies devaient désormais être concentrées sur les tâches de fond de la CNUCED dans les domaines du commerce et du développement. L'examen réalisé était un moyen de s'assurer que les attentes formulées à Midrand se concrétisaient de sorte que la CNUCED reste, comme l'Assemblée générale l'avait déclaré, l'élément moteur du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable.

31. À propos de la réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours proprement dite, le représentant a rappelé que, d'après le document de Midrand, l'objectif de cette réunion était de "soutenir l'engagement politique des États membres en faveur du processus amorcé à la présente session [neuvième session de la Conférence] et assurer sa mise en oeuvre". Cet engagement s'imposait plus que jamais du fait des changements considérables survenus dans l'environnement économique, et cela signifiait que la CNUCED devait être prête à reconsidérer sa vision de l'avenir et à s'efforcer de déterminer le modèle de développement le plus approprié pour répondre aux problèmes posés par la mondialisation. Elle disposait des compétences, de la flexibilité et de la vitalité nécessaires pour faire face efficacement à ce nouveau défi pour le développement.

32. Le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé les propositions qu'il avait faites dans le document TD/B/45/CRP.3 et s'est réjoui de ce que l'examen fasse immédiatement suite à la réunion de haut niveau. Celle-ci était l'expression concrète d'une nouvelle CNUCED, d'une CNUCED qui ne cessait de se renouveler. Selon lui, quatre éléments avaient assuré le succès de cette réunion. Premièrement, le thème examiné était des plus pertinents. Deuxièmement, le ton et le contenu de la réunion avaient été équilibrés, sans polémiques ni déclarations unilatérales, caractérisés au contraire par un réel souci de dialogue. Troisièmement, la réunion avait montré combien il était justifié de vouloir associer la société civile aux travaux de la CNUCED, comme en témoignaient les analyses et les suggestions utiles présentées par des représentants du secteur privé et d'associations syndicales. Quatrièmement, la réunion avait montré que la CNUCED était sur la bonne voie pour ce qui était de renforcer l'intégration au sein du système des Nations Unies, plus particulièrement avec la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à New York, mais aussi avec les commissions régionales qui, pour la première fois, avaient toutes été représentées à une réunion de la CNUCED.

33. Le représentant de l'Afrique du Sud, parlant au nom du Président de la Conférence à sa neuvième session, a réaffirmé le soutien que son pays apportait à la CNUCED dans sa recherche d'une approche globale et intégrée de la promotion du développement dans une économie mondiale en mutation rapide. La réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours faisait partie du processus engagé à Midrand, et elle devait viser à conforter l'engagement politique de renforcer la CNUCED, ainsi qu'à lancer la préparation de la dixième session de la Conférence.

34. Évoquant le rapport sur l'examen à mi-parcours (TD/B/45/8), qui montrait que la CNUCED était sur la bonne voie, le représentant a insisté sur quelques-unes des réalisations majeures de la CNUCED : sa prééminence intellectuelle dans le débat international sur le développement dans le nouvel environnement mondial; son bilan admirable en matière de recommandations novatrices pour répondre aux problèmes fondamentaux qui se posaient à la communauté mondiale; ses précieux travaux d'analyse et de recherche qui avaient conduit à des propositions concrètes pour la promotion de la croissance et du développement en Afrique, s'agissant en particulier de la question de la dette; les progrès accomplis dans l'élaboration et l'application d'un programme général d'action en faveur des pays les moins avancés, notamment dans le domaine du commerce; et une participation accrue de la société civile à ses activités.

35. La CNUCED devait continuer de travailler à une plus grande efficacité du mécanisme intergouvernemental. Il fallait redoubler d'efforts pour mener à bien les tâches importantes qui restaient à faire; on ne pouvait que déplorer que divers facteurs aient retardé la réorganisation du secrétariat et les recrutements de personnel nécessaires.

36. L'évolution récente de l'économie mondiale avait montré que l'approche globale et intégrée adoptée par la CNUCED pour une meilleure compréhension des dimensions du développement était justifiée. Toute tentative de limiter le mandat de la CNUCED diminuerait la capacité de l'organisation d'aider les pays en développement à affronter les complexes problèmes mondiaux à la veille du

nouveau millénaire. Les stratégies de développement devaient être globales et équilibrées et tenir compte des spécificités socioéconomiques et politiques des différents pays et régions. Par ailleurs, l'expérience récente montrait combien il restait important de renforcer les travaux de la CNUCED sur les flux financiers et les flux d'investissement. Enfin, il était essentiel pour la CNUCED d'apporter un appui aux pays en développement pour la renégociation de la Convention de Lomé et la préparation des nouvelles négociations à l'OMC.

37. Le **Vice-Premier Ministre thaïlandais** a fait ressortir trois éléments du document TD/B/45/CRP.3. Premièrement, il fallait parvenir à une vision plus globale et intégrée du développement. Il fallait éviter la confrontation et la polarisation, et rechercher des solutions concertées. Deuxièmement, trop d'importance avait été accordée dans le passé aux oppositions, et il fallait adopter une approche plus équilibrée de l'élaboration des politiques, permettant une prise en compte objective de toutes les questions ayant une influence sur les efforts de développement. Troisièmement, il fallait adopter une attitude dynamique, en particulier dans le domaine des négociations économiques internationales, où il fallait améliorer la capacité de participation des pays en développement.

38. Le Vice-Premier Ministre a ensuite énuméré un certain nombre de points qui méritaient d'être approfondis d'ici à la dixième session de la Conférence. Des problèmes mondiaux appelaient une approche mondiale. Il faudrait concevoir une instance où pourraient être abordées de façon plus globale des questions d'intérêt mondial, telles que les moyens d'éviter une déflation grâce à la gestion de la demande mondiale, et l'élargissement des travaux du G7 aux pays en développement. La CNUCED devait étudier de près le phénomène de la mondialisation de façon à aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités que celle-ci offrait. Le modèle est-asiatique de développement restait un modèle possible, dont il ne fallait pas méconnaître les caractéristiques fondamentales. Il n'y avait pas lieu de rechercher des modèles complètement nouveaux. L'investissement étranger direct (IED) se heurtait parfois à des sentiments nationalistes, mais pour éviter la marginalisation, lutter contre la crise financière et éviter les entrées de capitaux spéculatifs à court terme, il n'y avait d'autre choix que d'accueillir les IED à long terme. La CNUCED devait aider les pays en développement à apprendre comment tirer le meilleur parti de l'IED pour le développement; et la crise actuelle ne devrait pas freiner la libéralisation. Les organisations internationales, dont l'OMC et la CNUCED, devaient mener une action davantage concertée. La CNUCED devrait contribuer à renforcer la capacité des pays en développement de négocier et d'élaborer leur propre programme. Concernant la marginalisation, il fallait distinguer les sentiments de la rationalité et entreprendre une analyse concrète et impartiale de ce qui contribuait à ce phénomène. Enfin, la réunion de haut niveau avait montré que l'interaction du secteur public et du secteur privé pouvait conduire à d'importantes conclusions.

39. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (Costa Rica) a dit que le rapport sur l'examen à mi-parcours était un document équilibré, qui avait recentré les activités de la CNUCED sur le mandat de Midrand et qui guiderait l'organisation jusqu'à la prochaine session de la Conférence.

40. Le Groupe des 77 et la Chine voulaient une CNUCED plus forte et plus utile, pouvant répondre aux besoins et aux intérêts de tous les pays en développement, en particulier des pays dont l'économie était structurellement faible et vulnérable, notamment les pays les moins avancés. Le porte-parole estimait, comme le Secrétaire général de la CNUCED, que les travaux de l'organisation devaient être axés sur la recherche et l'analyse, ainsi que sur une interaction entre experts et représentants gouvernementaux. Dans ce contexte, il a exprimé les remerciements de son groupe pour le soutien manifesté par les autres groupes régionaux en vue de parvenir à un accord sur le financement de la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED en 1999.

41. Le Groupe des 77 et la Chine soutiendraient toute mesure visant à renforcer la capacité d'analyse de la CNUCED, en particulier dans des domaines d'importance vitale pour les pays en développement, tels que l'interdépendance, et les relations étroites entre les questions financières et les questions commerciales ayant des incidences directes sur le développement, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, et l'élaboration d'initiatives de négociation dans le domaine du commerce.

42. Avec la CNUCED, les pays en développement voulaient être activement associés à la conception d'une nouvelle architecture financière internationale. À cet égard, le Groupe des 77 encourageait la CNUCED à analyser, en étroite coopération avec les institutions de Bretton Woods, les tendances actuelles des flux financiers mondiaux et à présenter des recommandations sur les moyens de prévenir une crise systémique, sans toutefois négliger les impératifs du développement et la nécessité de protéger les catégories sociales les plus vulnérables. De plus, la CNUCED devrait recommander des moyens d'améliorer l'actuelle capacité de la communauté internationale de prévoir et d'empêcher de nouvelles crises, en particulier afin d'en éviter les conséquences possibles pour les pays en développement.

43. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Argentine) a dit qu'il partageait la conception du Secrétaire général pour ce qui était de rendre la CNUCED utile pour tous, en particulier pour les pays en développement. Pour cela, il fallait réaffirmer et renforcer le rôle de la CNUCED en matière de délibérations intergouvernementales et de formation de consensus, de recherche et d'analyse, de coopération technique et de conseils. Le Groupe souhaitait que l'on s'efforce surtout de mieux adapter le mandat et les activités de l'organisation aux nouvelles possibilités et aux nouvelles difficultés créées par l'environnement international. Le porte-parole a évoqué en particulier les initiatives de négociation en matière commerciale, l'interdépendance des questions monétaires, financières et commerciales et leurs incidences sur le développement, les conséquences pour le développement des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux d'investissement, les produits primaires, le commerce électronique, et la promotion du développement des pays dont l'économie était structurellement faible et des pays les moins avancés. Le Groupe latino-américain et caraïbe était particulièrement soucieux de disposer d'un accès approprié aux programmes de coopération technique de la CNUCED.

44. Il estimait en outre que le nouveau modèle de développement devrait s'appuyer sur des stratégies nationales permettant d'exploiter les possibilités et de surmonter les difficultés découlant de la mondialisation et de la nouvelle architecture financière internationale engendrée par l'actuelle

crise mondiale. Le développement des pays en développement étant influencé par l'interdépendance des sphères monétaire, financière et commerciale, la CNUCED devait contribuer à la conception de cette nouvelle architecture financière dans l'optique du développement.

45. Les travaux et les activités de la CNUCED devaient être empreints d'un esprit d'indépendance tel que ces travaux d'analyse et les délibérations des experts et des représentants gouvernementaux puissent aboutir à proposer des options pouvant être utilisées par les États membres dans leur processus de décision, comme cela avait été le cas jusque-là. Pour cette raison, le Groupe latino-américain et caraïbe appréciait vivement la capacité d'analyse de la CNUCED et la contribution de l'organisation, grâce à son indépendance et son optique de développement, à l'élaboration des politiques nationales.

46. Le représentant de la Chine a dit que les propos du Vice-Premier Ministre thaïlandais constituaient une excellente contribution à la préparation de la dixième session de la Conférence. Il a jugé fructueux l'examen à mi-parcours, grâce aux modifications qui avaient été apportées aux activités de la CNUCED en fonction de l'évolution de l'économie mondiale, et il a dit qu'il portait une appréciation positive sur les travaux réalisés par la CNUCED au cours des deux années précédentes. Les trois grands rapports de la CNUCED bénéficiaient d'un large prestige et étaient très utiles aux décideurs dans les pays en développement. La CNUCED avait fourni des conseils et une assistance technique utiles dans un certain nombre de domaines et devait continuer d'appliquer les principes directeurs établis par la Conférence à sa neuvième session. Elle devait intensifier son étude des questions macroéconomiques de façon à fournir des conseils opportuns aux gouvernements. La dixième session de la Conférence se tiendrait à un moment critique, et la Chine plaçait de grands espoirs dans cette session. Le temps qui restait jusqu'à la tenue de cette session était compté et il fallait entamer immédiatement les travaux préparatoires.

47. Le représentant des États-Unis d'Amérique, parlant également au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande, a dit qu'un rôle important de la CNUCED était d'aider les pays en développement à faire face aux enjeux futurs du commerce et du développement. Des demandes très diverses seraient adressées à la CNUCED dans les années à venir, et il fallait veiller à bien définir ses tâches dans les domaines où elle possédait un avantage comparatif. L'aide que pouvait apporter la CNUCED aux pays en développement pour identifier leurs intérêts dans les prochaines négociations commerciales multilatérales était particulièrement importante, et c'est dans ce sens que l'organisation devrait orienter ses travaux d'analyse.

48. Le représentant a exprimé des doutes quant à l'idée d'élargir les travaux de la CNUCED à des domaines autres que le commerce et le développement, comme évoqué dans la note thématique du Secrétaire général, notamment au dernier paragraphe. En particulier, un tel élargissement à la réforme de l'architecture financière internationale soulevait un certain nombre de questions importantes et devrait être étudié plus avant par les États membres avant que des décisions ne soient prises concrètement. Quelques-unes de ces questions concernaient la nature des liens entre le commerce et le financement, et la nécessité de veiller à ce que de nouveaux travaux ne mobilisent pas des énergies et des ressources au détriment des activités fondamentales de la CNUCED.

49. L'exécution de tout nouveau mandat ne pourrait se faire que dans le cadre d'une CNUCED bien organisée, ce qui nécessiterait de poursuivre la



réforme du secrétariat et de pourvoir tous les postes clés. Il faudrait aussi assurer la continuité des activités passées et présentes, par un suivi approprié des programmes existants, en particulier dans le domaine de l'assistance technique. Si les programmes de la CNUCED étaient souvent considérés comme utiles et novateurs, des examens indépendants de plusieurs programmes clés avaient mis en relief la nécessité d'en assurer la viabilité et d'accorder une plus grande attention à la gestion. De plus, le suivi par la CNUCED de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés représentait une grande responsabilité pour l'organisation. La CNUCED devait redoubler d'efforts pour coordonner son action avec celle d'autres organisations et incorporer pleinement dans ses activités les principes du Cadre intégré.

50. Le représentant du Japon s'est associé aux propos du représentant des États-Unis d'Amérique. Concernant le renforcement des activités de la CNUCED dans le domaine du financement, il ne pensait pas qu'il fût approprié d'élargir ces activités à la réforme du système financier international, actuellement à l'étude, bien qu'il apprécîât les travaux d'analyse réalisés par la CNUCED sur différentes questions financières.

51. Il s'est déclaré préoccupé par le grand nombre de PMA qui restaient menacés de marginalisation. C'était là la principale raison de l'organisation, cette semaine, de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. La CNUCED devait se concentrer davantage sur les problèmes de commerce et de développement des PMA, et le suivi de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés devait être assuré pleinement et rapidement. Il était particulièrement important d'améliorer l'accès aux marchés des produits des PMA et de renforcer les capacités de ces pays, d'aider les pays en développement à adhérer à l'OMC et de promouvoir la coopération Sud-Sud, domaine dans lequel la CNUCED pouvait jouer un rôle catalyseur.

52. Idéalement, une fonction importante du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED devrait être d'assurer le lien entre recherche et action, analyse et politique générale. Toutefois, l'expérience avait montré que ce mécanisme pourrait être devenu une simple machine à produire d'innombrables conclusions concertées, qui étaient souvent vagues et imprécises. Ce point mériterait réflexion supplémentaire.

53. Le représentant de la Malaisie a dit que dans le nouveau modèle de développement en gestation, il faudrait insister sur un certain nombre de points. Premièrement, il faudrait non seulement protéger, mais aussi améliorer les niveaux de production et d'emploi, et assurer une distribution plus équitable. Deuxièmement, il faudrait équilibrer, et non pas réduire, les budgets. Troisièmement, les réformes financières devaient être correctement programmées et échelonnées. Quatrièmement, il était important d'éviter d'utiliser l'expression "libéralisation totale" (qui de toute façon devait être correctement définie). Cinquièmement, il fallait d'urgence définir des règles du jeu pour les marchés monétaires et financiers internationaux. Sixièmement, la CNUCED et les institutions de Bretton Woods devaient étudier les liens entre le système commercial et le système financier. Enfin, des

politiques macroéconomiques de promotion de la concurrence étaient certes essentielles, mais le choix des orientations devait revenir aux gouvernements.

54. Tout en souscrivant aux propos tenus par le Vice-Premier Ministre thaïlandais, le représentant s'est déclaré préoccupé par la tendance des pays développés à associer aux questions commerciales des préoccupations concernant les droits de l'homme et les droits des travailleurs. Se référant aux observations du Japon sur la coopération Sud-Sud à propos des PMA et de l'Afrique, il a souligné qu'il existait également une optique Nord-Sud, comme en témoignait l'initiative trilatérale lancée par la France, le Japon et la Malaisie pour venir en aide à l'Afrique. La CNUCED pouvait jouer un rôle catalyseur à cet égard. Concernant la préparation de la dixième session de la Conférence, il a préconisé une approche équilibrée des questions de développement et un recentrage des activités sur des domaines d'analyse répondant aux besoins des États membres plutôt qu'aux préoccupations des donateurs.

55. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la note thématique du Secrétaire général était très intéressante et que certaines questions devaient être approfondies. Il a déclaré souhaiter que le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication et le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence soient totalement alignés sur le mandat et la structure de la CNUCED. L'Union européenne voulait que la CNUCED concentre ses activités sur les pays en développement, en particulier les PMA, les questions d'investissement, les prochaines négociations commerciales multilatérales et l'efficacité commerciale. La CNUCED devait coopérer avec d'autres organisations internationales. Le représentant a rendu hommage à la CNUCED pour ses publications, dans lesquelles elle avait constamment prévenu des risques inhérents au système financier international. Les futurs modèles de développement ne devraient pas être doctrinaires, et il n'existait pas de modèle unique de développement. Toutefois, certains aspects de la politique économique s'imposaient d'eux-mêmes et ne devaient pas être remis en question. La CNUCED devrait redoubler d'efforts pour diffuser les résultats de ses travaux dans la société civile et auprès des gouvernements, et le représentant espérait que le Sommet de Lyon contribuerait à cet objectif. En conclusion, il a déclaré que l'Union européenne restait attachée aux réformes engagées à la neuvième session de la Conférence.

56. Le représentant du Guatemala a dit que les problèmes résultant de la mondialisation avaient rendu nécessaire l'élaboration de nouveaux modèles de développement. Le "consensus de Washington" était remplacé par une sorte de "consensus de Genève", où il était reconnu que les marchés n'étaient pas parfaits, que l'effet de ruissellement escompté n'avait pas eu lieu et que l'intervention de l'État était nécessaire. Ces idées n'avaient en fait rien de nouveau, puisqu'elles avaient déjà été formulées dans les régions en développement. Selon ce nouveau modèle de développement en gestation, la maîtrise de l'inflation et la stabilité monétaire devaient être considérées non pas comme des fins en elles-mêmes, mais plutôt comme un moyen de donner corps à une conception beaucoup plus large du développement qui insisterait sur l'emploi, des réformes et une libéralisation financières correctement échelonnées, la politique de concurrence et la modernisation de l'État, tous éléments visant à promouvoir le développement humain.

57. Le mandat de la CNUCED devait être renforcé dans différents domaines, dont la réforme de l'architecture financière internationale et les institutions de Bretton Woods, la bonne gestion des affaires publiques, le développement durable, un développement équilibré marquant le dépassement des antagonismes du passé, la formation à la diplomatie commerciale, et l'élaboration d'initiatives fortes en faveur du développement. De plus, la CNUCED devait coopérer étroitement avec les autres organisations internationales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) avait élaboré le concept de développement humain durable, et il faudrait étudier la façon dont ce concept et les activités de la CNUCED en faveur du développement pourraient se compléter mutuellement. Une coopération plus étroite avec le PNUD, qui pourrait reposer sur un mémorandum d'accord signé entre les deux organisations, permettrait à la CNUCED de renforcer sa présence dans les pays. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) avait quant à elle élaboré le concept de développement équitable, qui devrait être pris en considération, tout comme le concept du droit au développement défini par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1998/72. La question du nouveau modèle de développement et celle de la coopération entre organisations internationales devrait être abordée à la dixième session de la Conférence.

58. Le représentant de Cuba a dit que la nouvelle envergure que la CNUCED avait acquise à la suite des réformes mises en oeuvre depuis Midrand montrait qu'elle était sur la bonne voie. Cela devrait être un atout et un encouragement face aux défis de la préparation de la dixième session de la Conférence.

59. Les deux années écoulées depuis Midrand et l'analyse et les conclusions du Conseil concernant l'actuelle crise économique mondiale justifiaient la position défendue de longue date par les pays en développement, à savoir que la CNUCED devait continuer d'exister en tant qu'institution responsable d'une analyse intégrée du développement dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie et des questions connexes. C'était cette optique qui permettait à la CNUCED de formuler des recommandations de politique générale visant à promouvoir la croissance, en particulier dans les pays en développement, et à lutter contre la marginalisation qui menaçait ces pays.

60. Les résultats des réunions d'experts devaient être intégrés dans les travaux des commissions dans l'intérêt d'une plus grande cohésion institutionnelle, et la CNUCED devait continuer de publier le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *World Investment Report*.

61. Enfin, le représentant a souligné que la plus grande efficacité récente du secrétariat, la meilleure qualité de ses travaux d'analyse et de ses conseils, et ses programmes de formation avaient aidé les experts des pays en développement participant à des négociations. Au cours des deux prochaines années, la CNUCED devrait continuer de renforcer la capacité de négociation des pays en développement en vue de la troisième conférence ministérielle de l'OMC et du nouveau cycle de négociations multilatérales.

62. La représentante de la Turquie s'est félicitée de la note thématique du Secrétaire général sur les principes directeurs relatifs aux travaux de la CNUCED, s'agissant en particulier de la nécessité d'assurer une approche intégrée du développement. Elle espérait que la dixième session de la Conférence favoriserait une synergie entre les compétences de la CNUCED en matière de développement et les travaux normatifs et l'expérience sur des questions intersectorielles d'autres organisations.

63. La préparation de la dixième session de la Conférence devrait permettre de revoir la vocation, le rôle et les fonctions de la CNUCED et de renforcer les avantages comparatifs de l'institution. À cet égard, la représentante a souligné que les travaux d'analyse de la CNUCED et ses activités de coopération technique semblaient suivre deux voies différentes, qui ne se croisaient pas assez souvent. La Conférence devrait mettre en place des mécanismes pour assurer le lien entre les différentes fonctions et en renforcer la complémentarité, et décider des activités de coopération technique qu'il conviendrait de maintenir ou de supprimer. En outre, elle devrait examiner les nouveaux mécanismes de partenariat et la façon de les intégrer dans les activités courantes.

64. Évoquant la visibilité de la CNUCED, la représentante dit qu'il y avait un hiatus entre ce que le secrétariat faisait et ce dont il informait les États membres et ses organes de tutelle. Il fallait mettre en place un mécanisme pour accroître la visibilité de l'institution et assurer la diffusion de tout ce qu'elle produisait.

65. Enfin, elle a souligné la nécessité d'améliorer les liens entre le budget et les activités prescrites, entre les divers niveaux du mécanisme intergouvernemental, entre les différentes divisions du secrétariat, entre les sous-programmes, avec le reste du système des Nations Unies, avec les organes de tutelle, et avec les gouvernements des États membres.

66. Le représentant de la Norvège a dit qu'il pensait, comme le Secrétaire général, que l'objectif de la CNUCED était de faire de la mondialisation un instrument pour le développement durable de tous les pays. La CNUCED n'étant pas la seule à poursuivre cet objectif, il était nécessaire de déterminer l'étendue de ses activités et de ses fonctions par rapport à celles d'autres organisations internationales afin d'optimiser la coopération et les synergies et d'éviter les chevauchements. À l'occasion de la préparation de la dixième session de la Conférence, il conviendrait d'éviter de bouleverser une fois de plus le rôle et les fonctions de la CNUCED. Depuis 1992, celle-ci était plus ou moins engagée dans un processus de transformation permanente et devait encore consolider ce qui avait été décidé deux années plus tôt seulement. Les recommandations élaborées lors de l'examen à mi-parcours devaient maintenant être pleinement appliquées, et les États membres être informés des progrès. La poursuite des efforts de réforme du secrétariat et le recrutement à des postes clés constituaient autant d'importants préalables de succès.

67. Un rôle important de la CNUCED était de transformer les analyses nouvelles en mesures concrètes; toutefois, elle ne pouvait ni ne devait s'occuper de tout. Il serait important, dans les années à venir, de bien définir les priorités concernant les activités de l'organisation. La CNUCED devait continuer d'aider les pays en développement à identifier leurs intérêts en vue des futures négociations commerciales multilatérales, à utiliser les

régimes commerciaux existants, à attirer les investissements et à développer un secteur privé dynamique. Les questions de développement devaient être traitées de façon globale et intégrée. La CNUCED faisait partie d'un ensemble institutionnel beaucoup plus vaste, englobant l'ensemble du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, et elle pouvait et devait être un partenaire utile dans ce contexte.

68. La CNUCED assurait la coordination de l'exécution du Programme d'action en faveur des PMA, et le *Rapport sur les pays les moins avancés* restait un document de référence précieux. Le représentant a instamment demandé à la CNUCED d'incorporer le Cadre intégré dans ses travaux. Il a déploré la faible priorité accordée aux questions relatives aux PMA au sein du secrétariat. Un changement important était nécessaire pour assurer dans de bonnes conditions la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Enfin, il a exprimé l'espoir que tous les problèmes en suspens du bureau du Coordonnateur spécial pour les PMA seraient rapidement résolus.

69. Le représentant de la République de Corée a estimé que le processus de réforme mené depuis Midrand avait, d'une manière générale, été satisfaisant et il a félicité le Secrétaire général de la CNUCED des efforts déployés pour restructurer le secrétariat. Il a toutefois noté avec préoccupation que certains postes importants – directeurs, coordonnateur spécial pour les PMA – étaient depuis longtemps vacants.

70. La récente tourmente économique en Asie de l'Est avait eu des incidences sensibles sur les niveaux de vie dans la région. La gestion et la prévention de telles crises étaient donc de toute évidence des questions qui devaient être analysées dans une perspective de développement. À cet égard, l'analyse présentée dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* venait à point nommé et les discussions à la réunion de haut niveau avaient été utiles. Le représentant espérait que la CNUCED continuerait de contribuer au dialogue mondial sur ces questions en présentant des analyses sous l'angle du développement. Il fallait réfléchir sérieusement aux moyens de mettre un terme à la crise actuelle, d'empêcher qu'elle ne se reproduise et de se préparer à relever de nouveaux défis, tels que la mise en place d'une nouvelle architecture financière mondiale après le lancement de l'euro, de façon que les nouveaux changements apportés au système contribuent à la stabilité monétaire, au lieu d'avoir des effets déstabilisateurs dans les économies vulnérables. De plus, la CNUCED devrait se concentrer davantage sur le commerce, en particulier sur les nouvelles questions devant figurer au programme des prochaines négociations commerciales, de façon à aider les pays en développement à tirer le plus grand parti de celles-ci. En conclusion, le représentant a invité la CNUCED à poursuivre ses efforts de dialogue et de coopération avec la société civile, ainsi que les initiatives engagées pour sensibiliser les gouvernements à sa réforme et à ses actions.

71. La représentante de la Suisse a dit que beaucoup avait été fait depuis Midrand, mais qu'on pouvait encore améliorer le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental, et aussi mieux adapter les ressources du secrétariat aux priorités fixées. La Suisse appréciait le travail de réflexion de la CNUCED, et l'organisation avait un rôle important à jouer auprès des pays en développement en les aidant à s'adapter à l'évolution permanente des conditions dans le domaine du commerce. L'actuelle session du Conseil du

commerce et du développement et la note thématique du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours donnaient à penser que l'on pouvait explorer des voies nouvelles, des voies plus larges et peut-être divergentes. Si cela méritait assurément réflexion, la représentante espérait que, lors de l'élaboration du futur programme de travail de la CNUCED, on veillerait à éviter tout élargissement à des domaines où l'organisation ne possédait pas de réels avantages comparatifs, ou à des domaines où il y avait peu de possibilités d'obtenir des résultats concrets avec les moyens à disposition. Enfin, il fallait trouver les moyens d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à participer davantage au système commercial multilatéral.

72. Le représentant de la Fédération de Russie a dit que sa délégation souscrivait à nombre de conclusions issues de l'examen à mi-parcours. La CNUCED avait réalisé des travaux particulièrement utiles sur l'interdépendance, l'investissement étranger direct, la gestion des risques et le commerce électronique, et ses trois grands rapports avaient également été utiles. Ses activités opérationnelles avaient aussi été utiles concernant la promotion de l'investissement, le développement des entreprises, le commerce des services, l'adhésion à l'OMC, le droit et la politique de la concurrence, et les normes de comptabilité et de publication. Une attention appropriée était accordée à la participation du secteur privé et de la société civile aux travaux de la CNUCED, à la coopération avec d'autres organisations internationales, et aux liens entre les travaux d'analyse et les activités de coopération technique. Il était cependant préoccupant de constater que l'écart se creusait entre les besoins et les ressources disponibles.

73. La délégation russe soutenait sans réserve les recommandations de l'examen à mi-parcours quant à la nécessité de couvrir toutes les régions dans les travaux sur la mondialisation et les stratégies de développement, et sur la participation de la société civile à des projets concrets, sur la participation de la CNUCED aux travaux d'analyse concernant un cadre international pour l'investissement et sur l'utilisation d'indicateurs de résultats, de mécanismes de rétro-information et d'une approche fondée sur les résultats. Elle se félicitait de ce que, dans les travaux sur les pays sans littoral et les pays en transition, tous les pays intéressés seraient consultés. Enfin, elle était favorable à la proposition d'établir un rapport annuel, à condition que ce rapport ne fasse pas double emploi avec les rapports existants.

74. Le représentant de la Jamaïque a souligné l'importance de la question à l'examen. Il espérait que dans l'examen des stratégies poursuivies par les "pays émergents", les aspects positifs des politiques appliquées ne seraient pas oubliés.

75. Selon lui, la crédibilité de la CNUCED en tant que mécanisme intergouvernemental posait problème. Tandis que les analyses du secrétariat de la CNUCED étaient jugées importantes dans divers milieux, la voix du mécanisme intergouvernemental n'arrivait peut-être pas à se faire entendre. Il y avait souvent un hiatus entre les vues des gouvernements et celles du secrétariat.

76. Les disparités croissantes de revenu dans et entre les pays s'aggravaient probablement, ce qui constituait un problème pour une économie

mondiale intégrée. Celle-ci devrait être régie par des règles à l'élaboration desquelles tous les pays devraient participer et qui devraient refléter les intérêts de tous les pays. Des règles établies par les seuls pays disposant d'une certaine puissance économique risquaient de conduire à des déséquilibres dans une économie mondiale intégrée. La CNUCED devrait encourager tous les pays à participer à l'analyse des problèmes et l'élaboration des politiques. Son rôle ne devait pas se limiter à la coopération technique ou à la seule diffusion des vues du secrétariat.

77. La CNUCED avait été une importante organisation pour le transfert de technologie, mais ce domaine avait été écarté de son programme. Les pays en développement ne devaient pas ignorer l'importance du renforcement des capacités intérieures, ce qui englobait la science et la transformation technologique.

78. En tant que principale institution du système des Nations Unies oeuvrant pour le développement, la CNUCED ne devait pas ignorer la contribution des institutions de Bretton Woods au développement, ni s'empêcher de contribuer aux travaux de ces institutions. Elle avait beaucoup fait dans le passé, notamment dans le domaine du commerce, des questions monétaires et du financement pour le développement, et elle devait poursuivre ses travaux d'analyse dans ce sens. Le représentant a rappelé la proposition faite par la Jamaïque dans sa déclaration sur l'interdépendance, concernant l'élaboration d'une stratégie de mise en réseau des organisations internationales. Cela permettrait de trouver des moyens novateurs d'amener les Nations Unies à New York, la CNUCED, les institutions de Bretton Woods, l'OMC et d'autres institutions spécialisées à travailler ensemble au niveau des secrétariats et au niveau intergouvernemental.

79. Le représentant de Maurice a dit que les travaux futurs de la CNUCED devraient reposer sur trois éléments. Le premier était l'analyse et la coopération technique, et là la CNUCED devait exploiter son avantage comparatif et rechercher une plus large reconnaissance de ses travaux. Deuxièmement, la CNUCED devrait continuer d'axer ses travaux sur le commerce, le financement, l'investissement et la technologie, mais tous ces éléments devraient être intégrés dans le nouveau modèle de développement. Celui-ci devrait être conçu pour apporter la prospérité à tous les pays et aider les pays en développement à s'intégrer pleinement dans le système commercial multilatéral. Troisièmement, concernant les PMA, les pays en développement insulaires et les pays dont l'économie était faible et vulnérable, beaucoup restait à faire, en collaboration avec d'autres organisations internationales.

80. Le représentant de l'Ouganda a dit que le critère décisif pour la CNUCED devrait être sa capacité d'être véritablement l'élément moteur, au sein du système des Nations Unies, pour le traitement intégré du développement et des questions interdépendantes dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, et l'efficacité de son assistance aux PMA, vis-à-vis desquels elle assumait également une responsabilité fondamentale. À cet égard, la CNUCED devrait mobiliser les autres organisations internationales. Sa capacité d'analyse devait être renforcée dans tous ces domaines, y compris le financement, car il était impossible de débattre du développement sans en considérer les aspects

financiers. De plus, la CNUCED devrait contribuer à la réforme de l'architecture financière internationale.

81. Concernant les PMA, le représentant espérait que la Coordinatrice nouvellement désignée prendrait rapidement ses fonctions. La CNUCED devait jouer un rôle de premier plan dans la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, et il fallait donner aux PMA eux-mêmes les moyens d'y participer activement. La CNUCED devait également aider ces pays à adhérer à l'OMC et à participer effectivement à ses travaux.

82. Le représentant a souscrit aux trois principes directeurs des travaux futurs de la CNUCED indiqués au paragraphe 12 du document intitulé "Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours" (TD/B/45/CRP.3), à savoir une vision plus globale, intégrée des questions relatives au développement, une approche équilibrée de la politique de développement et la nécessité pour les pays en développement de faire preuve d'initiative.

83. Le **Président de la Réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours** a noté que ce qui avait été dit à la réunion constituait de toute évidence une approbation du processus d'examen et avait cristallisé quelques positions jusque-là divergentes. La voie qui s'ouvrait devant la CNUCED était désormais bien tracée, et beaucoup de travail restait à faire.

84. Au nom du Conseil, il a formellement demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'établir le projet d'ordre du jour de la dixième session de la Conférence, qui, après consultations, serait approuvé à la réunion directive que tiendrait le Conseil le 16 décembre 1998. Le Président a annoncé qu'il avait été prévu de tenir la dixième session de la Conférence du 12 au 20 février 2000.



Chapitre II

**INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS  
LA PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT : LES CAUSES,  
LA GESTION ET LA PRÉVENTION DES CRISES FINANCIÈRES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

85. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi de la documentation suivante :

Rapport sur le commerce et le développement, 1998 - (UNCTAD/TDR/1998 et Aperçu général)

86. Le **Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a dit que l'on pouvait se poser six questions de nature générale face au progrès de la mondialisation financière et à la crise actuelle de l'économie mondiale. Premièrement, lorsque des crises étaient provoquées par des mouvements de capitaux de grande ampleur, le système financier international avait-il la capacité de réagir efficacement ? Deuxièmement, les institutions monétaires et financières internationales prescrivaient-elles les politiques les plus appropriées pour promouvoir le redressement des pays touchés par une crise ? Troisièmement, le fardeau de la stabilisation financière après une crise était-il équitablement réparti entre les gouvernements, les emprunteurs et les créanciers privés ? Quatrièmement, les politiques des pays industrialisés étaient-elles bien conçues et susceptibles de promouvoir un redressement économique mondial ? Cinquièmement, existait-il dans les programmes de stabilisation et d'ajustement des éléments qui protégeaient les groupes les plus vulnérables de la population ? Sixièmement, les pays en développement qui avaient été le plus touchés par la crise étaient-ils correctement représentés dans les organes de décision de la communauté internationale et y participaient-ils autant que leur représentation le leur permettait ?

87. Le **Chef du Service des politiques monétaires et des politiques de développement** et coordonnateur du *Rapport sur le commerce et le développement* a dit que, depuis que le *Rapport sur le commerce et le développement* avait été rédigé, une crise avait éclaté dans la Fédération de Russie et l'instabilité financière mondiale s'était aggravée. Une note d'information sur la crise russe, établie conjointement par les secrétariats de la CNUCED et de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, était mise à la disposition des délégations. L'actuelle tourmente financière mondiale ne faisait que renforcer les préoccupations exprimées dans le *Rapport sur le commerce et le développement* quant aux dangers d'une approche totalement déréglementée du système financier et quant aux conséquences néfastes de l'instabilité financière pour le développement et la mondialisation.

88. Le *Rapport* concluait notamment que la crise est-asiatique faisait partie d'une série de crises qui s'étaient produites avec une fréquence croissante depuis l'effondrement des accords de Bretton Woods et la libéralisation des mouvements de capitaux. Cette conclusion avait été étayée par la propagation dans le monde entier de l'instabilité, la récente crise des fonds spéculatifs, et d'amples fluctuations de la parité dollar/yen qui

n'étaient pas sans rappeler la fuite devant le rupiah indonésien et le rouble russe. Une des propositions du *Rapport* était que les grands pays industrialisés prennent des mesures expansionnistes, que les politiques déflationnistes soient combattues en Asie de l'Est et que le Japon applique un programme d'aide pour accélérer le redressement dans la région. Une note présentant une évaluation quantitative des incidences de telles mesures sur la croissance, dans la région et au niveau mondial, était mise à la disposition des délégations. Certaines mesures adoptées depuis l'établissement du *Rapport*, dont le plan Miyazawa, la baisse des taux d'intérêt aux États-Unis et ailleurs, et l'assouplissement des politiques monétaires et budgétaires en Asie de l'Est, allaient dans la bonne direction, mais il fallait faire beaucoup plus encore pour éviter le danger d'une récession mondiale.

89. Parmi les propositions figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* pour une meilleure gestion des crises, il y avait également la recommandation d'un "gel automatique", analogue aux mesures de sauvegarde prévues par les règles du GATT. Un tel mécanisme, éventuellement combiné avec des prêts à intérêts non comptabilisés du FMI, éliminerait la nécessité de recourir à des plans de sauvetage massifs, contribuerait à une répartition plus équitable du coût d'une crise entre prêteurs et emprunteurs, et donnerait aux pays une certaine marge de manoeuvre pour concevoir et négocier un plan ordonné de réorganisation de la dette. Au cours des quelques dernières semaines, on s'était rendu compte qu'un gel de la dette et l'octroi de prêts à intérêts non comptabilisés pourraient être nécessaires dans certains cas. La question avait été abordée à la fois par le Directeur général du FMI et dans un rapport du Groupe des 22 sur la gestion de la crise financière.

90. Le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit que, bien que la crise est-asiatique se fasse de plus en plus sentir sur l'ensemble de l'économie mondiale, les pays en développement étaient beaucoup plus touchés que les pays développés. L'aggravation des disparités dans et entre les nations et les régions était extrêmement préoccupante. Les pays en développement étaient pénalisés par une diminution de leurs exportations vers l'Asie de l'Est et par la baisse des prix des produits de base consécutive au ralentissement de la demande mondiale. Il y avait maintenant un risque de récession à l'échelle mondiale. Les prévisions de croissance de toutes les régions en développement avaient été sensiblement révisées à la baisse, et il était peu probable que les pays en développement dans leur ensemble enregistrent un taux de croissance positif du revenu par habitant cette année.

91. Il était important de poursuivre des politiques macroéconomiques saines et stables et de ne pas revenir sur la libéralisation ou recourir à des mesures protectionnistes. Étant donné le rôle dynamique que jouait le commerce dans la promotion de la croissance et d'un développement durable, il était particulièrement important que les pays développés encouragent l'élimination du protectionnisme, la poursuite de la libéralisation du commerce et la suppression des subventions à l'exportation.

92. Les grands pays industrialisés devaient réviser leurs politiques macroéconomiques de façon coordonnée afin d'éviter une récession mondiale. Les pays à excédent, en particulier, devraient prendre des mesures pour stimuler la demande.

93. La crise est-asiatique avait été provoquée non seulement par des facteurs intérieurs, mais aussi par les faiblesses du système financier international. Le cadre institutionnel et réglementaire de ce système n'avait pas évolué au rythme de la mondialisation financière. Une proportion croissante des transactions financières internationales était motivée par la perspective des gains qu'offraient la spéculation et les opérations d'arbitrage, et la volatilité de ces flux avait d'importantes répercussions sur les taux de change et sur l'économie réelle. Il fallait donc une plus grande cohérence des politiques internationales concernant les questions commerciales, financières et monétaires, et les pays en développement devaient pouvoir intervenir davantage dans la gestion du système financier mondial.

94. Dans certains pays en développement, les mouvements de capitaux avaient été libéralisés trop tôt et trop vite. Si de nombreux pays en développement devaient encore renforcer leur secteur financier national, ils devaient aussi être protégés contre les fluctuations erratiques des marchés financiers internationaux. La communauté internationale devait donc étudier les possibilités de mettre en place de nouveaux mécanismes de gestion financière au niveau mondial. De plus, les pays devraient être mieux dotés d'instruments leur permettant de faire face aux attaques monétaires, afin d'empêcher qu'une crise de liquidité ne se transforme en crise de solvabilité. Un gel temporaire du service de la dette pourrait être dans l'intérêt aussi bien des créanciers que des débiteurs; il donnerait à un pays la marge de manoeuvre nécessaire pour concevoir un programme d'ajustement adapté à sa situation et pour négocier un plan de réorganisation de la dette. Cela pourrait restaurer la confiance des marchés plus vite que ne le ferait une profonde récession.

95. La situation financière extérieure des pays pauvres très endettés (PPTÉ) restait préoccupante. Beaucoup de ces pays étaient incapables de faire face à leurs obligations au titre du service de la dette, comme en témoignait le fait que près des deux tiers de l'accroissement de leur dette au cours des 10 dernières années résultait de l'accumulation d'arriérés. L'APD avait historiquement joué un rôle fondamental dans la promotion de l'investissement dans les ressources humaines et l'infrastructure, mais elle n'avait cessé de diminuer en valeur réelle dans les années 90. Dans les pays frappés par des catastrophes naturelles, un accroissement des flux d'APD pouvait beaucoup contribuer au redressement et à la reconstruction.

96. L'initiative PPTÉ constituait un progrès indéniable, mais l'allègement de la dette restait insuffisant et trop lent. La proposition faite dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* de créer un organisme indépendant chargé d'évaluer la viabilité de la dette des pays PPTÉ était particulièrement intéressante; la mise en place d'un tel mécanisme pourrait faciliter les décisions et accélérer l'allègement de la dette.

97. Le représentant de la Jamaïque a dit qu'il était nécessaire d'adopter une approche globale du développement économique. La participation des citoyens d'un pays à la prise de décisions était essentielle. Dans le même ordre d'idées, la participation des pays en développement à la prise de décisions au sein du système financier international et de ses institutions était également importante. En ne s'intéressant qu'aux questions d'importance systémique, la communauté internationale risquait de négliger les

préoccupations de la majorité des pays; la plupart avaient une économie relativement modeste, et leurs problèmes risquaient de ne pas recevoir toute l'attention qu'ils méritaient simplement parce qu'ils n'avaient pas d'implications systémiques.

98. L'actuelle crise financière n'était que la dernière d'une série de crises survenues au cours des trois dernières décennies, qui avaient empêché de nombreux pays en développement de profiter de la dynamique de croissance d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante. Il y avait eu les chocs pétroliers, des périodes de forte inflation, d'importantes crises de la dette et l'instabilité des marchés financiers. Cette fin de décennie était marquée par le retour d'une pauvreté généralisée, un accroissement considérable du chômage et une aggravation des écarts de revenu.

99. La CNUCED devait poursuivre son travail d'analyse et enrichir de ses contributions les différents débats en cours et futurs de façon que les gouvernements puissent se préparer aux négociations sur le commerce et la réforme du système financier international.

100. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a souligné la complexité des questions soulevées par l'actuelle tourmente financière qui frappait l'économie mondiale. Le *Rapport sur le commerce et le développement* offrait une analyse claire, bien que parfois provocante, de ces questions. La contraction économique en Asie de l'Est avait été plus longue et plus profonde qu'initialement escompté, ce qui avait provoqué d'importants problèmes sociaux et économiques dans la région. D'autres pays émergents n'avaient pu s'opposer à la propagation de la crise, qui avait eu des conséquences particulièrement graves pour l'économie de la Fédération de Russie. Puis l'onde de choc s'était retournée sur les économies asiatiques elles-mêmes.

101. Des mesures appropriées pour résoudre la crise et stimuler la croissance économique devaient être prises, non seulement dans les pays touchés, mais aussi dans les pays industrialisés. Mais il fallait que parallèlement soient engagées des réformes du système financier international selon les modalités récemment proposées par l'Union européenne et les États-Unis.

102. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait une analyse utile des multiples mécanismes qui avaient provoqué la propagation de la crise est-asiatique dans la région et au-delà; il exposait également le dilemme fondamental auquel était confronté le système monétaire international : d'un côté, le régime des taux de change fixes montrait ses limites face aux contraintes inflationnistes et structurelles; de l'autre, un régime de changes flexibles posait de nombreux problèmes en l'absence de points d'ancrage bien définis. La solution de ce dilemme était indissociable de la question du rôle que devaient jouer les institutions internationales face aux perturbations financières.

103. Le représentant de la Chine a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* présentait une bonne analyse des causes, de la gestion et de la prévention des crises financières. Préconiser la libération financière ne devait pas signifier l'abandon par les gouvernements de toute responsabilité en matière de réglementation et de supervision financières. L'expérience avait montré que l'ordre et la sécurité sur le plan financier ne pouvaient être assurés que lorsqu'il existait des règles et règlements financiers stricts et une surveillance rigoureuse des banques et des marchés

de capitaux. Autrement, l'ouverture du compte de capital conduirait à l'effondrement du système financier et à la crise économique.

104. La crise avait été lourde de conséquences pour la Chine, avec une réduction des exportations et des investissements étrangers. Dans ces conditions, la réglementation bancaire et la surveillance exercée par la Banque centrale avaient été renforcées. De plus, la Chine avait apporté une aide à d'autres pays de la région, participé au programme international d'appui financier à l'Asie de l'Est et pris des mesures – notamment, baisse des taux d'intérêt – pour accroître la demande intérieure en vue de stimuler la croissance de l'économie mondiale. Le pays accélérerait et approfondirait la réforme de son système financier, tout en s'efforçant de prévenir et d'atténuer tout risque financier. La libéralisation financière extérieure se poursuivrait en temps opportun.

105. Pour réduire l'instabilité du système financier international, tous les pays devaient lutter ensemble contre les mouvements excessifs de capitaux à court terme et les attaques spéculatives. Les grands pays industrialisés devaient stimuler leur demande intérieure, ouvrir leurs marchés et contribuer à la stabilisation des économies asiatiques, qui possédaient encore un fort potentiel de croissance.

106. Le représentant de l'Indonésie a dit que l'inversion des flux de capitaux en Asie de l'Est avait été provoquée par le retournement d'un environnement extérieur initialement favorable et par une répartition et une intermédiation inadéquates de ces flux dans les pays bénéficiaires. En dépit de son excellente gestion macroéconomique, l'Indonésie avait gravement souffert de la perte de confiance provoquée par la crise. La pierre angulaire du programme de stabilisation du pays était une politique monétaire stricte, visant à éviter l'hyperinflation et à rétablir la confiance des marchés internationaux. La reprise de la croissance passait également par la restructuration d'un système financier national faible, et les premiers pas dans cette direction avaient déjà été faits. La restructuration en cours de l'énorme dette des entreprises reposait sur le principe selon lequel le Gouvernement n'assumait pas le risque commercial des emprunts privés. Les procédures et les lois concernant les faillites avaient également été réformées.

107. Les mesures prises pour atténuer les conséquences sociales de la crise avaient sensiblement alourdi le déficit budgétaire, dont le financement n'était possible qu'avec un soutien extérieur sous la forme d'un rééchelonnement partiel de la dette publique. De vastes réformes structurelles étaient en cours, avec notamment des privatisations et l'élaboration d'une loi sur la concurrence. Des efforts étaient faits pour éliminer la corruption, la collusion et le népotisme, et un calendrier avait été fixé pour la tenue d'élections démocratiques. Au niveau régional, un mécanisme de surveillance avait été mis en place avec le soutien de la Banque asiatique de développement, et un accord avait été conclu sur la création d'un mécanisme de lignes de crédit de l'ANASE visant à aider les membres à surmonter des problèmes de liquidité à court terme.

108. Étant donné la nature systémique de la crise, des mesures novatrices aux niveaux national, régional et mondial devaient être prises pour améliorer la

surveillance, réguler les mouvements de capitaux à court terme et remédier à l'instabilité des marchés monétaires. La CNUCED devrait jouer un rôle fondamental dans le renforcement de l'architecture financière internationale.

109. Le représentant du Japon a dit que la crise actuelle ne devait pas faire oublier que le rapide développement économique de l'Asie de l'Est avait été obtenu par la libéralisation à la fois du commerce et des flux financiers. La CNUCED devait rester à la pointe du combat contre tout retour au protectionnisme. L'objectif actuel du Japon était de redresser son économie et d'apporter une aide aux autres économies asiatiques en crise. En avril 1998, le Gouvernement japonais avait annoncé un vaste programme de mesures visant à stimuler l'économie nationale, et, depuis août 1997, le Japon était de loin le pays qui apportait le plus grand soutien aux autres pays asiatiques, avec un total de 43 milliards de dollars sous la forme de financements à long terme, d'assurance exportation, d'aides en dons et d'assistance technique. Une assistance bilatérale supplémentaire, d'une valeur de 30 milliards de dollars, avait été annoncée au début d'octobre 1998.

110. Bien que la crise asiatique ait montré que les risques et les coûts de la libéralisation des mouvements de capitaux à court terme puissent parfois l'emporter sur les avantages, la stratégie de développement fondée sur le marché restait pour l'essentiel valable. Toutefois, la libéralisation des mouvements de capitaux devait être progressive et commencer par l'investissement étranger direct et les mouvements de capitaux à long terme. Il fallait également améliorer la surveillance des flux financiers internationaux, en particulier concernant les activités de grands investisseurs institutionnels tels que les fonds de performance. Les banques et les entreprises qui empruntaient avaient besoin d'outils appropriés de gestion des risques et devaient être assujetties à une supervision prudentielle adéquate. Il fallait également étudier des mesures efficaces pour protéger les pays émergents des effets pervers de mouvements massifs de capitaux à court terme. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* avait soulevé d'importantes questions à cet égard, mais la faisabilité de certaines propositions, telles que l'application de procédures formelles d'insolvabilité à une économie nationale, semblait douteuse. D'autres, comme le contrôle des mouvements de capitaux et un gel unilatéral de la dette, étaient présentées sans mise en garde suffisante quant à leurs effets secondaires. Il fallait donc approfondir l'analyse d'éventuels instruments et poursuivre la réflexion.

111. Le représentant de la République de Corée a dit que la crise en Asie de l'Est n'était due qu'en partie aux problèmes intérieurs des pays directement touchés et que les dysfonctionnements de l'économie mondiale avaient également joué un rôle important. La communauté internationale devait non seulement empêcher que la crise ne s'aggrave et ne s'étende à d'autres régions, mais aussi faciliter le redressement des pays touchés. Il fallait que la gestion et la prévention des crises financières soient améliorées à moyen et à long terme.

112. Comme d'autres pays de la région, la République de Corée avait entrepris les réformes nécessaires au prix d'efforts douloureux, de nombreuses difficultés et de conséquences sociales graves, notamment de licenciements massifs. Elle s'était engagée dans la deuxième étape des réformes économiques.

Pour que les mesures d'ajustement prises dans les pays pénalisés par la crise portent leurs fruits, la demande des principaux marchés extérieurs devait s'accroître. L'assouplissement des politiques monétaires décidées dans certains pays du G-7 était donc une bonne chose, tout comme la décision des pays de l'ANASE d'accélérer la libéralisation du commerce.

113. Des mesures devaient également être prises au niveau international pour que les marchés émergents puissent continuer d'avoir accès aux capitaux extérieurs grâce aux crédits publics et à l'assurance des investissements. La prévention de futures crises financières passait par la conclusion d'un accord général sur une nouvelle structure financière mondiale qui trouve un juste milieu entre une nécessaire surveillance plus efficace des flux de capitaux et l'écueil d'une réglementation excessive. Les propositions de la CNUCED y contribuaient de manière importante.

114. Le représentant du Chili a dit que la crise amorcée en Asie de l'Est avait pris un tour inattendu en s'étendant à d'autres régions, dont l'Amérique latine. Il fallait que de bonnes politiques macroéconomiques soient mises en oeuvre et que le processus de libéralisation du commerce se poursuive.

115. Le Chili était touché par la crise à la fois directement, parce que les pays d'Asie de l'Est étaient d'importants partenaires commerciaux, et indirectement, parce que les cours du cuivre, dont les recettes d'exportation du pays étaient fortement tributaires, avaient chuté et que les investisseurs internationaux étaient généralement en train de réévaluer les risques liés aux marchés émergents. La chute des recettes d'exportation entraînerait un déficit du compte courant et rendrait plus difficile la réédition des taux de croissance récemment enregistrés. Toutefois, l'économie chilienne était mieux préparée à affronter une crise qu'en 1992. La dette extérieure, y compris la dette à court terme, était maîtrisée et le pays était doté d'un système de réglementation et de contrôle financiers bien développé, qui était conforme aux critères du Comité de Bâle. Le niveau des réserves internationales était également satisfaisant. Les problèmes récents de la balance des paiements courants devaient être résolus par l'adoption de politiques budgétaire et monétaire restrictives, par le maintien d'un taux de change élevé et par la poursuite d'une politique commerciale axée sur l'ouverture, l'intégration et la diversification.

116. Le représentant de l'Inde a dit qu'au sein d'une économie mondiale de plus en plus interdépendante, l'instabilité financière internationale avait des incidences planétaires. La crise financière et de change qui avait éclaté en Asie il y avait plus d'un an s'était étendue à des pays qui représentaient 40 % de la production mondiale. L'économie mondiale était au bord d'une grave déflation qui faisait planer la menace d'une montée du chômage et de la pauvreté dans de nombreux pays en développement.

117. Des crises financières s'étaient produites avec une fréquence accrue depuis l'effondrement du système de Bretton Woods. Nombre d'entre elles, y compris la plus récente, avaient été précédées d'une libéralisation de l'économie, en particulier du secteur financier. Il fallait, par conséquent, que la libéralisation des mouvements de capitaux se fasse de manière progressive et mesurée. Il fallait également disposer de normes prudentielles et de moyens de contrôle pour veiller au bon fonctionnement non seulement de l'intermédiation internationale des flux de capitaux volatils, mais aussi

du système financier national. La limitation des emprunts et des prêts internationaux à court terme pourrait même être considérée comme une règle prudentielle et non comme une restriction aux mouvements de capitaux. L'adoption de mesures temporaires pour maîtriser une crise pourrait être jugée comme une mesure légitime "de sauvegarde".

118. L'investissement étranger direct (IED) avait un rôle important à jouer dans une économie mondialisée. Toutefois, les pays en développement comme l'Inde avaient, tout en encourageant l'IED, veillé à ce que les conditions de libéralisation de l'investissement soient en harmonie avec la diversité des besoins et des intérêts de l'économie.

119. Dans une économie mondiale fortement interdépendante, il n'était plus possible pour un pays de ne pas être touché par des événements qui se produisaient dans d'autres pays ou d'en limiter les effets négatifs sur l'économie en prenant uniquement des mesures nationales. La communauté internationale devait non seulement atténuer les conséquences économiques et sociales des crises financières, qui frappaient durement la population, mais aussi réduire la fréquence et l'ampleur de ces crises, à défaut d'en empêcher la survenue. Parmi les mesures à prendre figuraient la conclusion immédiate d'un programme conjoint entre le FMI et les pays concernés visant à rétablir la confiance et la stabilité; la mise en place d'un filet de sécurité international pour les pays vulnérables; la concertation macroéconomique des principaux pays industrialisés, afin d'empêcher une récession mondiale; le renforcement de la libéralisation du commerce international; la mise en oeuvre d'une réforme profonde du système monétaire et financier international; l'examen approfondi des politiques et des procédures opérationnelles du FMI; et l'engagement de la communauté internationale de renforcer l'aide publique au développement (APD).

120. Si l'évolution récente de l'APD et des transferts de ressources opérés par la Banque mondiale était inquiétante, la crise actuelle soulignait l'importance du rôle des flux de capitaux publics. De plus, l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés devait encore être amélioré par le renforcement des préférences commerciales et autres mesures. La communauté internationale devait également réaffirmer son engagement de soutenir une croissance durable et d'atténuer la pauvreté dans les pays les moins avancés et les pays en développement.

121. Le représentant de la Thaïlande a souligné le caractère éminemment original et prospectif des analyses de la CNUCED et a dit que l'avertissement lancé au sujet des risques de contagion de la crise asiatique se révélait malheureusement justifié. Il fallait maintenant prendre des mesures au niveau international pour mettre un terme à un accroissement des disparités économiques entre les pays et à l'intérieur des pays qui entraînait la marginalisation de nombreux pays en développement et menaçait la stabilité du système commercial multilatéral.

122. Même si l'analyse et les propositions figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* semblaient contraires aux politiques suivies par les pays asiatiques touchés par la crise, la communauté internationale devait les étudier attentivement et adopter une approche plus équilibrée afin de réduire les risques d'instabilité des capitaux et leurs



incidences néfastes sur le système commercial et financier international. La CNUCED devait poursuivre son analyse de la question, contribuer au débat sur la mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale et aider les pays en développement à participer à l'élaboration d'un système financier international équilibré pouvant favoriser la croissance économique et le développement à long terme.

123. Le représentant du **Bélarus** a dit que la crise en Asie de l'Est démontrait qu'il était urgent de créer, au niveau multilatéral, de nouveaux mécanismes d'évaluation, de prévision et de prévention des crises financières. En l'absence d'instruments mondiaux et régionaux, les gouvernements devraient pouvoir prendre des mesures nationales pour empêcher la déstabilisation de leur système financier national.

124. La crise financière avait soulevé la question du rôle de l'État dans la gestion des affaires financières et économiques. Jusque-là, deux points de vue avaient été exprimés : certains considéraient que la crise était imputable à une intervention excessive de l'État dans les affaires financières, tandis que pour d'autres, c'était des politiques étatiques mal conçues et trop timides qui en avaient favorisé l'extension. Le Gouvernement bélarussien poursuivait une politique de transformation économique progressive et prudente. L'objectif stratégique en matière de développement économique était d'instaurer une économie de marché sociale, efficace ou ouverte par le biais d'une politique associant monétarisme souple et réglementation étatique. Malheureusement, cette stratégie de réforme économique n'avait pas été suffisamment soutenue par le FMI et la Banque mondiale, malgré une croissance du PIB de 11 % en moyenne au cours des deux dernières années.

125. Le Bélarus considérait la mondialisation de l'économie internationale et la libéralisation du commerce mondial comme des phénomènes objectifs. Force était toutefois de constater que tout le monde n'en avait pas jusque-là profiter. Les statistiques montraient qu'à l'heure actuelle les obstacles tarifaires auxquels se heurtaient les produits des pays les moins avancés sur les marchés mondiaux étaient globalement de 30 % supérieurs à la moyenne. De plus, un certain nombre de produits, dont certains produits exportés par le Bélarus, continuaient d'être frappés, sur certains marchés et sans raison valable, de mesures antidumping répondant à des fins protectionnistes.

126. Le représentant du **Pakistan** a dit que la crise financière en cours qui, au départ, semblait être imputable à des carences propres aux pays directement touchés, posait également le problème systémique de la maîtrise du processus de mondialisation. De telles crises ne causaient pas uniquement des difficultés financières, elles plongeaient aussi les plus démunis dans la détresse. Elles assombrissaient les perspectives économiques des pays en développement et remettaient en question plusieurs éléments du modèle actuel de développement.

127. Il était urgent de prendre des mesures visant à soutenir la croissance et la demande mondiales et à maintenir un niveau suffisant de liquidités, par exemple par le recyclage des excédents budgétaires de certains pays asiatiques. Il fallait examiner de manière plus approfondie les questions portant sur un moratoire temporaire et sur une renégociation cohérente de la dette. Les pays devraient jouir d'une plus grande autonomie quant aux mesures

à prendre pour résoudre une crise puisque les recettes classiques ne marchaient pas dans tous les pays.

128. Il fallait réexaminer la nécessité de poursuivre la libéralisation du commerce, les pays touchés par la crise ayant peut-être libéralisé leur commerce trop rapidement par rapport à leurs capacités de production et à leur compétitivité extérieure. Les déficits commerciaux ainsi apparus avaient été financés par l'entrée de capitaux à court terme dont le départ avait fini par déclencher la crise. Dans ce contexte, l'architecture financière internationale laissait à désirer et il fallait revoir la manière dont le processus de développement était géré et les stratégies de développement appliquées. La CNUCED avait un rôle important à jouer, les liens entre le commerce, le financement et le développement devant être réexaminés de manière urgente.

129. Le représentant de la **Fédération de Russie** a dit qu'il était urgent de débattre de la réforme du système financier international. Les principales questions qui se posaient étaient la réforme des institutions de Bretton Woods; la mise au point de nouveaux instruments permettant au FMI de prévenir la survenue de crises financières dans un pays; l'élaboration de "règles de conduite" pour l'action gouvernementale en matière de relations financières extérieures; l'amélioration du contrôle des transactions financières internationales; le renforcement de la coordination entre les établissements bancaires et financiers internationaux; la concertation accrue en matière de politiques financières et économiques au niveau international; et la mise en place d'instruments permettant de régler et de contrôler les flux internationaux de capitaux, en particulier les mouvements spéculatifs à court terme.

130. La Russie s'efforçait de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale en créant des conditions permettant aux producteurs russes de se livrer à une concurrence "civilisée" sur les marchés internationaux et en poursuivant les négociations sur son adhésion à l'OMC.

131. Le représentant du **Sri Lanka** a dit que tandis que les pays en développement poursuivaient des réformes structurelles, en particulier concernant la libéralisation du commerce, le débat sur la libéralisation des mouvements de capitaux avait suscité un regain d'intérêt. La crise avait mis en lumière l'importance d'une libéralisation ordonnée, progressive du compte de capital, en tenant compte des conditions propres à chaque pays.

132. Plusieurs autres leçons se dégageaient de la crise. Premièrement, les pays dotés d'un système financier relativement fragile avaient été plus durement touchés que ceux dont le système financier était solide. D'où l'importance critique d'une supervision prudentielle efficace. Deuxièmement, il était important que les politiques macroéconomiques soient compatibles avec la politique de taux de change. Troisièmement, il devait y avoir une répartition équitable du fardeau financier des crises entre créanciers privés, emprunteurs et pouvoirs publics des pays en crise.

133. À Sri Lanka, les politiques macroéconomiques avaient assuré une stabilité raisonnable. Ces politiques comprenaient le maintien de certains contrôles sur les mouvements de capitaux, une surveillance renforcée de

l'activité des marchés financiers et un relèvement des taux d'intérêt à court terme. Le fait que la majorité des emprunts extérieurs de Sri Lanka étaient constitués de capitaux à long terme était également un facteur positif. Néanmoins, le pays n'échapperait pas aux incidences négatives indirectes de la crise est-asiatique, notamment sous la forme d'une perte de compétitivité de ses exportations vis-à-vis des pays qui avaient dévalué leur monnaie, d'une baisse de la demande d'importation dans les pays en crise et d'une diminution des investissements provenant de ces pays.

134. Le représentant du Sénégal a dit que, en raison de l'ampleur des flux financiers spéculatifs circulant dans un système financier déréglementé, la crise actuelle était devenue une crise mondiale. Bien qu'il ne fasse aucun doute que, tôt ou tard, ils surmontent cette crise, les pays asiatiques restaient tributaires d'un appui extérieur. Il y avait accord général pour considérer qu'il fallait éviter de revenir au protectionnisme, mais il fallait renforcer la transparence et les disciplines du système financier international. Les politiques gouvernementales devaient reposer sur la prudence, et la solidarité et la coopération universelle étaient indispensables.

135. Dans le cadre des efforts déployés pour libéraliser les mouvements de capitaux, il fallait trouver un juste équilibre entre les intérêts des différents acteurs. Les propositions de la CNUCED pour réduire l'instabilité financière et réformer le système financier international présentaient un grand intérêt. Il faudrait renforcer la surveillance internationale des politiques économiques nationales, en tenant compte des intérêts des pays en développement.

136. Pour l'Afrique, le principal enseignement de la crise concernait la réglementation prudentielle. L'Afrique était indirectement touchée par la crise, par le biais de la baisse des prix internationaux des produits de base. De nombreux pays africains avaient besoin de mesures d'allégement de la dette et d'un meilleur accès aux marchés des pays développés pour continuer leurs réformes et accélérer leur croissance.

137. Le représentant de la Suisse a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait une analyse utile de la situation actuelle du point de vue des pays en développement. Un large consensus se dégagait pour considérer que les causes de la crise tenaient d'une part à des politiques macroéconomiques inadéquates, y compris une supervision et une transparence financières insuffisantes, et, d'autre part, à des déséquilibres structurels, dont le recours à des capitaux à court terme pour financer des prêts/actifs à long terme. Les investisseurs internationaux avaient sous-estimé les problèmes structurels, qui devaient désormais être traités en priorité.

138. Il fallait éviter des mesures qui ne s'attaquaient qu'aux symptômes ou qui avaient un caractère inflationniste, car elles aggraveraient les déficits budgétaires et retarderaient la reprise. On ne savait pas encore très bien quelle serait l'ampleur exacte des conséquences de la crise, mais même les pays développés étaient maintenant touchés, et les prévisions de croissance ne cessaient d'être révisées à la baisse. La gestion de la crise passait par un renforcement de la coopération entre tous les pays et toutes les institutions internationales.

139. La libéralisation des flux commerciaux et financiers restait un objectif à moyen terme, et toute restriction à cet égard devait être limitée dans le temps. La libre circulation internationale des capitaux était un facteur clé du développement des économies émergentes, mais dans la gestion et la prévention des crises financières, les créanciers privés devaient assumer leur part de responsabilité. De plus, une économie libéralisée avait besoin d'un système efficace de surveillance.

140. Le représentant de la Malaisie a dit que la mondialisation n'avait pas été synonyme de création de richesses et de prospérité pour tous; au contraire, l'économie mondiale apparaissait comme la victime du processus rapide de mondialisation qui avait vu la crise financière se propager de l'Asie à d'autres régions. La Malaisie avait été particulièrement touchée, avec une baisse brutale de son revenu par habitant, qui était passé d'environ 5 000 dollars É.-U. à 3 000 dollars É.-U. sous les effets conjugués d'une dépréciation de 40 % de la monnaie et d'une grave contraction de l'économie réelle. Les mesures traditionnelles d'austérité qui avaient été appliquées pour lutter contre la crise au début n'avaient fait qu'aggraver le marasme de l'économie. Le Gouvernement malaisien avait récemment changé d'orientation et s'efforçait d'isoler la Malaisie d'un environnement extérieur hostile en appliquant un contrôle des changes. Toutefois, cette mesure devait être considérée comme une mesure d'urgence, qui ne remplaçait pas des politiques macroéconomiques et financières saines; les contrôles seraient levés une fois la tourmente passée, et il faudrait trouver une solution mondiale à ce qui était pour l'essentiel un problème mondial.

141. Au niveau international, le débat sur les remèdes à apporter à la crise financière mondiale était encore loin d'aboutir à des solutions satisfaisantes. L'architecture d'ensemble du système monétaire international devait être réformée, avec la création d'un organisme réglementaire international chargé de superviser le fonctionnement des marchés financiers. D'autres propositions de coopération financière internationale, telles que l'institution d'un mécanisme international de prêteur en dernier ressort, avancées par la CNUCED, devraient être soigneusement étudiées.

142. Les mesures mises en oeuvre par la Malaisie commençaient à porter leurs fruits, comme en témoignaient l'accroissement des réserves et les premiers signes de redressement de l'économie nationale. Dans le long terme, la Malaisie restait attachée à la mondialisation et à la libéralisation.

143. Le représentant de Cuba a dit que la libéralisation orthodoxe et les politiques de déréglementation avaient été catastrophiques pour les économies est-asiatiques, qui étaient aussi vulnérables aux facteurs extérieurs qu'elles étaient attractives pour les flux financiers internationaux.

144. Toutefois, la crise était une crise systémique, qui avait des origines externes et des conséquences à l'échelle mondiale pour la production et l'emploi. La déréglementation et l'assouplissement du contrôle des activités économiques et financières réduisaient considérablement les possibilités d'empêcher des situations de crise de ce type. Étant donné l'interdépendance mondiale des économies, la spéculation constituait un réel danger. On ne pouvait que déplorer que les coûts de l'effondrement des marchés mondiaux et

des mesures prises pour sauver les créanciers soient supportés par les gens ordinaires.

145. Il devrait rester possible pour un pays de déclarer un moratoire sur sa dette et d'appliquer des restrictions de change pour défendre sa monnaie. Le rôle de l'État dans l'économie devait être renforcé, et il fallait réviser les fonctions des institutions de Bretton Woods.

146. De nombreux pays en développement avaient besoin d'un meilleur accès au financement public extérieur, d'une solution à leur problème d'endettement extérieur et d'un plus large accès aux marchés des pays développés. Cuba subissait depuis plus de 37 ans un blocus économique, commercial et financier.

147. Le représentant du Guatemala a dit que les propositions avancées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* en matière de maîtrise et de prévention des crises financières internationales étaient très importantes. La crise actuelle préoccupait gravement tous les pays en développement et, même si elle n'avait pas encore été durement touchée, l'Amérique centrale avait ressenti ses effets néfastes à travers la chute des prix internationaux des produits de base.

148. La mondialisation était un phénomène irréversible qui offrait des possibilités de développement considérables à toutes les parties prenantes, mais qui aggravait aussi les risques de crise financière internationale, d'où l'importance du diagnostic établi par le secrétariat de la CNUCED. Certaines propositions étaient particulièrement intéressantes et bienvenues, à savoir la mise en place d'un nouveau "prêteur en dernier ressort" et l'autorisation donnée aux pays soumis à des attaques spéculatives intenses de déclarer un gel unilatéral de leur dette sur la base de critères analogues à ceux qui figuraient au chapitre 11 du Code des faillites des États-Unis. Une procédure de ce type avait déjà été mise en oeuvre avec succès par le Gouvernement costa-ricien. D'autres mesures de prévention des crises proposées par la CNUCED - information et transparence accrues, renforcement de la supervision et de la surveillance des activités financières, contrôle de certains types de mouvements de capitaux, etc. - seraient également examinées de manière positive par le Guatemala. Le rôle que jouait la CNUCED dans l'analyse du système financier international et dans l'élaboration de propositions visant à le réformer devrait être renforcé.

149. Le représentant de la Norvège a dit que la crise récente avait démontré que le processus de mondialisation, tout en contribuant de manière sensible à la croissance et au développement, n'était pas exempt de risques ni de dangers. Il fallait mieux gérer le processus de mondialisation aux niveaux national et international afin d'offrir à tous les pays la possibilité d'en récolter les fruits et afin d'en atténuer les éventuelles conséquences néfastes.

150. L'architecture financière internationale devait être améliorée. Les mesures recommandées par les institutions internationales devaient être plus cohérentes. Dans ce contexte, il pouvait être plus facile de dégager des synergies dès lors que le courant général de la pensée économique mondiale

se rapprochait des vues de la CNUCED. Néanmoins, l'expression d'opinions indépendantes ne devait pas être découragée.

151. Au niveau national, certains facteurs – secteur financier viable, bonne gouvernance, investissement dans des programmes sociaux d'envergure, respect des droits de l'homme et transparence dans les secteurs public et privé – favorisaient la croissance et le développement sur le plan économique et social. Les investissements réalisés dans les services sociaux de base, notamment en matière de santé et d'éducation, étaient les plus rentables. Les pays développés et les pays en développement devraient donc s'engager réciproquement et respectivement à allouer 20 % de leur APD et 20 % de leur budget national à des programmes sociaux de base.

152. La crise asiatique avait démontré que même les économies les mieux gérées étaient vulnérables aux chocs extérieurs. Il fallait créer un environnement extérieur plus favorable en mettant en place de meilleurs mécanismes d'allégement de la dette, en améliorant l'accès aux marchés et en affectant une plus grande partie des capitaux aux activités productives plutôt qu'à la réalisation de gains spéculatifs à court terme. L'initiative PPTE constituait pour l'instant le mécanisme multilatéral le plus constructif qui avait été adopté, mais des mesures supplémentaires s'imposaient. La Norvège avait adopté une stratégie d'allégement de la dette qui, outre l'appui accordé aux mécanismes multilatéraux existants, prévoyait des mesures bilatérales de réduction de la dette. Les autres pays créanciers devaient en faire autant. Les analyses judicieuses du secrétariat de la CNUCED devaient servir à prodiguer de bons conseils à chaque pays, afin d'aider les pouvoirs publics à adopter des politiques volontaristes visant à se prémunir contre les conséquences néfastes de la mondialisation.

153. Le représentant de l'Égypte a dit que l'instabilité financière s'était accrue dans les années 90 tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Si, dans les premiers, les crises financières n'avaient en général revêtu qu'une seule forme, dans les seconds, elles s'étaient manifestées de plusieurs manières, notamment par des remous généralisés sur les marchés financiers, par des turbulences monétaires et par des crises de la dette extérieure. Les différentes crises financières avaient en commun d'avoir été précédées par la libéralisation du secteur financier national et du compte de capital, et d'avoir été déclenchées par une sortie brutale de capitaux provoquée par une réaction grégaire des investisseurs et des créanciers. Si l'entrée de capitaux avait été motivée par des facteurs intérieurs, leur sortie avait été déclenchée par des facteurs extérieurs. Les politiques nationales suivies ne devraient donc pas être considérées comme les seules responsables de la crise. De plus, le fait que des pays ayant appliqué des politiques interventionnistes n'avaient pas connu de crises analogues donnait à penser qu'il pouvait être dangereux de supprimer tout encadrement par les pouvoirs publics des flux financiers et des investissements privés.

154. Étant donné qu'une inversion brutale des flux financiers pouvait être à l'origine de graves problèmes de liquidité, il fallait qu'existe un prêteur international en dernier ressort et que les pays confrontés à une crise puissent avoir la possibilité de déclarer un gel de leur dette. Dans la crise la plus récente, l'assistance coordonnée par le FMI n'était arrivée qu'après l'effondrement des monnaies et avait pris la forme de plans de sauvetage qui

avaient protégé les créanciers et fait peser la quasi-totalité du fardeau sur les débiteurs.

155. Étant intrinsèquement déséquilibrée, la surveillance mondiale, sous sa forme actuelle, n'avait pas réussi à prévenir les crises financières. Ses mécanismes n'étaient pas suffisamment conçus pour faire face aux conséquences des ajustements de la politique monétaire et des taux de change des principaux pays de l'OCDE, auxquels les mouvements internationaux de capitaux étaient très sensibles. La gestion du système financier mondial était en retard par rapport à celle du commerce mondial.

156. Les réformes financières entreprises au niveau national ne permettaient pas d'immuniser totalement les pays contre les crises financières provenant du système mondial, mais elles pouvaient en limiter les conséquences. Il faudrait envisager de réglementer les flux internationaux d'investissements de portefeuille puisque ceux-ci étaient de plus en plus attirés par les possibilités de plus-values à court terme et non par les perspectives à long terme des entreprises et des pays. Dans ce contexte, les propositions énoncées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* en vue de réformer le système financier international méritaient d'être examinées plus avant dans différentes instances internationales, particulièrement dans le cadre de la réorganisation des institutions financières internationales.

157. Le représentant de la Pologne a dit qu'après neuf ans de traitement, l'économie polonaise enregistrait actuellement des résultats prometteurs, à savoir une croissance forte du PIB - 6,9 % en 1997 -, une augmentation de l'investissement, une baisse de l'inflation, une forte expansion des exportations, une baisse du chômage (descendu en dessous de 10 % en 1998) et une progression des revenus des ménages et de la consommation privée.

158. Tout cela s'accompagnait néanmoins de déficits du commerce extérieur et de la balance des paiements, et la croissance des exportations devrait se ralentir en raison d'une baisse de la demande extérieure, en particulier dans les pays de l'Union européenne, ainsi que d'une appréciation de la monnaie. Malgré une dette extérieure considérable, le pays avait accumulé des réserves importantes de devises et les entrées d'IED jouaient un rôle essentiel dans la mise en place d'une économie de marché. La Pologne serait elle aussi touchée par la crise actuelle en raison de la part relativement élevée des matières premières dans ses exportations, ce qui la rendait, à l'instar de la plupart des pays en développement et des pays en transition, vulnérable à l'instabilité des prix internationaux des produits de base.

159. Le représentant de l'Ouganda a dit que la propagation de la crise économique actuelle illustre les risques inhérents à la mondialisation. Afin de tirer parti de leur intégration dans l'économie mondiale, les pays devaient d'abord atteindre un certain niveau de développement de leurs infrastructures sociales et matérielles, accroître la productivité agricole, acquérir des capacités technologiques et administratives, et créer des institutions chargées de réglementer les marchés et d'en assurer le bon fonctionnement. Avant la survenue de la crise, la théorie économique considérait qu'un déficit du compte courant était acceptable et supportable s'il provenait de l'investissement - et non de la consommation - et s'il résultait des activités du secteur privé. La crise actuelle avait démontré le contraire.

160. De nombreux PMA avaient réussi à se doter d'un cadre macroéconomique stable, mais leur taux de croissance ne s'était pas forcément accéléré et les réformes économiques avaient entraîné une montée du chômage. De plus, les difficultés rencontrées par les PMA pour attirer des financements extérieurs privés restaient un problème crucial compte tenu, notamment, de la stagnation persistante des flux d'APD. L'initiative PPTE constituait un progrès important, mais les mesures d'allègement de la dette devraient intervenir plus rapidement et selon des modalités le plus souples possible. Une des leçons tirées de la crise était que la libéralisation totale des flux de capitaux aggravait l'instabilité des mouvements à court terme, mais n'entraînait pas une augmentation sensible de l'investissement et de la croissance. Une autre leçon était qu'on ne pouvait attendre du marché qu'il conduise à lui seul à des progrès sociaux. La CNUCED avait un rôle important à jouer en contribuant au débat et en proposant des solutions.

161. Le représentant du **Brésil** a dit que malgré la prudence de la politique suivie par son pays, la crise internationale en cours y avait eu des répercussions en induisant des sorties de capitaux et la menace d'une attaque contre sa monnaie. Les causes étaient entièrement extérieures et liées à la volatilité des flux de capitaux mondiaux. Les perspectives de développement s'étaient ainsi assombries pour le Brésil et la plupart des autres pays latino-américains, alors que depuis des années leur politique économique suscitait une approbation générale.

162. Au stade actuel, les dirigeants mondiaux devaient donc agir de concert en vue de favoriser une coordination accrue des politiques monétaires ainsi que l'assainissement et le renforcement des institutions financières internationales. En outre, une stratégie mondiale de prévention des crises s'imposait.

163. Le représentant de la **Bulgarie** a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement 1998* était, par son analyse approfondie de la crise est-asiatique, un des meilleurs documents jamais produits par la CNUCED et présentait un intérêt particulier pour les pays en développement et les pays en transition du fait que la crise y était abordée dans une perspective mondiale et non pas en tant que phénomène local. L'éventualité d'une contagion était un problème tant pour les pays en développement et les pays en transition que pour les pays développés. C'était là un des aspects négatifs de la mondialisation.

164. Depuis le début de 1997, la Bulgarie avait mis en oeuvre un certain nombre de réformes structurelles avec le soutien des institutions financières internationales. On attendait de ces réformes qu'elles aboutissent à une amélioration des résultats économiques du pays dans les années à venir.

165. L'impact de la récente tourmente financière internationale ainsi que les effets de l'interdépendance mondiale sur les pays en transition devraient continuer d'être analysés dans les futures livraisons du *Rapport sur le commerce et le développement*. Les questions liées à l'interdépendance entre pays en transition et pays en développement présentaient un intérêt particulier.



166. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que la crise financière en cours ne marquait pas la fin du miracle asiatique, mais constituait une correction systémique qui, à l'issue d'une certaine restructuration dans les pays qu'elle frappait, concourrait à accroître la compétitivité de l'Asie à l'avenir. L'économie sud-africaine risquait de souffrir des répercussions de la crise au Japon, aux États-Unis et en Europe. En Afrique du Sud, le taux de change et le cours des actions avaient fortement baissé. Les marchés locaux s'étaient à présent stabilisés, mais réduire les taux d'intérêt intérieurs avant le retour à la stabilité sur les marchés internationaux serait très dangereux.

167. L'architecture financière internationale devait être remaniée de façon à accroître la transparence de l'activité des marchés financiers et des flux de capitaux. La crise asiatique avait fait apparaître dans le système mondial des failles, d'où la nécessité d'un cadre réglementaire conçu pour éviter toute spéculation excessive et des flux non viables de capitaux. En outre, la politique économique devait être liée au développement social.

168. Des mécanismes, des systèmes d'information et une aide technique étaient nécessaires pour prévenir les crises financières et en neutraliser les effets, tout comme une réforme du système monétaire et financier international assortie d'un mécanisme de surveillance multilatéral. La CNUCED devait continuer à jouer un rôle déterminant dans l'analyse, la gestion et le règlement de la crise en cours et des problèmes systémiques en cause.

169. Le représentant de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a constaté que la récente crise financière avait eu de graves répercussions sur le niveau de l'emploi dans le monde. Dans la seule Asie, la tourmente économique s'était soldée par un accroissement de 10 millions du nombre de chômeurs et les retombées de la crise économique touchaient le plus lourdement les groupes les plus vulnérables de la société.

170. Afin d'éviter que ces répercussions défavorables ne se propagent plus loin, une action internationale visant à améliorer le fonctionnement des marchés financiers devait être engagée en conjonction avec des stratégies internationales d'élimination de la pauvreté. Dans cette optique, la redéfinition des rôles et des responsabilités de la Banque des règlements internationaux, du FMI, de la Banque mondiale, de l'OCDE et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire était une question déterminante.

171. Pour éliminer ces tensions protectionnistes et attribuer aux travailleurs une part équitable des avantages de la libéralisation du commerce, il fallait introduire dans les accords de commerce international une clause sociale garantissant aux travailleurs un ensemble de droits élémentaires devant être universellement respectés.

#### Séances informelles

172. Le Conseil a poursuivi l'examen du point 4 en séances informelles.

#### Déclaration prononcée en séance informelle

173. Le représentant de l'Uruguay, parlant en sa qualité de président du débat informel sur le point 4, a dit que ce débat avait été très utile. Il était apparu clairement au cours des délibérations que nombre de caractéristiques de la crise actuelle étaient universelles, mais que ses manifestations différaient selon les pays. Par conséquent, formuler des modèles applicables partout n'était pas possible. Le rôle des facteurs systémiques, étrangers aux économies nationales, constituait un enseignement important de la crise. Nombre d'exemples faisaient apparaître que des années d'efforts nationaux visant à parvenir à l'équilibre macroéconomique et à développer le système financier local ne suffisaient pas à mettre un pays à l'abri des crises financières lorsque le milieu extérieur était défavorable. Les politiques nationales de lutte contre les crises devaient tendre autant à rétablir l'équilibre macroéconomique et renforcer le système financier intérieur qu'à rétablir la croissance et attirer de nouveaux flux de capitaux, tandis que des efforts internationaux s'imposaient pour améliorer l'environnement extérieur. À l'échelon international il était également crucial d'améliorer la surveillance et la supervision des flux de capitaux, en particulier des flux spéculatifs à court terme.

174. Il était désormais clair que le système financier international présentait un certain nombre d'insuffisances, de carences et de facteurs limitants et que son architecture devait être réformée. Des positions divergentes s'étaient dégagées quant à l'ampleur et à la portée des réformes, les suggestions allant d'améliorations minimales des règles et règlements en vigueur à des changements plus radicaux dans les institutions financières internationales, en particulier le FMI, en passant par la mise en place d'une nouvelle autorité financière internationale aux fonctions allant au-delà de celles des organismes existants. La conclusion d'accords financiers régionaux pourrait utilement compléter les tentatives de réforme à l'échelon mondial.

175. L'absence de prêteur de dernier recours avait été mise en avant comme l'une des principales faiblesses du système actuel. Alors que de l'avis de certains, cette fonction devait être intégrée à un système institutionnel remanié, d'autres avaient émis des doutes quant à la faisabilité de cette proposition et avaient insisté sur la nécessité d'améliorer les instruments destinés à prévenir ou à endiguer les crises financières. Un prêteur de dernier recours devait prendre en considération les besoins particuliers des pays les moins avancés, qui bien souvent étaient dans l'incapacité d'attirer des capitaux privés.

176. Lors du débat consacré aux mesures de protection susceptibles d'être adoptées par les pays face aux problèmes découlant de l'instabilité financière internationale, référence avait été faite aux mesures de sauvegarde prévues dans les accords commerciaux. Alors que pour certaines délégations, un gel provisoire de la dette constituait une mesure importante à envisager en cas de situation d'urgence, d'autres avaient évoqué l'introduction d'un contrôle des mouvements de capitaux à court terme, le recours à des moratoires, ou la taxation des flux de capitaux comme autant d'options dans l'optique d'une meilleure gestion des crises financières ou de leur prévention. Des délégations avaient toutefois estimé que de telles mesures iraient à l'encontre de l'effet recherché. De surcroît, une plus grande transparence et une meilleure information sur l'activité des marchés financiers étaient indispensables pour assurer le bon fonctionnement de ces marchés.

177. On s'était dans l'ensemble accordé à reconnaître que le commerce international n'était pas une cause de la crise, mais qu'il pouvait au contraire aider à la surmonter. Il fallait donc éviter de recourir au protectionnisme pour lutter contre les effets de la crise.

178. La crise avait fait apparaître que la CNUCED pouvait beaucoup contribuer à l'analyse et aux politiques dans le domaine monétaire et financier à l'échelon international. Le secrétariat avait procédé à une analyse judicieuse, opportune et indépendante de la crise. L'actuel mandat de l'organisation dans ce domaine devait être consolidé, et la CNUCED devrait aussi être associée à l'élaboration de mesures nationales et internationales de prévention des crises financières, et prendre une part active à la réforme du système monétaire et financier international, en insistant sur l'interdépendance du commerce, du financement et du développement.

#### Décision du Conseil

179. A sa 900ème séance plénière, le 23 octobre 1998, le Conseil a adopté les conclusions concertées 451 (XLV). (Pour le texte des conclusions concertées, voir TD/B/45/13 (Vol.1).)

Chapitre III

EXAMEN DES PROGRÈS DE L'APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES ANNÉES 90 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS : a) LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT DANS LES PMA : POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES DU SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL; b) CONTRIBUTION DU CONSEIL À L'EXAMEN PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION, DE LA QUESTION DES DATES, DE LA DURÉE, DU LIEU ET DES PRÉPARATIFS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 5 de l'ordre du jour)

180. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

*The Least Developed Countries 1998 Report (UNCTAD/LDC(1998))*

Examen au Comité de session I

181. Le Président a rappelé que l'un des principes de base du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés (PMA) était celui de la responsabilité partagée et d'un partenariat renforcé pour la croissance et le développement de ces pays. Alors que beaucoup restait à faire pour réduire la marginalisation des PMA, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait transformer la prise de conscience des problèmes particuliers de ces pays en résultats concrets.

182. Le Rapport de 1998 sur les pays les moins avancés offrait une excellente évaluation générale de la situation socioéconomique des PMA et des mesures internationales d'appui prises en leur faveur, concernant en particulier l'aide publique au développement (APD) et l'allégement de la dette. En dépit des immenses difficultés auxquelles ils étaient confrontés, il était encourageant de constater que les PMA en tant que groupe avaient pu maintenir l'amélioration récente de leurs résultats. La diminution des flux de ressources vers les PMA devait être enrayerée, car un financement extérieur adéquat était indispensable à la croissance et au développement de ces pays. Il fallait réduire radicalement l'encours et le service de la dette des PMA; l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTE) était un pas dans la bonne direction. Le soutien financier apporté par la communauté internationale aux pays asiatiques en crise contrastait fortement avec son attitude hésitante à l'égard du surendettement et de la diminution des flux d'aide en valeur réelle qui continuaient de limiter les perspectives de développement dans les PMA.

183. Renforcer la capacité des PMA de participer au commerce international et au système commercial multilatéral était un important préalable à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Parallèlement, la communauté internationale se devait de parachever les précédentes négociations commerciales et s'occuper sans retard des produits d'exportation présentant un intérêt particulier pour les PMA. Un accès amélioré, prévisible aux marchés des pays développés et des pays en développement serait encore plus important une fois que les PMA auraient renforcé leurs propres capacités de production.

184. Le Président a informé le Conseil que l'Union européenne avait proposé d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés au cours du premier semestre de l'an 2001.

185. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a évoqué les principales tendances pour 1997 concernant les PMA. Il a souligné que le renforcement de la capacité des PMA de participer au système commercial multilatéral, notamment en devenant membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ceux qui ne l'étaient pas déjà, devrait être un élément important des efforts déployés par la communauté internationale pour aider ces pays à s'intégrer dans l'économie mondiale. À cette fin, les membres de l'OMC devaient inconditionnellement souscrire à l'application à tous les PMA candidats de la totalité des dispositions relatives à un traitement spécial et différencié. Les PMA pourraient aussi être autorisés à suivre une "procédure accélérée" dans les négociations bilatérales sur l'accès aux marchés de biens et services, en vertu de quoi les membres de l'OMC ne solliciteraient que des concessions minimales en matière de droits de douane et de services. Par ailleurs, il fallait d'urgence accroître l'assistance technique fournie aux PMA par la CNUCED et d'autres organisations.

186. Il existait de vastes possibilités d'améliorer encore l'accès aux marchés pour les produits agricoles et industriels intéressant le commerce d'exportation des PMA. Quelques-unes des principales exportations de ces pays continuaient de se heurter à des obstacles sur les principaux marchés sous la forme de droits de douane relativement élevés, y compris de crêtes tarifaires. L'application intégrale du Plan d'action en faveur des PMA adopté à la première Conférence ministérielle de l'OMC constituait une priorité urgente. Du fait de leurs faiblesses en tant que partenaires commerciaux, les PMA étaient confrontés à un handicap considérable dans un système commercial multilatéral reposant essentiellement sur la réciprocité. Il était donc impératif d'intégrer dans le mécanisme de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)/OMC un système effectif de dispositions spéciales en faveur de ces pays.

187. La troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés serait un événement de portée mondiale, qui devrait viser à dégager des mesures pratiques et des résultats mesurables. La collaboration avec d'autres organisations et institutions du système des Nations Unies serait un important aspect de la préparation de cette conférence. Le Secrétaire général adjoint comptait aussi sur une participation beaucoup plus grande de la société civile à la préparation de la Conférence et à la Conférence même.

188. Le porte-parole du **Groupe des 77 et de la Chine** (Costa Rica) a félicité le secrétariat de l'abondante information et de l'excellente analyse présentées dans le Rapport de 1998. La tourmente des marchés financiers avait provoqué une crise économique d'une ampleur sans précédent. Le coût de la crise, si elle se prolongeait, risquait d'être élevé pour les PMA. L'amélioration globale des résultats économiques dans les PMA ces dernières années avait principalement été due à l'application de réformes équilibrées de politique macroéconomique. Toutefois, ces résultats avaient été obtenus dans des conditions de diminution de l'APD, de lourd endettement, d'accumulation d'arriérés, de faibles niveaux d'investissement étranger direct (IED), d'accès limité au financement privé extérieur et de participation généralement faible des PMA à l'OMC. Des mesures devaient être prises pour remédier à ces problèmes.

189. En raison d'un manque de personnel qualifié et de leurs faiblesses institutionnelles, les PMA n'avaient pas jusque-là pu tirer parti des possibilités offertes par le système commercial multilatéral. Il faudrait les aider à bien se préparer aux négociations sur le "programme incorporé" et sur les "nouveaux thèmes". Dans ce contexte, le porte-parole a demandé au secrétariat de la CNUCED d'étudier les incidences possibles des nouveaux thèmes sur l'économie des PMA.

190. Il s'est félicité de la proposition de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette offre illustre la solidarité de l'Union européenne et de ses États membres avec les PMA. La Conférence serait l'occasion de faire un bilan global du développement des PMA; la préparation devrait s'appuyer sur les leçons de l'application du Programme d'action et devrait pleinement associer des acteurs non gouvernementaux.

191. La représentante de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne a rappelé l'engagement de l'Union européenne d'aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale. Elle partageait les préoccupations exprimées dans le Rapport de 1998 quant à la fragilité du redressement économique dans les PMA. Bien qu'ils aient amélioré leurs résultats économiques en 1997, en dépit de la crise asiatique, ces pays restaient soumis à un risque bien réel de marginalisation accrue, qui pesait sur les secteurs les plus vulnérables de leur population.

192. L'Union européenne constituait de loin le plus gros marché d'exportation des PMA et accordait un accès en franchise à 99 % des produits importés des pays les plus pauvres. De plus, elle avait instauré un traitement d'accès aux marchés équivalant à celui prévu par la Convention de Lomé en faveur des PMA qui n'étaient pas signataires de cette convention, et avait simplifié ses règles d'origine.

193. La plupart des PMA n'avaient guère les moyens d'accroître sensiblement leurs exportations en raison de contraintes complexes pesant sur l'offre, dont l'insuffisance des infrastructures et des ressources humaines. Les politiques intérieures avaient un rôle essentiel à jouer pour atténuer ces contraintes : les plus importantes concernaient une bonne gestion, l'investissement dans l'éducation et la formation, la modernisation des infrastructures physiques et le soutien du secteur privé. L'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale passait par un soutien international sous la forme d'une assistance technique axée sur l'éducation, l'infrastructure et le renforcement institutionnel.

194. Le porte-parole des pays les moins avancés (Bangladesh) a félicité le secrétariat de la CNUCED pour le Rapport de 1998. La reconnaissance universelle de la pauvreté et de la misère humaine généralisées dans les PMA avait conduit la communauté internationale à prendre quelques initiatives, mais celles-ci ne semblaient pas avoir été mises en oeuvre avec le sérieux nécessaire. De même, les engagements en matière d'accès aux marchés pris par un certain nombre de pays à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés restaient de simples engagements et aucun programme concret d'application n'avait été annoncé jusque-là. L'Union européenne avait élargi ses mécanismes d'accès aux marchés au titre de son schéma de préférences et avait étendu

les dispositions de Lomé, mais ce dernier point restait à finaliser. Le porte-parole attendait avec intérêt la convocation de tables rondes au titre du suivi de la Réunion de haut niveau, tout en craignant que des événements plus prenants ne retiennent l'attention des organisations intergouvernementales.

195. L'APD, principal pilier du financement du développement, avait régulièrement diminué ces dernières années en dépit des accords souscrits dans un certain nombre de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies pour porter l'APD à 1 % du produit intérieur brut (PIB). Seuls quelques pays nordiques et les Pays-Bas avaient relevé leur APD au niveau des objectifs proposés par l'ONU. Dans ces conditions, le développement des infrastructures dans les PMA dans des secteurs socioéconomiques essentiels - lutte contre la pauvreté, alphabétisation - s'était considérablement ralenti, les gouvernements des PMA étant de plus en plus confrontés à de fortes baisses de revenus en raison des réductions tarifaires obligatoires imposées dans le système commercial multilatéral issu du Cycle d'Uruguay. Alors que la libéralisation avait été rendue obligatoire dans le cadre de ce système, l'adoption de mesures spéciales en faveur des pays en développement avait été laissée à la libre appréciation des pays.

196. Le porte-parole a demandé aux membres de la communauté internationale de s'acquitter de leurs engagements concernant l'annulation de la dette, l'accroissement de l'APD, l'ouverture immédiate de leurs marchés aux produits des PMA, l'élimination de toutes les mesures protectionnistes touchant les produits des PMA, l'accroissement de l'assistance technique et des transferts de technologie par le biais du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce, et la mise en oeuvre de toutes les mesures spéciales et différenciées approuvées par les signataires de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.

197. Il a remercié l'Union européenne de son offre d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en exprimant l'espoir que cette conférence procure des avantages concrets aux pays pauvres du monde.

198. Le porte-parole du Groupe africain (Zambie) a rappelé que les ministres des PMA, à leur toute récente réunion annuelle, avaient proposé que la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés passe en revue la mise en oeuvre des mesures internationales d'appui prises au cours des années 90, en particulier dans les domaines de l'APD, de la dette, de l'investissement et du commerce. Les ministres avaient également demandé à tous les partenaires de développement de procéder rapidement à un accroissement substantiel de l'aide financière accordée aux PMA. Le porte-parole s'est félicité de l'offre généreuse de l'Union européenne d'accueillir la Conférence et a demandé que des ressources adéquates soient mises à la disposition des PMA par les partenaires de développement et les institutions des Nations Unies pour garantir le succès de cette conférence.

199. Le Rapport de 1998 sur les pays les moins avancés soulignait à juste titre que lorsque les forces du marché n'apportaient pas la prospérité, l'intervention des pouvoirs publics devenait une nécessité, et le porte-parole

s'est félicité des signes qui montraient que les partenaires de développement et les institutions internationales étaient de plus en plus enclins à adopter une plus large vision du développement, allant au-delà de la prise en compte des seules forces du marché.

200. Le SGP et d'autres systèmes de préférences commerciales étaient, pour les PMA, un instrument commercial essentiel, mais sous-utilisé. Le porte-parole a demandé au secrétariat de la CNUCED d'aider tous les PMA à mieux exploiter le SGP, et il a également demandé aux partenaires commerciaux des PMA de rejeter le nouveau principe de "réciprocité requise", qui était contraire à l'esprit des préférences commerciales.

201. La participation totale du secteur privé aux activités économiques dans les PMA était un important facteur d'accroissement de l'investissement national et étranger, mais le secteur privé était malheureusement faible et inexpérimenté dans la plupart de ces pays. Le porte-parole a réitéré l'appel lancé par les ministres des PMA pour une annulation de l'encours de la dette des PMA, et il a demandé à la communauté internationale d'étudier les moyens d'accélérer l'application de l'initiative PPTE. Il a également demandé que soient pleinement appliquées les mesures spéciales et différenciées en faveur des PMA figurant dans les accords commerciaux multilatéraux, ainsi que des mesures concrètes de suivi de la Réunion de haut niveau de 1997. Sans une assistance technique ciblée visant au renforcement des capacités dans les PMA, sans des mesures d'ouverture des marchés et sans une bonne compréhension des obstacles à la participation totale des PMA à la société de l'information et à l'application intégrale par ces pays des Accords du Cycle d'Uruguay, l'entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle serait pour les PMA non pas un pas en avant, mais un retour en arrière.

202. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Inde) a félicité le secrétariat de la CNUCED de l'excellente qualité du Rapport de 1998 et s'est déclaré préoccupé par les répercussions de la crise financière sur la croissance future des PMA asiatiques. Il a souligné qu'à moins d'un renversement de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement en faveur des PMA et d'un respect des objectifs convenus, il y avait pour eux peu d'espoir de reprise. Pour permettre aux PMA de saisir les chances offertes par le système commercial multilatéral, il ne suffisait pas de s'engager à ne ménager aucun effort : il fallait envisager plus sérieusement la question des mesures spéciales et différenciées en leur faveur. La CNUCED pouvait apporter une importante contribution en aidant les PMA, individuellement et collectivement, à adhérer à l'OMC dans des conditions compatibles avec leurs besoins.

203. Le succès de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ne serait assuré qu'au prix d'une préparation minutieuse prenant en compte les priorités de développement énoncées par les PMA eux-mêmes et s'appuyant sur l'expérience acquise grâce à l'application du Programme d'action. Le secrétariat de la CNUCED devrait assurer la participation active à cette préparation de toutes les organisations et institutions compétentes du système des Nations Unies. Les acteurs non gouvernementaux devraient aussi y être pleinement associés. Le succès de la Conférence était largement tributaire de la participation effective des PMA à la Conférence et à sa préparation. La CNUCED avait un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre des résultats de la Réunion de haut niveau, à laquelle il y avait lieu de consacrer un volume plus important de ressources.



Le porte-parole s'est félicité des contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

204. Le représentant de l'Éthiopie a dit que pour renverser la tendance à la dégradation des conditions socioéconomiques dans les PMA, il était important que la préparation de la dixième session de la CNUCED vienne compléter celle de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il a souscrit sans réserve aux conclusions et recommandations contenues dans le Rapport de 1998. Un renversement de la tendance à la baisse de l'APD et des efforts plus déterminés des partenaires de développement en faveur d'une réorientation vers les PMA des programmes d'aide renforceraient la reprise économique et assureraient un développement à long terme dans ces pays. Le représentant a renouvelé l'appel lancé par les ministres des PMA à tous les pays créanciers pour qu'ils annulent l'ensemble de la dette non encore remboursée des PMA. Il a donné quelques exemples de nouvelles mesures commerciales spéciales en faveur des PMA prises par leurs partenaires de développement dans le domaine de l'accès aux marchés. Toutefois, la progressivité des droits n'avait pas disparu et des droits maximaux continuaient d'être appliqués à un grand nombre de produits agricoles et industriels dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les PMA. L'apparition de nouvelles conditionnalités non liées au commerce avait beaucoup limité la capacité des PMA de bénéficier de conditions favorables d'accès aux marchés. L'une des nombreuses variables expliquant que les PMA aient peu utilisé les préférences commerciales spéciales tenait à des insuffisances au niveau de l'offre.

205. En Éthiopie, d'énergiques mesures de réforme macroéconomique et de libéralisation du commerce, associées à d'importantes transformations politiques, avaient contribué à une amélioration sensible des indicateurs économiques. Toutefois, le triomphalisme n'était pas de mise dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement. Les PMA n'étant pas en mesure de s'isoler des chocs économiques externes, ils avaient besoin que des flux de ressources suffisants et prévisibles de leurs partenaires de développement accompagnent les efforts qu'eux-mêmes déployaient pour réformer leurs politiques nationales.

206. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Haïti) a fait observer que le nombre des PMA avait nettement augmenté à mesure que la mondialisation progressait, et qu'il pourrait augmenter encore si les difficultés des économies structurellement faibles n'étaient pas examinées en même temps que celles des PMA. Il s'est félicité de l'initiative cubaine de mobilisation de la solidarité internationale en faveur d'Haïti, dont la part dans le commerce mondial était brutalement tombée à des niveaux insignifiants.

207. L'intégration dans le système commercial multilatéral était un processus difficile pour les PMA et les autres pays économiquement vulnérables. La qualité de membre de l'OMC pourrait les aider à défendre leurs intérêts économiques, mais la plupart d'entre eux n'avaient qu'une faible capacité de négociation, leurs ressources humaines et financières étant extrêmement limitées. La CNUCED était mieux qualifiée qu'aucune autre organisation internationale pour fournir une assistance technique liée au commerce aux PMA et aux pays à économie structurellement faible. Il était regrettable que le volume des dépenses consacrées à l'assistance technique dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ait diminué, en valeur absolue comme en valeur relative. La CNUCED pouvait aider les PMA et les pays à économie faible

à résoudre les problèmes auxquels ils devaient faire face s'agissant de l'adhésion à l'OMC, de l'application des Accords du Cycle d'Uruguay, du commerce des services et des relations entre commerce et environnement, en augmentant le nombre des experts envoyés dans ces pays et en permettant à ces pays de tirer davantage parti du Fonds d'affectation spéciale.

208. Enfin, le porte-parole a remercié le secrétariat de la CNUCED de l'assistance qu'il avait accordée à quelques PMA, dont Haïti, dans le suivi de la Réunion de haut niveau.

209. Le représentant de Madagascar a fait l'éloge du Rapport de 1998, dans lequel étaient examinées des questions vitales pour les PMA comme la production, l'accès aux marchés, l'IED et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. En adoptant le Programme d'action, la communauté internationale s'était engagée à prendre d'urgence des mesures efficaces, en se fondant sur les principes de la responsabilité partagée et d'un partenariat plus poussé, pour renverser la tendance à la dégradation de la situation économique des PMA et revitaliser leur croissance et leur développement. Ces mesures comprenaient des engagements relatifs à l'APD et à l'accès aux marchés et plusieurs possibilités avaient été envisagées pour améliorer le système généralisé de préférences (SGP).

210. Il était important que les PMA adoptent des politiques appropriées en matière de commerce et d'investissement. La plupart d'entre eux étaient largement tributaires de la production et de l'exportation de produits de base, et devaient chercher à tirer le plus d'avantages possibles de leur dépendance par rapport aux marchés extérieurs, faute de quoi ils seraient de plus en plus marginalisés. Malheureusement, on avait observé une diminution de la part des PMA dans le commerce mondial. Dans les efforts qu'ils déployaient pour bénéficier davantage du système commercial multilatéral, de nombreux PMA, dont Madagascar, étaient gênés par les faiblesses de leurs capacités de production et par les restrictions quant à l'accès aux marchés de leurs biens et services. Le représentant a regretté la baisse observée de la part des PMA dans l'aide publique au développement et la faible contribution de l'IED à leur développement; il a lancé un appel aux organisations internationales compétentes, à la CNUCED en particulier, pour qu'elles intensifient leurs efforts de coopération technique en faveur des PMA. Il a suggéré que la préparation de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés comporte la convocation d'un comité intergouvernemental, ainsi qu'une ou deux réunions d'experts.

211. Le représentant de la Norvège a noté qu'en 1997, les résultats économiques obtenus par les PMA avaient continué de s'améliorer, tout en déplorant la très faible part de ces pays dans la production et le commerce mondiaux. Les effets de la crise financière mondiale, tels que baisse des prix des produits de base et faibles taux d'investissement, conjugués à l'ampleur de l'endettement et à la diminution de l'APD venaient assombrir le tableau. Des politiques macroéconomiques judicieuses, une bonne gouvernance, la stabilité politique, le respect des droits de l'homme et la transparence étaient indispensables à la poursuite d'un développement et d'une croissance durables.

212. Plus que le reste des pays en développement, les PMA étaient tributaires de l'aide au développement. Le Gouvernement norvégien travaillait donc à un plan d'aide au développement plus poussée. Il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à renforcer la coopération avec les pays en développement dans des domaines comme la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des services sociaux, la réduction de la dette et la stimulation du secteur privé. La Norvège avait aussi lancé une stratégie nationale globale d'allègement de la dette, de façon à réduire la charge que représentait l'endettement pour 22 des pays les plus pauvres et les plus lourdement endettés.

213. L'actuel processus de mondialisation se caractérisant principalement par le poids croissant du secteur privé, les PMA et les organismes donateurs devaient coopérer avec ce secteur pour créer un climat de nature à attirer l'investissement privé. Le Gouvernement norvégien s'employait à mettre au point une stratégie de stimulation du secteur privé dans les pays en développement, son objectif étant de parvenir à une plus grande cohérence entre l'action des institutions multilatérales comme l'ONU et l'OMC et ses propres efforts bilatéraux de coopération au service du développement. Au sein de l'OMC, la Norvège continuerait d'attribuer un rang élevé de priorité aux préoccupations des pays les plus pauvres; elle avait déjà pris des mesures spécifiques pour stimuler les importations en provenance des PMA. À l'exception des céréales, de la farine et des denrées alimentaires, toutes les marchandises en provenance des PMA pouvaient pénétrer sur le marché norvégien hors droits de douane et contingents.

214. Le représentant du Soudan a félicité le secrétariat de l'analyse et des recommandations excellentes et utiles contenues dans le Rapport de 1998, et a noté avec regret que la dette extérieure des PMA continuait d'entraver les efforts déployés pour mobiliser davantage de ressources, amoindrissant ainsi leur capacité de croissance, et que les flux d'APD entrant dans ces pays avaient continué de diminuer. Lorsque l'on considérait la grave pénurie d'apports financiers extérieurs, qui dans les PMA résultait de la diminution de l'APD et des apports négligeables d'IED, il ne fallait pas perdre de vue le tableau général très sombre dans lequel cette pénurie s'inscrivait du fait de l'endettement. Il fallait d'urgence s'attaquer de façon plus décisive au problème du surendettement.

215. La participation des PMA à l'OMC et au système commercial multilatéral restant très limitée et largement passive, des mesures concrètes devaient être prises par la communauté internationale, en particulier par les grandes puissances commerciales et économiques, pour renverser la tendance à la marginalisation des PMA et faciliter leur participation à l'économie mondiale. Il faudrait accorder toute l'assistance possible pour accélérer l'adhésion à l'OMC des PMA qui s'efforçaient, à l'heure actuelle, d'en devenir membres. Le représentant s'est félicité de l'assistance technique accordée par la CNUCED au Soudan pendant les deux années écoulées, notamment grâce au programme national intégré mis en route au début de 1998. Il s'est aussi félicité de l'initiative prise par l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, preuve d'un véritable partenariat mutuel dans le développement.

216. Le représentant de l'Égypte a dit que malgré l'amélioration de leurs performances économiques, les PMA se trouvaient encore placés devant des

difficultés qui risquaient de porter atteinte aux progrès réalisés. Leur économie continuait de subir le contrecoup de chocs exogènes, tels que modification des politiques internationales, instabilité des prix de leurs exportations (produits de base, surtout), catastrophes naturelles et troubles civils. L'amélioration des performances économiques des PMA n'avait pas été suffisante pour renverser la tendance continue à la baisse de leur part dans la production et le commerce internationaux. Le caractère insignifiant des IED dans les pays les moins avancés et le faible taux d'épargne intérieure de ces pays limitaient aussi leur aptitude à maintenir leurs résultats économiques récents. La situation était encore aggravée par l'endettement extérieur des PMA et la diminution des flux d'APD. Dans le Rapport de 1998, on avait choisi de s'attacher surtout au système commercial multilatéral et aux modalités selon lesquelles il influait sur les chances offertes aux PMA et sur les obstacles auxquels ils se heurtaient lorsqu'ils s'efforçaient de participer davantage à l'économie mondiale : c'était là un bon choix, fait au moment opportun. Un système commercial véritablement multilatéral exigeait la participation de toutes les parties sur un pied d'égalité et devait prendre en considération les besoins très particuliers des parties dont les capacités étaient limitées. Il était vital que la communauté internationale redouble d'efforts pour fournir une assistance aux PMA dans les domaines du renforcement des capacités, de la mise en place d'infrastructures et de la mise en valeur des ressources humaines, afin de permettre à ces pays de participer effectivement à l'économie internationale et à l'élaboration des règles du système commercial multilatéral. Enfin, le représentant a dit que pendant la Réunion de haut niveau, l'Égypte avait offert aux PMA un accès élargi à son marché et davantage de possibilités commerciales, et qu'elle avait envoyé les notifications nécessaires à l'OMC, à la CNUCED et au Centre du commerce international CNUCED/OMC.

217. Le représentant du Yémen a dit que tous les PMA étaient aux prises avec des difficultés de toutes sortes, nées de la conjonction de différents facteurs internes et externes, tels que déséquilibres économiques, résultats peu satisfaisants des secteurs de production, diminution de leur part dans le commerce mondial et diminution des apports d'IED. Dans le cas du Yémen, ces facteurs avaient provoqué une diminution de la capacité de financer des projets de développement, un ralentissement de la croissance économique, l'inflation et la dépréciation de la monnaie nationale. Afin de remédier aux déséquilibres économiques, le Gouvernement avait adopté une stratégie de planification du développement pour la période 1996-2000. Cette stratégie était fondée sur les mécanismes du marché, la promotion de l'investissement, la privatisation de projets d'infrastructure, la libéralisation du commerce intérieur et extérieur, le retour à l'équilibre macroéconomique et la lutte contre l'inflation. Pour attirer l'IED, la plus importante de ses ressources pour le développement, le Gouvernement yéménite allait lancer un train de mesures, comprenant : la mise en place d'un service de l'investissement, l'élaboration d'une législation sur l'investissement et la création d'une zone franche. Il était important que la CNUCED, point de convergence à l'échelle mondiale de la surveillance, du suivi et de l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action, soit dotée de la capacité et des ressources nécessaires pour s'assurer de la suite donnée aux conclusions et recommandations concernant les PMA adoptées lors de grandes conférences mondiales, et pour s'attaquer aux questions ayant trait aux PMA d'une manière globale et efficace.

218. Le représentant de la Pologne a dit que son Gouvernement s'efforçait de réduire les droits de douane appliqués aux importations des pays en développement en général et des PMA en particulier. En conséquence, les importations provenant de ces derniers devraient atteindre 150 millions de dollars des États-Unis en 1998. Le Gouvernement polonais avait également pris des mesures pour augmenter l'IED à destination des PMA dans les secteurs des industries extractives, de la construction et des industries mécaniques et électriques. Il fallait régler le problème de l'endettement des PMA en restructurant leurs dettes; le Gouvernement polonais envisageait de contribuer de manière tangible à l'initiative PPTE. Suite à l'adhésion récente du pays à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il comptait également fournir aux PMA une APD d'un montant modeste. La coopération technique entre pays en développement était un bon moyen de partager l'expérience acquise non seulement entre pays en développement, mais aussi entre ceux-ci et les pays d'Europe centrale et orientale.

219. Le représentant de la Suisse a dit que le Rapport de 1998 analysait de manière objective les problèmes des PMA. On y soulignait à juste titre la fragilité de la reprise économique des PMA compte tenu des catastrophes d'origine humaine qui avaient frappé ces pays au cours des 25 dernières années. Il importait de prévenir les éventuelles conséquences sociales négatives de la libéralisation du commerce et de la mondialisation, et de prendre en compte les éventuels effets secondaires des mesures d'ajustement macroéconomique et structurel sur les populations les plus vulnérables des PMA.

220. Le représentant était en désaccord avec plusieurs points du Rapport. En premier lieu, rien ne prouvait que des pressions s'exerçaient sur les pays en développement pour qu'ils honorent des obligations allant au-delà des engagements pris dans le cadre de l'OMC et ne profitent pas pleinement des périodes transitoires ou des dérogations prévues. En deuxième lieu, l'ouverture des marchés était à double sens : les pays développés avaient leur rôle à jouer - par exemple, la Suisse admettait sans contingent et en franchise de douane l'ensemble des textiles provenant de tous les PMA - mais ceux-ci auraient également accès à la technologie et au savoir-faire s'ils ouvraient leurs propres marchés. En troisième lieu, le représentant contestait l'opinion selon laquelle le Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends entraînait un grave déséquilibre dans l'exercice des droits et des obligations. En quatrième lieu, il convenait de souligner que la concurrence était un élément crucial pour l'instauration d'un environnement économique favorable. Cinquièmement, il ne fallait pas oublier que tout pays adhérant à l'OMC s'engageait à en respecter les règles et les disciplines. Enfin, le Rapport ne tenait compte ni des résultats de la Réunion de haut niveau ni des efforts déployés par la CNUCED, l'OMC, le CCI et les organismes bilatéraux pour accroître la participation des PMA au système commercial multilatéral.

221. Le représentant a appelé les PMA à participer plus activement au système commercial multilatéral. Afin de les aider à obtenir de meilleures informations sur les avantages du système commercial multilatéral, le Gouvernement suisse avait fondé, à Genève, l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI).

222. Le représentant de la Chine a fait l'éloge du Rapport de 1998 établi par le secrétariat de la CNUCED. L'amélioration de la situation économique des PMA était annihilée par l'évolution défavorable de divers facteurs économiques extérieurs : baisse des prix des produits de base, diminution de l'APD et endettement; et ces pays avaient de nouveau été soumis à des tensions en raison de la crise financière asiatique. Le représentant a appelé la communauté internationale à prendre d'urgence des mesures correctives dans tous ces domaines. Il fallait redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action. Les PMA n'avaient ni les moyens ni les ressources voulues pour participer efficacement au système commercial multilatéral et devaient surmonter un certain nombre de difficultés pour devenir membres de l'OMC. Les prochaines négociations sur le commerce des services et sur le commerce et l'environnement risquaient de leur être défavorables. En outre, du fait de leur faible participation au système commercial international, ces pays n'étaient pas en mesure de profiter des possibilités qui s'offraient dans le domaine du commerce et des services à la suite des Accords du Cycle d'Uruguay. Les PMA qui n'en étaient pas encore membres avaient besoin d'une assistance pour adhérer à l'OMC et s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Cette assistance pouvait revêtir la forme d'un appui financier, d'un transfert de technologie ou d'activités de mise en valeur des ressources humaines.

223. Le représentant a remercié l'Union européenne d'avoir proposé d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en 2001. Pour sa part, le Gouvernement chinois avait accordé une assistance bilatérale et multilatérale aux PMA et avait versé 100 000 dollars des États-Unis au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés.

224. La représentante de la Communauté européenne a souligné l'intérêt de l'analyse figurant dans la deuxième partie du Rapport de 1998, axée sur le commerce, l'investissement et le système commercial multilatéral. La Communauté européenne, à l'image de la CNUCED, était favorable au lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales. Elle regrettait l'absence dans le rapport de distinction systématique entre les PMA et les autres pays en développement, qui empêchait de justifier pleinement la nécessité d'un traitement spécial et différencié en faveur des PMA. Une distinction plus claire aurait également pu être faite entre les activités de la CNUCED et celles de l'OMC. La Communauté européenne conservait comme objectif de favoriser une participation plus large des pays en développement au système commercial multilatéral.

225. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie s'est félicité de la nomination du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires ainsi que de l'offre de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Cette Conférence serait l'occasion pour la communauté internationale de renforcer son engagement d'aider les PMA à s'intégrer de manière avantageuse dans le système commercial mondial. Le Rapport de 1998, qui analysait des thèmes d'une importance cruciale pour les PMA, était publié à un moment opportun, ces pays se préparant à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, et fournissait des orientations utiles en vue des

prochaines négociations multilatérales. Le Rapport illustre de manière convaincante la tendance à voir l'aide se détourner des PMA du fait de la crise financière asiatique; cette question n'avait pas reçu l'attention qu'elle méritait. Il fallait espérer que la communauté internationale et la CNUCED prendraient des mesures concrètes pour suivre l'application des recommandations formulées dans le rapport.

226. Le représentant de l'Ouganda a félicité le secrétariat de la CNUCED pour le Rapport de 1998, qui était complet et incitait à la réflexion. Les PMA avaient accompli des progrès importants, mais l'amélioration globale de leurs résultats économiques n'avait pas été assez forte pour enrayer la diminution de leur part dans l'économie mondiale et le commerce international. De nombreux PMA africains courraient de réels dangers en raison des ravages causés par El Niño. L'Afrique de l'Est avait été l'une des régions les plus sinistrées par les inondations dues à des précipitations intenses, qui avaient fait des dégâts dans l'agriculture et endommagé l'infrastructure des transports. Le représentant a souligné l'importance croissante de l'APD dès lors que les courants d'IED contournaient les PMA, tout en jugeant regrettable la diminution brutale des flux globaux d'APD destinés à ces pays. Il a félicité les pays développés qui avaient atteint les objectifs d'APD proposés par l'Organisation des Nations Unies, et a salué l'initiative PPTE, dont l'Ouganda bénéficiait, même si ses modalités devaient être assouplies pour permettre à un plus grand nombre de pays d'en profiter. Il s'est félicité de l'accent mis, dans le Rapport, sur la promotion de la croissance et du libre-échange de biens et de services, et a estimé que le développement du système commercial multilatéral passait par un partenariat renforcé. Il s'est également déclaré satisfait des activités de coopération technique de la CNUCED dans les PMA et s'est réjoui de l'offre de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

227. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que les flux nets de ressources vers les PMA n'avaient cessé de diminuer et que les PMA pris dans leur ensemble n'avaient pas bénéficié de l'augmentation globale de l'IED dans les pays en développement. La crise financière actuelle, qui frappait la plupart des pays, risquait d'entraîner une nouvelle contraction de l'APD en faveur des PMA, dont le volume était déjà d'une faiblesse inacceptable. L'investissement privé ne pouvait se substituer à l'APD et la baisse des transferts de ressources vers les PMA limiterait considérablement les perspectives de développement économique. Il a noté en s'en félicitant que les pays développés et certaines institutions internationales étaient disposés à adopter une approche élargie et plus holistique de la question du développement des PMA. L'Afrique du Sud s'employait activement à garantir des flux de ressources vers les PMA de sa région, par le canal de ses "programmes de développement spatial". Le fardeau de la dette continuait pourtant à entraver les efforts de développement de nombreux PMA. Le représentant a soutenu l'appel en faveur de la constitution d'un groupe indépendant d'experts chargé d'examiner la viabilité de l'endettement des PMA. L'initiative PPTE devait être affinée afin que davantage de PMA puissent en bénéficier.

228. La viabilité à long terme du système commercial multilatéral supposait que les faibles aussi bien que les forts puissent faire effectivement entendre leur voix dans la gestion et la conception du système. La CNUCED devait fournir aux PMA les éléments d'analyse et l'aide technique nécessaires pour leur permettre de tirer le meilleur parti de la libéralisation du commerce. Les exportations des PMA étaient confrontées à des obstacles et à des restrictions inacceptables et ces pays devaient se voir accorder un accès en franchise aux marchés, comme l'avait demandé le Mouvement des pays non alignés. Dans le cadre de la préparation de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, prévue en 1999, il faudrait envisager un programme d'action en faveur des petits pays afin de faciliter leur intégration dans le système commercial mondial, et la capacité des PMA d'adhérer à l'OMC devait être renforcée tout en laissant à ces pays une certaine marge de manoeuvre pour leurs efforts de développement. Dans un souci de stabilité, de sécurité, de démocratie et de paix, il était vital de ne pas marginaliser davantage les PMA.

229. Le représentant du Japon a dit que le Rapport de 1998 contenait certaines propositions incitant à la réflexion, inspirées par le postulat selon lequel les pays développés devraient améliorer les conditions d'accès à leurs marchés afin de permettre aux PMA de tirer un meilleur parti des Accords du Cycle d'Uruguay et d'éviter ainsi la poursuite de leur marginalisation économique. Le Japon s'engageait à continuer d'améliorer aussi largement et dans un sens aussi libéral que possible les conditions d'accès à son marché des produits exportés par les PMA. Le Rapport faisait toutefois une place trop importante aux problèmes d'accès aux marchés des seuls pays développés, privilégiant ainsi une optique Nord-Sud. Et pourtant, d'après une récente étude des principaux marchés d'exportation des PMA réalisée par le secrétariat de l'OMC, les droits de douane appliqués aux produits des PMA dans les pays en développement étaient en moyenne huit fois plus élevés que les droits correspondants dans les pays développés. Compte tenu de l'importance croissante du commerce Sud-Sud, tous ces problèmes d'accès aux marchés devaient être replacés dans une plus large perspective. De plus, dans le Rapport, il était avancé que diverses nouvelles mesures préférentielles devaient être instaurées en faveur des PMA, telles que les dispositions relatives aux prescriptions en matière de proportion d'éléments d'origine nationale au titre de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce, ou une souplesse totale dans le choix des mesures de contrôle des importations en cas de difficultés de balance des paiements. De telles mesures introduiraient des distorsions dans le commerce et affaibliraient la compétitivité des PMA, avec pour résultat une accentuation de leur marginalisation. Un traitement préférentiel demeurait indispensable pour améliorer les possibilités d'échange des PMA, mais il devait n'avoir qu'un caractère provisoire. À long terme, l'intérêt bien compris des PMA supposait plus vraisemblablement un accès garanti, non discriminatoire et libre à leurs partenaires commerciaux. Un certain nombre de questions traitées dans le Rapport concernaient en fait moins la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay que l'établissement de nouvelles règles sur les dispositions spéciales et différenciées en faveur des PMA. Le Gouvernement japonais était prêt à aborder ces questions nouvelles de manière positive lors du prochain cycle de négociations.



230. Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit que tous les pays industrialisés étaient directement concernés par la persistance de la pauvreté dans les PMA. La stratégie des États-Unis en matière d'assistance aux PMA reposait sur le postulat selon lequel une économie de marché saine était porteuse des meilleures perspectives de croissance. L'*Agency for International Development* des États-Unis d'Amérique et le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales étaient chargés d'actions visant à développer les marchés locaux et les exportations. Le représentant s'est félicité des progrès réalisés dans le cadre de l'initiative PPTE s'agissant d'alléger le fardeau de la dette de ces pays, ainsi que de la décision de prolonger la période initiale de deux ans fixée pour la détermination du statut de bénéficiaire dans le souci de permettre à un plus grand nombre de pays de satisfaire aux critères de qualification. Les institutions financières internationales devraient élaborer des mécanismes permettant d'apporter un soutien provisoire pour alléger les problèmes de liquidité des PMA.

231. Le bilan des États-Unis en matière de libéralisation de l'accès aux marchés était bon. En moyenne, les droits de douane étaient inférieurs à 4 % et même plus faibles encore pour les biens visés par différents schémas de préférences tarifaires. Les contingents visant les textiles étaient en cours d'élimination, conformément aux engagements pris au titre de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Pour les PMA, le véritable problème n'était pas l'accès aux marchés, mais leur incapacité d'exploiter valablement les possibilités d'accès existantes. Libéraliser les conditions d'accès à leur propre marché pourrait grandement contribuer à renforcer leur compétitivité à l'exportation, étant donné qu'un marché intérieur des services fermé pouvait considérablement freiner le développement de branches exportatrices compétitives. Le représentant a noté, par exemple, que les pays d'Afrique subsaharienne appliquaient les droits de douane les plus élevés au monde. Les efforts multilatéraux tendant à libéraliser le commerce des produits agricoles et des services présentaient un intérêt considérable pour les PMA et ceux-ci ne devaient pas mettre des obstacles commerciaux au commerce électronique.

232. Le représentant a insisté sur l'engagement pris par les États-Unis d'aider les PMA à profiter des débouchés commerciaux et a regretté que l'accès aux marchés accordé au titre du schéma SGP des États-Unis bénéficie à une poignée seulement de pays. Ceux-ci devraient assurer un effet de ruissellement économique au profit de leurs voisins PMA moins compétitifs en libéralisant l'accès à leurs propres marchés. En 1997, les États-Unis avaient ajouté 1 743 lignes tarifaires à leur schéma SGP en faveur des PMA, mais aucun PMA bénéficiaire n'avait demandé à participer à des consultations publiques sur les produits à retenir dans le cadre de cette initiative. Il a donc engagé les PMA à faire valoir plus activement leurs intérêts particuliers. La CNUCED pouvait beaucoup contribuer à renforcer la capacité des PMA de participer au système commercial multilatéral; elle devrait intégrer de manière plus poussée analyse et assistance technique dans l'ensemble de ses programmes et amplifier ses efforts concernant le suivi de la Réunion de haut niveau.

233. Le représentant de la République de Corée a noté qu'en 1997 la reprise économique récemment amorcée dans les PMA s'était poursuivie malgré des conditions climatiques défavorables, le repli des cours des produits de base, la stagnation persistante des apports d'aide et les problèmes d'endettement

extérieur. Le recul de la part relative des PMA dans la production et le commerce mondiaux demeurerait cependant un sujet de préoccupation. La crise financière asiatique ayant déjà des répercussions négatives sur les exportations des PMA ainsi que sur les flux d'IED à destination de ces pays, ceux-ci continuaient d'éprouver des difficultés pour assurer leur développement, à moins de recevoir un ferme soutien de la part de la communauté internationale.

234. Un certain nombre de pays et d'organismes donateurs avaient maintenu le niveau de leurs programmes d'assistance en faveur des PMA, alors que d'autres avaient augmenté le volume de l'aide fournie à ces pays par rapport à 1995. Depuis 1987, le Gouvernement coréen n'avait cessé d'accroître son APD et en 1997 il avait décidé de l'augmenter d'environ 17 % par rapport à 1996, pour en porter le volume à 185 millions de dollars É.-U., même si la crise économique l'avait forcé à réduire l'enveloppe budgétaire destinée à l'APD. La République de Corée, pays qui avait développé son économie avec le soutien de la communauté internationale sur une période de plusieurs décennies, allait s'efforcer d'accroître son APD, en particulier la part de cet APD destinée aux PMA, dès le redémarrage de son économie.

235. La communauté internationale devait déployer des efforts concertés pour éviter que les PMA ne se trouvent davantage marginalisés dans l'économie mondiale et le système commercial multilatéral. L'action continue de la CNUCED dans ce sens revêtait une importance primordiale si l'on voulait intégrer les PMA dans l'économie mondiale. Enfin, le représentant s'est félicité de l'offre de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en 2001.

236. Le représentant de Cuba a félicité le secrétariat pour le Rapport de 1998 et a déploré que la communauté internationale ne soit pas parvenue à enrayer l'aggravation de la pauvreté dans les PMA et que l'APD en faveur des PMA ait diminué. À ce propos, il fallait prendre en considération les problèmes auxquels étaient confrontés les pays à économie structurellement faible susceptibles d'être relégués à brève échéance dans le groupe des PMA.

237. La situation des PMA en matière d'endettement était critique et continuait à freiner leur développement économique; les diverses initiatives prises en faveur de l'allègement de la dette devaient être évaluées. La création d'infrastructures économiques et la valorisation des ressources humaines dans les PMA étaient indispensables à l'effort de développement et devaient être soutenues par la communauté internationale.

238. Le représentant s'est dit favorable à l'admission rapide à l'OMC des PMA souhaitant devenir membres de cette organisation; l'assistance technique de la CNUCED pourrait faciliter ce processus. Pour promouvoir le développement économique des PMA, Cuba préconisait d'en annuler la dette; les pays qui tiraient avantage de la richesse des pays pauvres en ressources devaient prendre des dispositions pour libérer les PMA du fardeau de la dette.

#### Séances informelles

239. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 5 en séances informelles.

### Déclarations de clôture

240. Le **Président** a dit que le Comité s'était acquitté des deux tâches qui lui avaient été confiées au titre du point 5 avec une détermination aussi impressionnante qu'unanime. Les PMA s'étaient déclarés déterminés à poursuivre leurs vastes efforts de réforme, et leurs partenaires de développement avaient réaffirmé leur engagement de soutenir ces efforts. L'offre de l'Union européenne d'accueillir la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés avait été saluée par tous, et il avait été reconnu que la préparation de cette conférence devait être conduite avec le plus grand soin et compléter la préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

241. Le représentant de l'**Ouganda** a dit que, concernant le paragraphe 10 de la décision 453 (XLV), l'examen de toutes autres options devrait englober la possibilité de financer la participation de représentants gouvernementaux des PMA sur les ressources du budget ordinaire.

### Décision du Conseil

242. Sur la recommandation du Comité de session, le Conseil a adopté, à sa 900<sup>ème</sup> séance plénière, le 23 octobre 1998, les conclusions concertées 452 (XLV) et la décision 453 (XLV). (Pour le texte des conclusions concertées et de la décision, voir TD/B/45/13 (Vol.I), section D.)

Chapitre IV

**CONTRIBUTION DE LA CNUCED À L'APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME  
DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE DANS  
LES ANNÉES 90 : PERSPECTIVES POUR L'AGRICULTURE,  
LE COMMERCE ET L'INDUSTRIALISATION**

(Point 6 de l'ordre du jour)

243. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

*Rapport sur le commerce et le développement, 1998, deuxième partie*  
(UNCTAD/TDR/1998 et Aperçu général)

Examen au Comité de session II

244. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a exprimé ses remerciements au Gouvernement mauricien pour le soutien qu'il avait apporté à la Conférence internationale de la CNUCED sur une approche comparative du développement de l'Afrique, organisée à Maurice les 24 et 25 septembre 1998. Il a également remercié le Gouvernement japonais de son généreux financement du projet de recherche qui avait abouti à la tenue de cette conférence, et il a attiré l'attention sur le fait que le développement de l'Afrique figurait aussi à l'ordre du jour de la session en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies.

245. La question qui devait plus particulièrement retenir l'attention était celle de la dette africaine. Les travaux de recherche de la CNUCED avaient clairement établi que la dette était le principal obstacle à la croissance et au développement en Afrique. Les événements récents n'avaient fait qu'accentuer ce problème. Du fait de la crise asiatique, les pays émergents ne recevaient désormais quasiment plus de flux financiers privés. Étant donné la stagnation de l'aide publique au développement et le faible niveau des taux d'épargne, l'allégement de la dette était devenu la seule source de financement d'investissements additionnels absolument nécessaires. L'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) constituait un important pas en avant, mais en raison de la crise asiatique, les conditions de l'économie mondiale avaient changé depuis le lancement de cette initiative, et la viabilité de la dette devait être réévaluée à la lumière de ces nouvelles conditions, comme il était suggéré dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*. La solution de la crise de la dette en Afrique était une question, non pas de faisabilité technique, mais de volonté politique.

246. Le **Coordonnateur de la CNUCED pour l'Afrique** a résumé les principales conclusions et propositions figurant dans la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*. Les perspectives économiques actuelles de l'Afrique n'étaient pas encourageantes, en raison des conséquences de la crise financière internationale, de la diminution de la demande d'exportation et de la baisse des prix des produits de base. De plus, on observait une recrudescence de troubles civils et de conflits armés dans la corne de l'Afrique et en Afrique centrale.

247. Il fallait considérablement accroître les niveaux de l'épargne et de l'investissement en Afrique. Sans allègement de la dette, l'Afrique ne pouvait investir davantage dans les ressources humaines et les infrastructures physiques ou renouveler son stock de capital. Dans ces conditions, les critères de qualification ainsi que le niveau et les délais de l'allègement de la dette proposés dans le cadre de l'initiative PPTE étaient insuffisants. Un groupe indépendant d'experts désignés conjointement par les créanciers et les débiteurs devrait être constitué pour évaluer la viabilité de l'endettement des pays africains, les créanciers s'engageant à appliquer les recommandations découlant de cette évaluation.

248. Les programmes d'ajustement structurel n'avaient eu que peu d'incidences sur les résultats économiques. Le développement d'une agriculture de marché en Afrique passait par une hausse de la rentabilité de l'investissement, la stabilisation de l'environnement commercial et l'élimination des obstacles financiers à l'investissement. De plus, l'investissement public était un complément essentiel de l'investissement privé dans l'agriculture et dans d'autres secteurs.

249. Si le potentiel immédiat d'exportation de l'Afrique concernait le secteur primaire, il existait dans un certain nombre de pays de considérables avantages inexploités dans le secteur manufacturier. La diversification était nécessaire pour stabiliser les recettes d'exportation, mais il fallait aussi mettre en place une dynamique investissement-exportation. L'investissement étranger direct pouvait être utile aux premiers stades de la diversification, mais il ne pouvait remplacer l'investissement intérieur et le soutien du secteur public.

250. Bien que les règles de l'OMC aient réduit les options de politique générale, des stratégies sélectives pouvaient encore être adoptées en Afrique. L'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires, en particulier, contenait des dispositions prévoyant l'application d'un traitement différencié et plus favorable aux pays pauvres. Il existait également un considérable potentiel d'expansion du commerce intrarégional, mais il fallait s'attaquer à différents problèmes, dont des coûts de transport élevés, les obstacles politiques au commerce, l'instabilité politique et divers facteurs pesant sur l'environnement commercial général. Concernant l'accès des exportateurs africains aux marchés des pays industrialisés, d'importants obstacles continuaient de freiner les exportations de textiles, de vêtements, de chaussures, de denrées alimentaires transformées et de certains produits agricoles.

251. Le renforcement des institutions, la création d'une classe d'entrepreneurs dynamiques et la réforme des institutions publiques étaient, pour les pays africains, des défis qu'ils ne pourraient relever qu'en ayant la pleine et entière maîtrise des politiques et des réformes et en s'appuyant sur un large consensus national.

252. Le représentant de l'Algérie a dit que la situation de l'Afrique concernant la pauvreté absolue, la famine et les maladies restait alarmante. L'endettement extérieur constituait l'un des aspects les plus délicats des relations Nord-Sud. Les opérations de rééchelonnement et de conversion, ainsi que d'annulation partielle - très modeste -, de la dette des pays les plus

pauvres avaient à la fois limité l'impact du problème de la dette sur le système financier international et réduit le ratio du service de la dette globalement, mais l'encours de la dette extérieure continuait de croître. Des pays tels que les pays latino-américains, dont l'endettement extérieur avait été réduit au moyen de mesures complexes qu'il serait difficile d'appliquer à d'autres régions, avaient de nouveau accès au financement international. En revanche, l'endettement extérieur des pays africains continuait d'avoir des effets désastreux, l'économie de ces pays ayant été virtuellement décapitalisée en raison des effets cumulés du service de la dette, de la diminution de l'aide publique au développement et de la baisse des recettes d'exportation. La plupart des pays africains n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette. D'où l'importance cruciale d'un allègement substantiel de cette dette, dont les experts des pays non alignés avaient estimé qu'il fallait réduire l'encours de 70 %.

253. L'augmentation continue de la dette multilatérale des pays africains et la perpétuation de la crise d'endettement faisaient ressortir la nécessité de mesures politiques au niveau mondial, visant à promouvoir la croissance et le développement dans un environnement international plus stable et plus sûr. Toute stratégie relative à la dette de l'Afrique devait comporter deux éléments. Premièrement, les pays dont il n'était plus possible de rééchelonner la dette devaient bénéficier d'une réduction sensible de l'encours de cette dette pour relancer leur croissance économique. Deuxièmement, le service de la dette d'un certain nombre d'autres pays africains devait être adapté aux exigences des réformes économiques et structurelles afin de garantir à tout le moins un minimum de croissance.

254. L'accès à des ressources suffisantes pour financer le développement dépendait également d'un accès stable, durable et garanti, à des prix rémunérateurs, des pays africains aux marchés des pays développés. En dépit des Accords du Cycle d'Uruguay, des politiques protectionnistes et discriminatoires restaient en vigueur et aucune garantie sérieuse en matière d'accès aux marchés des pays développés n'avait été offerte aux pays africains. L'éventuelle introduction de nouvelles formes de conditionnalité et de nouvelles restrictions commerciales liées à des considérations d'ordre environnemental ou social ou à des questions de droits de l'homme tendrait à modifier la compétitivité internationale au détriment des pays africains. Pour que le commerce devienne un facteur de développement, l'Afrique devait faire en sorte que l'OMC soit le catalyseur d'un système commercial international plus ouvert et plus transparent.

255. Le représentant de Maurice a dit qu'au cours de la Conférence internationale de la CNUCED sur une approche comparative du développement de l'Afrique, organisée à Maurice les 24 et 25 septembre 1998, un large éventail de questions allant du développement de l'agriculture au problème de la dette avaient été abordées, et les débats avaient été animés. Il y avait consensus pour considérer que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* pouvait être d'une utilité stratégique pour la formulation des politiques dans les pays africains.

256. La réflexion sur les politiques passait par une nouvelle synthèse enracinée dans le pragmatisme. Le rôle moteur du secteur privé dans la croissance économique en Afrique était universellement reconnu, mais cela

ne signifiait pas que les gouvernements n'avaient pas un rôle important à jouer dans l'orientation du processus de développement, dans le souci de l'intérêt national. Cela était particulièrement nécessaire compte tenu de l'exiguïté des marchés en Afrique. La question fondamentale était de déterminer le dosage approprié d'action publique et d'initiative privée.

257. Un important aspect du paysage économique africain était la diversité des situations nationales. Il était néanmoins possible de dégager quelques recommandations générales aux niveaux national et international. Un large soutien s'était dégagé à la Conférence en faveur de sept recommandations.

258. Premièrement, il fallait adopter une nouvelle approche du problème de la dette en Afrique. Une évaluation indépendante de la viabilité de l'endettement devait être réalisée, les créanciers s'engageant à annuler immédiatement toute dette jugée non remboursable.

259. Deuxièmement, les pays africains devaient acquérir une bien meilleure compréhension des droits et des obligations découlant des Accords de l'OMC, ainsi que des questions en jeu dans les négociations futures. À cet égard, la CNUCED et d'autres institutions multilatérales devaient accroître leur assistance technique.

260. Troisièmement, des interactions vertueuses et une plus grande intégration économique des pays de la région, par le commerce, le financement et l'investissement, étaient bénéfiques. Il était important que les gouvernements, appuyés par les institutions internationales, renforcent leur coopération pour faciliter cette intégration et harmoniser leurs politiques.

261. Quatrièmement, il fallait soutenir et développer, par des politiques publiques appropriées, une classe d'entrepreneurs nationaux dynamiques et promouvoir l'épargne et l'investissement intérieurs.

262. Cinquièmement, l'agriculture revêtait une importance fondamentale pour le développement. Il fallait proposer des incitations privées et promouvoir la stabilité économique. Aux forces du marché devait s'ajouter une action des pouvoirs publics visant à éliminer le déficit institutionnel et les problèmes d'infrastructure faisant obstacle au développement agricole. Les gouvernements rencontraient des difficultés pour promouvoir certaines catégories de produits agricoles en raison des pratiques protectionnistes en vigueur dans les grands pays industrialisés.

263. Sixièmement, l'objectif ultime était de parvenir à une plus grande intégration dans le système commercial mondial. Pour cela, il fallait adopter une approche progressive et différenciée de la libéralisation du commerce, adaptée aux capacités locales et visant à promouvoir les exportations et l'investissement.

264. Septièmement, il fallait protéger les pays de l'instabilité financière internationale au moyen de mesures appropriées destinées à décourager des mouvements excessifs de capitaux spéculatifs à court terme et à encourager les investissements productifs à long terme. La gestion du taux de change était un élément essentiel de toute stratégie de croissance par la promotion

des exportations, et il fallait éviter d'amples fluctuations des taux de change.

265. Le représentant de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a dit que le *Rapport sur le commerce et le développement* et le rapport sur *Les pays les moins avancés* soulignaient l'un et l'autre la fragilité de la récente reprise en Afrique. Les incertitudes résultaient de facteurs comme les inondations et la sécheresse, la diminution des flux d'aide et l'affaiblissement des prix des produits de base. Selon toute vraisemblance, la crise asiatique exercerait des pressions supplémentaires sur ces prix, comprimant ainsi les recettes des exportateurs africains.

266. La réforme économique entreprise en Afrique avait débouché sur un environnement macroéconomique plus stable, mais des contraintes structurelles et des limites institutionnelles continuaient de faire obstacle à une croissance économique soutenue, à une augmentation de l'investissement étranger et au développement du secteur privé interne. Dans ce contexte, les limitations du "consensus de Washington" et des mesures d'ajustement structurel qu'il imposait étaient devenues évidentes. Il était décevant de constater qu'aucun des deux rapports n'avait prêté beaucoup d'attention à l'attitude de l'OUA face aux limitations dues aux programmes d'ajustement structurel.

267. Les pays africains continuaient de souffrir du manque de ressources financières pour soutenir leurs réformes. Au niveau national, les gouvernements devaient ajuster leurs dépenses pour satisfaire aux exigences des programmes de stabilisation et, pour ce qui était des apports extérieurs, il y avait eu une considérable baisse des apports globaux d'aide publique au développement, tandis que les flux privés faisaient défaut. Le surendettement extérieur continuait d'entraver la croissance et le développement. L'OUA se félicitait de la proposition, dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, de créer un groupe d'experts indépendants chargé d'examiner la viabilité de l'endettement de l'Afrique, ainsi que de la proposition, dans le rapport sur *Les pays les moins avancés*, de favoriser une plus grande participation des PMA à l'OMC. Toutefois, il convenait d'attacher plus d'importance aux négociations relatives à une convention qui ferait suite à la quatrième Convention de Lomé et à la question de la compatibilité d'une telle convention avec les règles de l'OMC. La CNUCED devrait nouer des partenariats avec d'autres organisations multilatérales afin d'influencer la mise en oeuvre des politiques et des programmes en Afrique.

268. Le porte-parole du Groupe des 77 et de la Chine (Costa Rica) a dit que la situation économique restait critique en Afrique, en grande partie du fait de conditions économiques extérieures défavorables. La deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* traitait de plusieurs questions importantes se rapportant à la croissance et au développement dans cette région. Permettre à l'Afrique de retrouver la voie d'une croissance durable devait être une préoccupation pour toute la communauté internationale. Tous les pays devaient pouvoir bénéficier des fruits du développement et être pleinement intégrés au système commercial et économique international. Une Afrique dynamique et économiquement prospère serait une source d'accroissement des échanges et représenterait un potentiel majeur pour l'économie mondiale dans son ensemble. Le *Rapport* soulignait à juste titre que



quelques décennies plus tôt, les conditions initiales régnant dans les pays asiatiques n'étaient pas si différentes de celles qui régnaient aujourd'hui en Afrique.

269. Pour consolider la récente performance enregistrée en matière de croissance dans la région, la communauté internationale devait accorder son appui à l'Afrique principalement en mettant à sa disposition la base financière nécessaire à une reprise de l'investissement. Dans ce contexte, il fallait se féliciter des propositions relatives à une analyse indépendante de la viabilité de l'endettement de l'Afrique, car l'une des conditions préalables nécessaires à un relèvement des niveaux d'investissement était l'élimination du surendettement.

270. Il y avait beaucoup à attendre de la coopération et du commerce aux niveaux régional et sous-régional en Afrique, et il y avait aussi beaucoup de possibilités encore inexploitées de commerce interrégional. Pour tirer pleinement parti de ces possibilités, il fallait renforcer les institutions et les capacités dans les pays africains, ce qui exigeait l'appui sans réserve de la communauté internationale. Dans ce contexte, l'aide publique au développement restait une source importante de financement.

271. L'accès aux marchés des pays industrialisés pour les produits dont l'exportation présentait de l'intérêt pour l'Afrique restait un problème. Les pays africains devraient faire pleinement usage des possibilités d'action qui s'offraient à eux dans le cadre des règles de l'OMC. Cela pourrait les aider à devenir compétitifs à l'échelon international.

272. La communauté internationale devait aussi davantage soutenir les efforts que l'Afrique elle-même consacrait à sa transformation et à son développement économiques, grâce à une combinaison de mesures : accès aux marchés garanti et en franchise de droits pour les marchandises dont l'exportation présentait de l'intérêt pour l'Afrique, encouragement de l'investissement étranger direct, réduction de la dette des pays africains, restructuration de l'aide et augmentation de l'aide publique au développement.

273. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Brésil) a dit que les résultats économiques de l'Afrique causaient beaucoup de préoccupation aux pays de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un petit nombre seulement de pays africains avaient été en mesure de maintenir un taux de croissance d'environ 6 % comme prévu dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. En 1997, la croissance du revenu par habitant n'avait pas été suffisante pour permettre à la région de poursuivre son développement économique et social.

274. Les flux financiers à destination de l'Afrique ne représentaient que 3 % du total mondial et étaient inférieurs à leur niveau du début des années 80. Alors qu'une reprise de l'investissement était indispensable pour éviter la marginalisation, de nombreux pays de la région étaient encore victimes de ces deux fléaux qu'étaient un fort endettement et un faible investissement. La plupart des pays pauvres lourdement endettés se trouvaient en Afrique; l'actuel état de choses - une dette en constante augmentation, conjuguée à une stagnation économique - prouvait que dix années d'ajustement structurel ne suffisaient pas à paver la voie à une croissance économique durable.

275. La crise financière internationale frappait durement les exportations africaines de produits de base et la dévaluation des monnaies africaines se traduisait par une perte de compétitivité pour les produits africains. Le choc provoqué par ces facteurs, auquel il fallait ajouter des conditions climatiques défavorables et un lourd endettement extérieur, réduisait à néant les efforts déployés par les pays africains pour accélérer leur croissance et mieux s'intégrer dans l'économie mondiale.

276. Il fallait se féliciter de l'initiative de la CNUCED en faveur de l'Afrique ainsi que du rapport intérimaire présenté dans le document TD/B/EX(18)/2, et il était souhaitable que la CNUCED continue de recevoir un appui international suffisant.

277. Le porte-parole du Groupe africain (Maroc) a remercié le secrétariat d'avoir consacré une grande partie du *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* à l'Afrique, et l'a loué pour la qualité de ce document. Après une période marquée par de solides résultats économiques au milieu des années 90, la croissance du PIB de l'Afrique n'avait pas été suffisante, en 1997, pour permettre un développement à long terme durable. Les exportateurs africains de produits de base avaient gravement souffert de la détérioration continue de leurs termes de l'échange et de l'instabilité persistante des prix de leurs produits; cette situation, conjuguée à des conditions climatiques défavorables et au fardeau de la dette, expliquait que les efforts de réforme macroéconomique, d'ajustement structurel et de libéralisation n'aient pas eu les effets escomptés. À cela s'ajoutait l'incertitude provoquée par la crise asiatique.

278. L'expérience de l'Afrique montrait qu'à elle seule, la libéralisation n'était pas la condition suffisante d'une amélioration des résultats économiques. En raison de contraintes structurelles et institutionnelles, la libéralisation du secteur agricole n'avait pas entraîné une amélioration marquée des recettes d'exportation. La communauté internationale pouvait beaucoup contribuer à atténuer les répercussions négatives de chocs exogènes sur l'économie africaine. De nombreux pays africains restaient lourdement endettés. L'initiative PPTE était un premier pas important dans la voie d'une solution du problème de la dette. Toutefois, sa mise en oeuvre avait été lente, et elle n'apporterait à certains pays qu'un modeste allègement. Une réduction substantielle, voire l'annulation dans certains cas, de la dette s'imposait d'urgence et constituait un préalable à la capacité d'attirer les capitaux étrangers nécessaires pour alimenter le redressement économique et assurer le décollage économique de l'Afrique. Le porte-parole a souscrit à la suggestion, avancée dans le *Rapport sur le commerce et le développement*, de faire évaluer par un comité indépendant la viabilité de l'endettement de l'Afrique. De plus, il fallait inverser la tendance à la baisse des flux d'aide, car celle-ci devait être une source prévisible de financement de l'investissement à long terme dans des secteurs sensibles, tels que l'agriculture et la technologie.

279. Les exportations africaines, en particulier de produits agricoles, de textiles et de vêtements, devaient bénéficier d'un meilleur accès aux marchés mondiaux. L'analyse avait montré qu'une diminution des restrictions à l'accès aux marchés dans les pays développés contribuerait au développement d'une

industrie des textiles et des vêtements en Afrique qui pouvait jouer un rôle important compte tenu de la relation étroite entre exportations d'articles manufacturés et croissance économique.

280. Pour l'Afrique, il était indispensable d'être intégrée dans le système commercial international et d'éviter ainsi une marginalisation plus poussée. Le rôle joué par la CNUCED auprès des pays africains pour les aider à acquérir une meilleure compréhension des Accords de l'OMC et à se préparer aux futures négociations devait être renforcé, à la fois par un travail d'analyse et par des projets d'assistance technique. Le porte-parole s'est félicité de la publication par le secrétariat d'une fiche d'information sur l'Afrique, d'une grande utilité pour le secteur privé et les investisseurs étrangers potentiels.

281. Le porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (République islamique d'Iran) a dit que la grave situation qui régnait en Afrique était un sujet de vive préoccupation pour le Groupe asiatique et la Chine, qui soutenaient le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, dans les années 90 ainsi que les idées et les recommandations contenues dans la deuxième partie du *Rapport sur le commerce et le développement*, 1998.

282. Il y avait un considérable potentiel de commerce et de coopération au niveau interrégional. Les courants d'échange entre l'Asie et l'Afrique avaient beaucoup augmenté récemment, mais la communauté internationale devait faire davantage encore pour mettre l'Asie et l'Afrique en mesure d'exploiter pleinement le potentiel existant. L'Afrique avait besoin d'une assistance financière et technique pour pouvoir consacrer davantage d'investissements à son infrastructure matérielle et à la mise en valeur des ressources humaines. Les pays asiatiques avaient déjà noué des partenariats avec les pays africains et se proposaient de les développer. Toutefois, l'accès de l'Afrique aux marchés des pays développés demeurait limité.

283. L'universalité de l'OMC était très importante. Il fallait soutenir les pays africains dans le processus qui les conduirait à adhérer à l'OMC et dans l'application des règles de l'OMC, en particulier de celles qui présentaient pour eux un intérêt tout particulier.

284. On devait à la CNUCED une analyse intéressante des problèmes régionaux, qui méritait d'être poursuivie dans le cadre d'une approche mondiale.

285. Le représentant de Madagascar a dit que trois décennies après avoir accédé à l'indépendance, l'Afrique n'avait pas encore atteint le stade du décollage économique, même si les perspectives étaient prometteuses pour quelques pays. L'agriculture y restait le principal secteur de l'économie, surtout dans les pays les moins avancés, mais l'augmentation de la productivité dans ce secteur était limitée par la charge de la dette extérieure, la diminution de l'aide publique au développement et les catastrophes naturelles. Ces facteurs venaient aggraver les problèmes d'accès aux marchés. La CNUCED devrait continuer à étudier les moyens d'augmenter les ressources mises au service du développement de l'Afrique et coopérer étroitement avec d'autres organisations : avec le FMI et avec la Banque mondiale pour élargir l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés à d'autres pays pauvres fortement endettés; et avec la FAO pour

assurer une aide plus importante aux pays victimes de catastrophes naturelles. En l'absence de solutions satisfaisantes à ces problèmes, l'Afrique ne réussirait pas à bénéficier de la mondialisation.

286. Il fallait redoubler d'efforts, aux niveaux national et international, pour éliminer les obstacles au développement de l'Afrique. Les différentes initiatives lancées dans le système des Nations Unies et ailleurs en faveur de l'Afrique étaient très importantes à cet égard. Toutefois, les résultats en avaient été décevants en raison de l'insuffisance des financements, des conditions inflexibles imposées ou du caractère trop étroit de leur sphère d'application. Les ressources consacrées à l'assistance technique par la CNUCED et par d'autres institutions étaient en diminution et ne suffisaient pas à la tâche. Si cette tendance se poursuivait, on pourrait être tenté de se demander s'il y avait, chez les pays riches, une volonté politique suffisante de renforcer la coopération internationale.

287. Le développement industriel était gravement en retard en Afrique, en dépit de l'énorme potentiel de la région, et dans certains des pays les moins avancés la croissance industrielle s'était même ralentie. D'importants efforts pour relever le niveau de l'investissement étaient ainsi nécessaires dans la plupart des pays africains.

288. Le représentant de l'Égypte a dit que le seul moyen d'améliorer la situation économique du continent africain était d'atteindre un taux de croissance de l'ordre de 6 %, comme le prévoyait le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique, mais seuls quelques pays étaient parvenus à ce niveau. Les nombreux programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre, qui faisaient fond sur une intervention restreinte de l'État et sur la libéralisation des marchés, n'avaient pas eu les effets escomptés.

289. L'amélioration relative des résultats constatée dans beaucoup de pays africains depuis 1995 était essentiellement attribuable aux conditions climatiques. Si ces conditions se dégradaient et qu'en outre les prix des produits de base diminuaient en raison de la crise asiatique, cette amélioration serait gravement compromise.

290. Le développement de l'Afrique exigeait une approche nouvelle, un contexte international favorable et des politiques nationales rationnelles. L'endettement extérieur était le principal obstacle à une croissance et à un développement durables. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), s'il y avait lieu de s'en féliciter, était insuffisante et ne réglait pas véritablement le problème. La proposition de la CNUCED de mettre sur pied un mécanisme indépendant pour évaluer la capacité des pays africains d'assurer le service de leur dette était donc opportune.

291. Pour diversifier davantage les exportations et accroître le commerce intrarégional en Afrique, il fallait modifier la structure actuelle de la production. Certes, l'investissement étranger direct (IED) pouvait jouer un grand rôle dans la diversification de la production et dans le transfert de technologie mais, pour l'instant, son volume n'était pas à la hauteur des possibilités que l'Afrique offrait dans ce domaine. Il convenait de modifier la manière de voir des investisseurs potentiels en mettant mieux en lumière les avantages de l'IED en Afrique, surtout dans la situation actuelle où

la crise financière internationale risquait d'amenuiser encore l'apport de capitaux.

292. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit que malgré les résultats positifs enregistrés récemment par l'Afrique en matière de croissance, il fallait encore venir à bout d'un certain nombre de problèmes structurels fondamentaux, au premier rang desquels l'endettement extérieur. Dans ce contexte, il souscrivait à la recommandation de la CNUCED pour qu'un groupe indépendant d'experts soit constitué afin d'examiner la question de la viabilité de l'endettement de l'Afrique. Aussi longtemps que l'on ne serait pas parvenu à un accord équitable sur les moyens d'annuler l'élément de la dette qu'il n'était pas possible de rembourser, on ne pourrait trouver aucune solution durable.

293. Il fallait avoir, à l'égard du développement, une conception plus complète, intégrée, et une approche équilibrée, prenant en compte les répercussions sociales des programmes d'ajustement structurel. La priorité devait aller au renforcement des capacités et au secteur social, comme cela était prévu dans l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

294. Le développement de l'Afrique appelait une approche plus coordonnée et une conception d'ensemble plus globale de la part des organisations multilatérales. Une attention toute particulière devait être accordée à l'apparition de blocs régionaux. La CNUCED devait, en coopération avec les pays africains, mettre au point des stratégies pour remédier à la faiblesse des capacités d'offre et à la diminution de l'investissement en Afrique. L'avènement d'un système fondé sur des règles renforcé avait augmenté l'importance de la CNUCED, organisation qui aidait les pays en développement à identifier leurs priorités en matière de commerce et de développement et dont les activités comprenaient des travaux de recherche sur le développement, des travaux d'analyse et une assistance technique. Si l'on y ajoutait le dialogue entre gouvernements qui était de nature à renforcer la confiance, c'étaient là les conditions nécessaires pour que les pays en développement prennent part à des négociations dont l'issue s'imposerait à eux de façon contractuelle.

295. Le renforcement de l'intégration régionale contribuerait à accélérer le développement économique en Afrique. La libéralisation des échanges devait s'accompagner d'une accélération de l'industrialisation et de l'investissement dans la région, sous-tendue par le développement et la remise en état des infrastructures. Un certain nombre d'initiatives de développement avaient été lancées en Afrique australe, dont l'objectif était de favoriser le commerce et l'investissement. L'Afrique du Sud avait libéralisé ses échanges plus rapidement que ses partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dans le cadre d'un protocole mis au point par la SADC pour les échanges, qui ferait l'objet de négociations officielles prévues pour une date rapprochée et devrait conduire à l'établissement d'une zone de libre-échange en Afrique australe dans un délai de 5 à 10 ans.

296. Le représentant de Maurice a dit que les pays en développement devaient mieux être intégrés dans l'économie mondiale pour tirer profit de la mondialisation. Ils devaient cependant être préparés à affronter les dangers que ce processus comportait. L'éventualité d'une marginalisation des

pays africains était de plus en plus à craindre en raison des effets nocifs de la crise financière internationale. Ces effets, conjugués au fait que les exportations africaines accédaient difficilement aux marchés, risquaient de mettre un terme à la croissance encourageante constatée dernièrement.

297. Malgré les mesures prises par beaucoup de pays africains pour créer les conditions que les investisseurs étrangers jugeaient indispensables, comme la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel et les engagements pris au titre de l'accord sur le commerce des services financiers de l'OMC, les entrées d'IED en Afrique demeuraient modestes.

298. L'endettement constituait un risque systémique pour les pays africains, surtout si l'on songeait à la détérioration des termes de l'échange et aux difficultés de balance des paiements qui en découlaient. L'initiative PPTE représentait un effort international appréciable pour remédier à l'endettement, impossible à gérer, de beaucoup de pays africains. Elle avait cependant déçu les attentes. La création d'un groupe d'experts indépendants, qui évaluerait le taux d'endettement que pourraient supporter les pays africains et formulerait des recommandations acceptables pour leurs créanciers, devait être envisagée.

299. Le représentant du Kenya a dit que l'investissement faisait gravement défaut en Afrique et que les taux d'investissement intérieur devaient augmenter. Le déficit d'investissement avait rendu difficile la mise en place d'infrastructures sociales et matérielles, si bien que la productivité restait faible. Il était important de reconnaître la complémentarité entre investissement public et investissement privé. L'investissement étranger devait jouer le rôle de source supplémentaire d'investissements. Ainsi pourraient être assurés des investissements plus stables et durables.

300. Il fallait aussi renforcer la capacité d'offre de l'Afrique. Les efforts devaient s'attacher à améliorer la capacité d'offre de l'agriculture, qui constituait l'ossature de l'économie africaine. En poursuivant cet objectif, il était important de prendre en compte les conditions locales spécifiques. Dans les projets de développement et les activités de coopération technique, il convenait d'utiliser au maximum les ressources humaines et matérielles disponibles sur place.

301. Le représentant des États-Unis d'Amérique a dit que le secrétariat de la CNUCED avait présenté une analyse très approfondie et circonstanciée des difficultés avec lesquelles l'Afrique était aux prises. Il y avait eu, certes, des signes de reprise économique depuis 1994, mais l'Afrique ne devait pas, pour autant, se reposer sur ses lauriers. En Afrique, les taux de pauvreté étaient encore beaucoup trop élevés, et les indicateurs de développement humain restaient inacceptables. De plus, les niveaux d'investissement et de productivité, dans l'agriculture comme dans l'industrie, étaient beaucoup trop faibles. Il était vraiment décourageant de constater qu'à l'exclusion de la terre, 70 % de la richesse privée, en Afrique, se trouvaient à l'extérieur du continent africain. Aussi, dans de nombreux pays, le principal défi était, pour les pouvoirs publics, de créer un climat favorable à l'investissement, étayé par la démocratie, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance. Au premier rang des priorités devait venir l'investissement dans la mise en valeur des ressources humaines essentielles.

302. La communauté internationale devait s'employer davantage à élargir l'éventail des chances économiques pour tous les Africains. Par leur programme "Partenariat pour la croissance et les chances économiques en Afrique", les États-Unis s'efforçaient de contribuer à développer leurs liens commerciaux et d'investissement avec l'Afrique, de soutenir le développement d'entreprises locales et de renforcer l'infrastructure des transports.

303. Pour ce qui était de l'allégement de la dette, les États-Unis s'étaient déclarés favorables à l'annulation des prêts à des conditions de faveur accordés au niveau bilatéral à des gouvernements dès lors que ceux-ci remplissaient certaines conditions, et à la reprogrammation des recettes en monnaie locale provenant des programmes d'aide en nature en faveur de la mise en valeur des ressources humaines et de la réforme agricole.

304. Le représentant du Japon a dit que son pays avait continué, ces dernières années, d'accorder au titre de l'APD des prêts de plus de 1 milliard de dollars par an, ainsi qu'une aide substantielle au titre de l'allégement de la dette, et qu'il avait coopéré avec l'Afrique dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines sous diverses formes.

305. Le Japon avait parrainé la Conférence internationale de la CNUCED sur une approche comparative du développement de l'Afrique, qui avait eu lieu à Maurice en septembre 1998, à la suite de conférences analogues organisées en 1996 et 1997. Il fallait attacher une importance toute particulière à la première Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, organisée conjointement par le Japon, l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique en octobre 1993. Les notions de responsabilité totale des pays de l'Afrique subsaharienne et de partenariat avec la communauté internationale, qui avaient été mises en lumière à la Conférence, avaient été incorporées par la suite à la stratégie de partenariat pour le développement adoptée par le Comité d'aide au développement de l'OCDE, et les pays du G7 avaient donné leur adhésion sans réserve à ces notions lors du Sommet de Lyon de 1996, puis s'étaient engagés à les traduire en mesures concrètes lors des Sommets de Denver (1997) et de Birmingham (1998).

306. Le Japon, l'ONU et la Coalition mondiale pour l'Afrique avaient aussi organisé conjointement la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui devait se tenir en octobre 1998. Cette conférence aborderait tout un éventail de questions dans les domaines de l'éducation, de la santé, du développement du secteur privé, de l'agriculture, de la bonne gouvernance et de la gestion de l'environnement. Un programme d'action pour les pays africains et leurs partenaires de développement y serait élaboré.

307. Les diverses difficultés auxquelles les pays africains s'étaient heurtés ces dernières années avaient été en partie aggravées par la crise financière asiatique. Toutefois, étant donné la richesse de l'Afrique en ressources naturelles et humaines, son avenir n'était pas sombre. La nouvelle génération de dirigeants africains compétents que l'on voyait entrer en scène était acquise non seulement à la cause de la démocratie ou de la réconciliation nationale, mais aussi à l'édification de la nation et au relèvement des niveaux de vie des citoyens.

308. Le représentant de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que la CNUCED avait entrepris une analyse des problèmes de développement de l'Afrique à un moment où un optimisme croissant quant aux perspectives économiques de cette région coïncidait avec un pessimisme croissant quant aux conditions économiques mondiales. La question clé était donc de savoir comment soutenir la récente reprise des économies africaines dans un environnement extérieur qui se dégradait, en partie du fait de la récente effervescence des marchés financiers. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait quelques suggestions utiles concernant de renforcement des capacités locales, mais dans d'autres domaines, les propositions formulées allaient dans la mauvaise direction.

309. La médiocrité des résultats enregistrés précédemment en Afrique subsaharienne s'expliquait à la fois par des causes internes et externes. Les récentes modifications d'ordre institutionnel et politique avaient favorisé la mise en place d'un environnement favorable à l'entreprise, renforcé la confiance des investisseurs locaux et étrangers et augmenté la capacité d'offre et la compétitivité. Le *Rapport* insistait sur la nécessité de créer un "État développementaliste" pour les économies africaines : ce serait un cadre utile pour renforcer encore les capacités locales. Les politiques de cet État devraient être simples, prévisibles et transparentes, et l'équité et la primauté du droit devraient y régner.

310. Ces politiques devraient s'attacher tout particulièrement à encourager le fonctionnement efficace et équitable des marchés. À certains égards, il n'était guère approprié de préconiser le retour à des politiques comme le contrôle des taux d'intérêt et la modification discrétionnaire de l'environnement commercial, comme le faisait le *Rapport* : cela risquait de détourner les pays africains de travailler à s'intégrer davantage dans l'économie mondiale.

311. Le renforcement des capacités devrait comprendre celui de l'aptitude à superviser et à réglementer le secteur financier, à décourager les opérations de prêt imprudentes, à faire appliquer les disciplines de crédit et à renforcer la confiance des épargnants dans les intermédiaires financiers. Toutefois, en invitant à assujettir à des conditions préalables rigoureuses la libéralisation des transactions en capital, le *Rapport* risquait de décourager les flux d'investissement à destination des pays africains.

312. La crise financière mondiale avait eu des répercussions négatives sur les économies africaines du fait de la baisse des cours des produits de base. Cette baisse, à son tour, avait augmenté la difficulté d'attirer les investissements dans les secteurs de production de ces biens, assombrissant les perspectives de croissance à moyen terme. Une assistance technique s'imposait donc pour aider à surmonter la crise.

313. Un allègement appréciable de la dette avait déjà été accordé à un certain nombre de pays. Les Conditions de Naples et l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés avaient pavé la voie à une importante diminution de la dette et étaient compatibles avec la poursuite de politiques équilibrées. Pour ce qui était d'améliorer l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, le mieux serait de collaborer avec les institutions financières



multilatérales et régionales auxquelles la plus grande partie de la dette extérieure non encore remboursée était due.

314. Le représentant de la Communauté européenne a fait observer que la libéralisation des échanges était un facteur de développement primordial et un moyen d'améliorer la compétitivité des pays africains. Il fallait néanmoins agir avec prudence, en tenant compte des effets qu'elle pouvait avoir sur la répartition des revenus et en maintenant un juste équilibre entre la croissance et la réduction de la pauvreté.

315. Les pays en développement en général et les pays africains en particulier devaient davantage participer au système commercial multilatéral. Par ailleurs, les négociations commerciales multilatérales devaient permettre de dégager des solutions adaptables aux besoins et aux contraintes du développement des pays en développement.

316. L'Union européenne soutenait depuis longtemps des initiatives en faveur de la coopération et de l'intégration régionales, notamment en Afrique. L'intégration régionale n'empêchait pas les négociations commerciales multilatérales de progresser. Les pays africains visés par la Convention de Lomé avaient largement accès aux marchés des pays européens.

317. En Afrique, l'investissement intérieur comme l'investissement étranger et les mesures destinées à l'encourager étaient essentiels. Les deux parties aux négociations entre l'Union européenne et le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique l'avaient reconnu. Le pessimisme quant au potentiel d'investissements étrangers dans les pays africains n'avait pas lieu d'être.

318. Le représentant de la Norvège a dit qu'il appartenait aux gouvernements africains, en premier chef, d'établir les conditions préalables nécessaires pour attirer les capitaux privés. Ces conditions étaient, notamment, la paix et la stabilité politique, des politiques macroéconomiques équilibrées, le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, l'ouverture et la transparence. Toutefois, de saines politiques à l'échelon national ne suffisaient pas, en elles-mêmes, à assurer une croissance et un développement soutenus.

319. La plus grande intégration des pays africains dans le système commercial mondial devait être une préoccupation internationale. L'accès aux marchés était une question cruciale. Malgré certaines tendances prometteuses, il était évident que la plupart des pays africains n'avaient pas été en mesure, jusqu'à présent, de tirer suffisamment parti du processus de mondialisation. L'un des principaux obstacles au développement économique et social en Afrique était la lourde charge que représentait la dette. C'était dire l'extrême importance d'efforts internationaux tendant à l'allègement de cette dette. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés était le programme le plus ambitieux d'annulation de la dette qui ait jamais été lancé, mais on pouvait encore l'améliorer en y incluant davantage de pays, en accélérant la mise en oeuvre du mécanisme et en attribuant un rang de priorité plus élevé aux questions sociales.

320. Une autre question essentielle était la nécessité pour les pays africains de stimuler la mise en place d'un secteur privé dynamique. Les autorités locales et les institutions donatrices devaient coopérer avec le secteur privé pour créer un environnement favorable, de nature à attirer l'investissement privé. Des partenariats novateurs secteur public-secteur privé s'imposaient donc.

321. Dans le domaine de l'agriculture, il était indispensable d'adapter les méthodes d'action pragmatiques au contexte spécifique de chaque pays. Le renforcement de la coopération régionale et subrégionale en faveur du commerce contribuerait à promouvoir la croissance et le développement. Les pays développés et les pays en développement devaient s'engager à consacrer 20 % de l'APD, pour les uns, et 20 % des budgets nationaux, pour les autres, aux programmes sociaux essentiels.

322. Le représentant de Cuba a dit que le poids d'une dette extérieure impossible à rembourser, la diminution de l'APD et la faiblesse des prix des produits de base handicapaient les pays africains et les autres pays en développement. Les besoins énormes en matière d'infrastructure, de ressources financières et de capital humain ne pouvaient être satisfaits que dans le cadre d'un renforcement du rôle de l'État en matière de développement. La mise en place d'institutions et la libéralisation prudente des marchés étaient des principes importants des stratégies de développement que les pays africains devaient adopter; parallèlement, la communauté internationale devrait défendre les avantages qui étaient accordés aux pays les plus pauvres dans les Accords de l'OMC. La CNUCED pourrait entreprendre une évaluation complète de la viabilité de l'endettement extérieur des pays africains, peut-être en collaboration avec d'autres organisations.

323. Cuba avait aussi connu des problèmes économiques graves depuis la fin de la guerre froide, mais elle s'était clairement engagée de longue date à soutenir le développement de l'Afrique, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Si les efforts et les promesses de la communauté internationale ne se traduisaient pas par des résultats concrets, la misère de l'Afrique serait source de grand danger, notamment pour les pays développés.

324. Le représentant de la Chine a dit que si la reprise économique récemment enregistrée en Afrique était un signe encourageant, il ne fallait pas être trop optimiste au sujet des perspectives de développement de la région. Dans la plupart des pays africains, la croissance restait extrêmement fragile et, malgré les taux satisfaisants - de l'ordre de 6 % - affichés par certains d'entre eux au cours des dernières années, le terrain perdu ne pourrait être regagné que si elle se maintenait à ce rythme pendant de nombreuses années.

325. Il y avait beaucoup à faire pour surmonter les difficultés intérieures et consolider la croissance en Afrique. Les taux d'épargne et d'investissement y étaient insuffisants, le secteur agricole y était à la traîne, les exportations faibles et l'industrialisation peu avancée par rapport aux autres régions. La diminution de l'APD, le fardeau de la dette extérieure et le manque d'accès à l'IED étaient des facteurs qui compromettaient la durabilité de la reprise en Afrique. Afin de surmonter ces problèmes, les pays africains devaient poursuivre les réformes économiques sur le plan

intérieur, mais ils avaient aussi besoin d'aide extérieure. La communauté internationale, en particulier les grands pays donateurs, pouvait contribuer à créer un environnement extérieur favorable et apporter une assistance financière et technique efficace, spécialement aux pays d'Afrique subsaharienne.

326. Bien qu'étant elle-même un pays en développement, la Chine avait constamment accru son assistance à l'Afrique. Ses échanges avec les pays de la région se développaient et le potentiel de coopération économique restait considérable.

327. Le représentant du Nigéria a dit que la tâche des responsables africains était, comme il avait été souligné dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998*, de consolider la reprise récemment enregistrée pour qu'elle donne lieu à un décollage économique durable. À cette fin, le soutien total et actif de la communauté internationale était indispensable. La croissance économique globale de l'Afrique était fortement tributaire des résultats du secteur agricole. L'expérience avait démontré que la libéralisation de l'agriculture dans les pays africains ne suffisait pas à elle seule à améliorer les résultats. Les obstacles structurels et les faiblesses institutionnelles, qui étaient encore omniprésents, avaient contribué à la sous-capitalisation de l'agriculture. Les difficultés d'accès aux marchés et la baisse des prix des produits de base posaient des problèmes supplémentaires aux producteurs agricoles africains. Des facteurs structurels expliquaient également les mauvais résultats commerciaux des pays africains. Dans ce domaine, les tâches les plus difficiles des décideurs étaient de surmonter les obstacles au développement et à la diversification des capacités de production, et d'obtenir de meilleures conditions d'accès aux marchés pour de plus grandes quantités de produits. C'était pourquoi il était souhaitable d'adopter une politique progressive de libéralisation du commerce.

328. Les mauvais résultats agricoles et commerciaux des pays africains étaient responsables de la lenteur de l'industrialisation. D'autres facteurs étaient venus s'ajouter : la faiblesse de l'accumulation de capital, l'insuffisance de l'investissement étranger direct et du transfert de technologie, la fuite continue des capitaux, le manque de chefs d'entreprise locaux dynamiques, l'incohérence et les effets pervers des politiques et des stratégies macroéconomiques.

329. Dans les pays africains, le poids de l'endettement extérieur était le principal obstacle au développement. En raison de la diminution des flux d'APD et d'IDE vers le continent, le seul moyen valable d'accroître les ressources pour le développement était de procéder à un allègement substantiel de la dette allant au-delà de l'initiative PPTE et des mesures du même genre précédemment prises. En consultation avec les créanciers et les débiteurs, la communauté internationale devrait donc charger un groupe d'experts indépendants d'étudier et de proposer une nouvelle stratégie internationale globale de gestion de la dette visant à rendre supportable la dette extérieure africaine.

330. Dans ces conditions, la réflexion menée dans le *Rapport sur le commerce et le développement* sur les politiques possibles et sur certaines stratégies

devait être poursuivie et servir de référence pour repenser la conception traditionnelle de la prépondérance du marché.

331. Le représentant de l'Ethiopie a dit que, malgré la mise en oeuvre de programmes de réformes économiques dans de nombreux pays africains, la marginalisation du continent dans le processus de mondialisation se poursuivait, comme l'illustrait la part modeste de l'Afrique dans les courants d'investissement étranger direct à destination des pays en développement. Celle-ci s'expliquait par le fait qu'un certain nombre d'obstacles empêchaient les pays africains d'accélérer leur croissance et leur développement.

332. L'environnement extérieur, caractérisé par la baisse des prix à l'exportation et par la diminution de l'aide publique au développement reçue, n'était pas propice au redressement de l'Afrique. En outre, dans de nombreux pays africains, le poids élevé de la dette n'avait pas permis d'investir dans l'infrastructure matérielle et sociale, et avait freiné l'entrée de capitaux privés. La progressivité des droits de douane imposés sur les principaux marchés d'exportation avait également réduit la portée des efforts de diversification des exportations et d'industrialisation déployés par les pays africains.

333. L'Initiative PPTE offrait une solution plus globale à la crise de la dette des pays africains et des autres pays très endettés, mais sa mise en oeuvre devait être plus rapide et les conditions à remplir pour en bénéficier devaient être assouplies. La proposition de charger un groupe spécial et indépendant d'experts de procéder à une évaluation générale de la viabilité de l'endettement africain méritait d'être examinée sérieusement.

334. La communauté internationale devrait désormais mettre en oeuvre totalement et concrètement les engagements pris dans le Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90.

335. Le représentant de la Suisse a rappelé qu'un certain progrès économique avait été constaté en Afrique depuis 1994. Il s'agissait désormais de consolider cet acquis et de l'amplifier en privilégiant le secteur privé. Faute d'environnement intérieur favorable, il n'y aurait pas d'investissement.

336. Une initiative visant à promouvoir l'IED en Afrique avait été lancée en juin 1998 au Forum de Crans Montana, qui avait réuni des représentants des gouvernements africains et du secteur privé pour examiner les possibilités de relations d'affaires. Au titre de cette initiative, un projet pilote concernant la promotion de l'investissement dans le secteur agroalimentaire allait prochainement être mis en oeuvre. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* était trop alarmiste concernant l'IED en Afrique.

337. L'endettement des pays africains était un sujet d'inquiétude. La Suisse s'intéressait de près à l'Initiative PPTE et se félicitait de la prorogation de la clause dite d'extinction. Les mesures visant à réduire la dette devaient être intensifiées et leur application accélérée, mais il ne fallait pas que l'initiative devienne un mécanisme permanent. Incontestablement, l'endettement extérieur avait des incidences budgétaires, mais contrairement à ce que le *Rapport* laissait entendre, ces incidences ne pouvaient être envisagées sans prendre en compte les liens entre la dette et la balance des paiements.

Le renforcement des capacités locales de gestion de la dette était de la plus grande importance à cet égard. La CNUCED devait poursuivre son travail de surveillance et d'examen, mais elle ne devait en aucun cas se livrer à des activités similaires à celles des institutions de Bretton Woods.

338. Le développement de l'agriculture était vital pour le redressement de l'Afrique, tout comme le rétablissement d'un climat propice à l'expansion du secteur privé. Au nombre des grandes réformes à entreprendre figurait la mise sur pied d'un système judiciaire indépendant et fiable. Il fallait promouvoir l'intégration commerciale régionale, qui était aussi un moyen d'améliorer la compétitivité sur les marchés mondiaux.

339. Le représentant de l'Ouganda a dit que le problème pour l'Afrique était de réaliser l'objectif de 6 % de croissance fixé pour arrêter la marginalisation de la région. Depuis 1995, en Afrique, les taux de croissance s'établissaient à des niveaux jamais atteints pendant de nombreuses années mais des mesures énergiques étaient indispensables pour soutenir et accélérer encore cette progression. Le récent redressement de l'Afrique était dû pour partie à des facteurs temporaires, notamment à de meilleures conditions climatiques et à l'augmentation des prix des produits de base au milieu des années 90.

340. Les programmes d'ajustement structurel mis en oeuvre par la plupart des pays africains avaient contribué à la reprise, mais ils nécessitaient un contexte international favorable pour être véritablement efficaces. La mobilisation de ressources pour l'investissement était cruciale pour le développement de l'Afrique. L'aide publique au développement (APD) avait cependant fléchi et les efforts déployés pour attirer l'IED n'avaient pas produit les résultats attendus. D'autres mesures devaient être prises, aux niveaux national et international, pour accroître les entrées de capitaux privés en Afrique, et les gouvernements devaient mettre en place une meilleure infrastructure dans les domaines de la santé et de l'éducation.

341. L'amélioration des résultats commerciaux était importante pour le développement de l'Afrique. La plupart des pays du continent bénéficiaient d'un avantage comparatif dans le secteur agro-industriel, mais les produits transformés avaient plus difficilement accès aux marchés que les matières premières. Les pays développés membres de l'OMC devaient aider les pays pauvres qui appartenaient à la même organisation à renforcer leurs capacités de façon à ce qu'ils aient leur place dans le système commercial multilatéral et puissent en bénéficier. Il fallait se féliciter de l'élaboration des schémas de préférences destinés à l'Afrique, et le programme intégré d'assistance technique approuvé à la dernière réunion ministérielle de haut niveau devait être mis en oeuvre rapidement.

342. La lourdeur de l'endettement, notamment le montant considérable des arriérés, avait un effet dissuasif durable sur l'investissement étranger. Une solution globale était nécessaire à cet égard. L'initiative PPTE était des plus utiles, mais elle devait être mise en oeuvre avec davantage de souplesse, et le taux d'endettement que pouvaient supporter les pays africains devait être évalué par un groupe d'experts indépendants.

343. Le représentant du **Sénégal** a dit qu'en 1997 on s'était unanimement félicité des progrès que l'Afrique avait accomplis sur la voie de la stabilisation économique, de la démocratie et de la primauté du droit, qui constituaient tous des éléments importants d'un environnement favorable au développement. Le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* contenait une mise en garde quant aux risques d'un coup d'arrêt prématuré au redressement de l'Afrique. Il était un fait que les programmes d'ajustement structurel n'avaient permis d'améliorer les équilibres macroéconomiques qu'au prix de lourds sacrifices et d'un affaiblissement du rôle de l'État. Il était clair que ce dernier avait des responsabilités importantes en matière de développement et devait donc être pleinement rétabli dans son rôle. Néanmoins, les mesures prises au niveau national n'avaient aucune chance de réussir si la tendance actuelle à la diminution de l'aide au développement n'était pas enrayerée et si le problème de la dette n'était pas résolu. Cette constatation avait été faite par le Président Clinton, entre autres. L'analyse de la CNUCED, et notamment la proposition de créer un comité indépendant pour évaluer la viabilité de l'endettement extérieur africain, devait être appuyée. Même si une solution était trouvée au problème de la dette, elle n'aurait guère d'effet bénéfique à long terme si elle n'allait pas de pair avec une ouverture des marchés des pays développés.

344. Les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration commerciale en vigueur en Afrique devraient être consolidés. Les pays africains étaient particulièrement pénalisés par le manque de capital humain, notamment dans le domaine du commerce international; le Sénégal était en train d'élaborer une nouvelle proposition à ce sujet. Enfin, au moment où l'attention commençait à se porter sur la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest attendait toujours que la mise en oeuvre d'un programme visant à intégrer ses pays membres dans le réseau commercial mondial soit financée par l'Union européenne, conformément à la promesse faite à la neuvième session.

345. Le représentant du **Fonds monétaire international** (FMI) a souligné que le *Rapport sur le commerce et le développement, 1998* semblait critiquer les programmes d'ajustement structurel. Ce rapport sous-estimait l'incidence de la dévaluation du franc CFA, au début de 1994, dévaluation qui avait aidé certains pays à obtenir ultérieurement de bons résultats. Une augmentation de l'investissement était évidemment nécessaire, mais ne serait guère décisive sans une efficacité accrue et sans un cadre de politique générale propice au développement du secteur privé. Une utilisation plus rationnelle des ressources limitées disponibles était aussi un moyen de lutter contre l'essoufflement de l'aide et de faire mieux comprendre la nécessité d'alléger la dette.

346. L'approche du *Rapport sur le commerce et le développement*, qui impliquait une conception nouvelle de l'action gouvernementale, notamment dans le domaine des prix, s'était déjà révélée inexacte dans les années 70. Le fait que la libéralisation des marchés n'avait pas amélioré les revenus des producteurs devait être examiné dans le contexte des politiques favorisant les mécanismes du marché au lieu d'être utilisé comme argument contre ces politiques. L'idée de rétablir ou de consolider les offices de commercialisation et les banques de développement pouvaient faire l'objet d'un

débat. Pour bien fonctionner, les offices de commercialisation devaient être à l'abri de toute ingérence politique et de toute irrégularité, et les banques de développement publiques avaient jadis souvent entraîné une multiplication des prêts improductifs.

347. La protection des industries naissantes ne serait pas efficace si elle n'était pas assurée par des administrations qualifiées, lesquelles n'existaient pas en Afrique. De surcroît, cette protection était incompatible avec les accords commerciaux régionaux et tendait à fausser la répartition des ressources. Même les zones franches industrielles n'étaient pas toujours avantageuses.

348. La libéralisation économique ne devait pas être ralentie, et l'allégement de la dette ne résoudrait pas grand-chose, car l'existence même du problème montrait que l'économie avait été mal gérée dans le passé. Le FMI s'employait à mettre en oeuvre l'initiative en faveur des PPTE et veillait à ce qu'elle soit financée adéquatement. Il avait aussi examiné de façon approfondie la question de la viabilité de l'endettement.

#### Séances informelles

349. Le Comité de session a poursuivi l'examen du point 6 en séances informelles.

#### *Résumé des communications présentées par des experts et des débats en séances informelles du Comité de session II 1/*

350. Les communications présentées par les experts invités ont montré qu'en dépit de l'amélioration récente de ses résultats économiques, l'Afrique restait confrontée à la difficulté d'entretenir une croissance économique soutenue. Les stratégies suivies au cours des 15 dernières années, axées sur la libéralisation du marché et sur une diminution du rôle de l'État, avaient échoué à cet égard, car les problèmes structurels n'avaient pas été traités. Une erreur avait été de stimuler des exportations traditionnelles dont les prix diminuaient. Il existait une corrélation positive entre une intervention de l'État visant à remédier aux problèmes structurels et les termes de l'échange des producteurs et la production. Une approche nouvelle, pragmatique du développement s'imposait. L'entrepreneuriat devait certes être encouragé, mais l'agriculture restait la base de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté. Une réforme des prix ne pouvait à elle seule relancer durablement l'offre; un accroissement de l'investissement était d'une importance cruciale, tout comme le développement des institutions, en particulier dans les domaines du financement et de la technologie.

---

1/ Établi par le secrétariat de la CNUCED.

351. En dépit des diverses initiatives prises au cours des 10 dernières années concernant la dette, l'encours de la dette extérieure et des arriérés n'avait cessé de croître, freinant l'investissement aussi bien intérieur qu'étranger. L'alourdissement de l'endettement vis-à-vis des institutions multilatérales constituait un élément nouveau. L'allègement de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) était à la fois trop lent et insuffisant. Si un certain flou persistait quant à savoir en quoi consistait un environnement propice à l'investissement privé, l'élimination du surendettement était jugée tout à fait essentielle. Le retard industriel de l'Afrique était considéré comme une conséquence du colonialisme. Le risque d'une contagion financière de la région dans le contexte de l'actuelle crise internationale était limité. Les taux de change flexibles adoptés par de nombreux pays de la région et la dépréciation de leur monnaie au cours des quelques dernières années tendaient à décourager la spéculation internationale de s'attaquer aux monnaies africaines. Toutefois, l'Afrique pourrait se ressentir de la crise asiatique à travers une forte diminution de ses recettes d'exportation et du fait que d'importantes ressources financières pour le développement pourraient désormais servir à financer des plans de sauvetage en Asie plutôt que le développement en Afrique. Ce dernier effet pourrait être neutralisé par la création de nouveaux mécanismes multilatéraux de financement pour l'Asie et la Fédération de Russie.

352. Au cours du débat qui a suivi, un certain nombre de facteurs extérieurs limitant la croissance en Afrique ont été relevés. Plusieurs intervenants se sont déclarés pessimistes quant à l'évolution des flux de capitaux publics et privés. Les conditions imposées à de nombreuses exportations agricoles ont été jugées difficiles. Les prix des produits traditionnels risquaient de diminuer, tandis que les marchés de deux exportations agricoles non traditionnelles essentielles - les fruits et les légumes - parviendraient probablement à saturation au cours des quelques prochaines années. Toutefois, de nouveaux débouchés pouvaient apparaître sur les marchés des grains, étant donné la diminution des subventions dans les pays industrialisés.

353. Il y a eu un large accord pour estimer qu'une plus grande stabilité politique pouvait améliorer les conditions de développement et que la tendance à la démocratisation était importante. Il a cependant été souligné qu'en raison de leurs origines historiques et de leur diversité ethnique, les pays africains avaient besoin de formes de gouvernement différentes de celles que l'on trouvait, par exemple, en Europe.

354. Il a été jugé absolument nécessaire d'analyser les politiques intérieures dans une perspective économique mondiale. Les pays africains devaient accroître l'épargne nationale et l'investissement. Une action internationale s'imposait pour créer un environnement extérieur plus favorable, avec des relations commerciales et financières équitables et une répartition plus égale des risques.

355. Les pays africains ne devaient certes pas revenir aux politiques des années 60 et 70, mais il fallait s'attaquer aux problèmes et aux questions que l'on s'était efforcé de traiter au moyen de ces politiques. Des taux de croissance élevés étaient possibles en Afrique, et rien ne justifiait un "Afro-pessimisme".



356. Des propositions précises ont été avancées concernant la dette, l'agriculture et l'intégration régionale. D'aucuns ont fait valoir que les responsables politiques africains et les donateurs étaient également responsables de la mauvaise utilisation des ressources financières extérieures et du problème d'endettement qui en avait résulté. Il a notamment été proposé que toute mesure d'allègement de la dette soit liée à un engagement par les bénéficiaires de ne pas utiliser les ressources dégagées à des fins militaires, d'éliminer la corruption et d'éviter des projets improductifs.

357. Concernant l'agriculture, trois priorités ont été définies : pour ce qui était des cultures d'exportation, il était nécessaire de rétablir une réglementation sur le contrôle de la qualité; la fourniture d'intrants devait être revitalisée au moyen d'interventions hors marché; et la recherche-développement devait être réorientée en vue d'intégrer méthodes modernes et méthodes autochtones. Il a été jugé important pour l'Afrique de rechercher et de s'assurer des créneaux à plus forte valeur ajoutée sur les marchés internationaux.

358. Il a été souligné que la lenteur des progrès de l'intégration et de la coopération régionales ne témoignait pas d'un manque de volonté politique. Il y avait eu conflit entre l'appui à l'intégration régionale, qui impliquait d'accorder des préférences à certains pays, et les mesures de libéralisation devant être mises en oeuvre au titre des programmes d'ajustement structurel. Le Traité d'Abuja était un important pas en avant, et les organisations régionales existantes constituaient les fondements de l'intégration régionale plus large envisagée par le Traité. Il a été jugé important que les organisations internationales soutiennent les priorités fixées dans le Programme d'action du Caire.

#### Travaux de la séance plénière de clôture du Comité de session

359. Se référant au paragraphe 9 du projet de conclusions concertées, le porte-parole du **Groupe latino-américain et caraïbe** (Argentine) a dit que si son groupe reconnaissait que la CNUCED et d'autres organisations compétentes devaient, au moyen de ressources extrabudgétaires, fournir une assistance accrue à l'Afrique, cela ne devait pas se faire au détriment d'autres régions. Il importait de préserver un équilibre régional.

360. Le Comité de session a adopté un projet de conclusions concertées, qu'il a transmis au Conseil pour adoption. Il a également pris note du résumé établi par le secrétariat des communications présentées par des experts et du débat ultérieur en séances informelles.

#### Décision du Conseil

361. Agissant sur la recommandation du Comité de session, le Conseil a, à sa 900ème séance plénière, le 23 octobre 1998, adopté les conclusions concertées 454 (XLV). (Pour le texte des conclusions concertées, voir TD/B/45/13(Vol.I).)

Chapitre V

**EXAMEN DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED  
CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 96 D' "UN PARTENARIAT  
POUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT"**

(Point 7 de l'ordre du jour)

362. Pour l'examen de ce point, le Conseil du commerce et du développement était saisi de la documentation suivante :

"Examen des activités de coopération technique de la CNUCED : rapport du Secrétaire général de la CNUCED" (TD/B/45/6 et Add.1 et 2);

"Conclusions concertées du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme concernant les activités de coopération technique de la CNUCED et leur financement" (TD/B/WP/L.84).

363. Le représentant du Maroc, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme à sa trente-deuxième session, a informé le Conseil des résultats des travaux du Groupe de travail (TD/B/WP/L.84). Le Groupe de travail avait notamment examiné la proposition du secrétariat relative à l'institution d'un recouvrement partiel des coûts pour certains programmes, à savoir les programmes SYDONIA, SYGADE et SIAM. Il y avait eu accord général sur le principe de l'autonomie financière de ces programmes, mais des vues différentes avaient été exprimées concernant les modalités de recouvrement partiel des coûts. Tandis qu'une majorité de pays développés se déclarait favorable au projet du secrétariat, de nombreux pays en développement avaient estimé qu'il fallait y réfléchir davantage. Des propositions avaient été faites à cet égard, en particulier en vue de tenir compte de la situation des PMA et des pays à faible revenu. Enfin, les conclusions concertées du Groupe de travail contenaient un projet de décision que le Groupe transmettait au Conseil pour adoption. L'attention était particulièrement attirée sur le paragraphe 13 du projet de décision, où il était entendu que le secrétariat établirait des propositions révisées concernant le recouvrement partiel des coûts en tenant compte des préoccupations exprimées au Groupe de travail.

364. La porte-parole du Groupe africain (Tunisie) a noté avec satisfaction la croissance continue des activités de coopération technique et en particulier l'accroissement de la part de la région africaine et des PMA, conformément aux recommandations de la neuvième session de la Conférence. Après avoir remercié au nom de son groupe tous les donateurs, elle s'est félicitée de la publication par le secrétariat du Manuel sur la coopération technique, qui fournissait des renseignements sur les modalités de demande d'assistance, et elle s'est déclarée satisfaite des efforts entrepris pour renforcer la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations actives dans le secteur du commerce; parallèlement, elle a instamment demandé au secrétariat d'intensifier sa coopération avec la CEA et l'OUA. Elle a plus particulièrement évoqué le partenariat entre la CNUCED, le CCI et l'OMC pour la mise en oeuvre du Programme intégré d'assistance technique en faveur des PMA et d'autres pays africains et l'étroite coopération entre la CNUCED, le CCI, le PNUD, l'OMC, la Banque mondiale et le FMI concernant les activités

recommandées par la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA. Pour ce qui était de la répartition des dépenses de coopération technique dans la région africaine, elle a souligné la nécessité de privilégier les activités nationales et le renforcement des capacités dans les pays; bien qu'elle fût importante, l'intégration régionale ne pouvait se développer qu'à partir de capacités nationales fortes. La coopération Sud-Sud pouvait être renforcée par le biais d'une "coopération triangulaire", et la porte-parole a encouragé le secrétariat de la CNUCED à faire davantage appel aux experts des pays en développement. Sur la question du recouvrement partiel des coûts, le Groupe africain considérait que la mise en oeuvre de telles mesures de recouvrement des coûts était prématurée, et qu'il fallait approfondir la question. À cet égard, le Groupe était favorable à l'idée d'un barème progressif et d'une exonération totale des PMA.

365. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Uruguay) a souligné l'importance des activités de coopération technique de la CNUCED pour sa région. Il était toutefois très préoccupant de constater que si les dépenses totales de coopération technique avaient augmenté en 1997, la part de l'Amérique latine et des Caraïbes avait continué de diminuer pour ne représenter que 6 % en 1997, les prévisions étant de 4,6 % seulement pour 1998. Cela constituait le plus bas niveau jamais enregistré par rapport aux autres régions. Le porte-parole a demandé au secrétariat, en s'appuyant sur le paragraphe 91 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" et sur le paragraphe 25 du texte reprenant les résultats de l'examen à mi-parcours, de tenir compte des besoins particuliers de la région latino-américaine et caraïbe dans la conception et l'exécution des projets de coopération technique.

366. Concernant le recouvrement partiel des coûts, il s'est déclaré satisfait du paragraphe 13 du projet de décision soumis au Conseil, selon lequel les observations et les propositions faites au Groupe de travail seraient prises en compte par le secrétariat lorsqu'il poursuivrait l'analyse de la question. Il s'est également déclaré satisfait de la résolution adoptée par le CCQAB et par la Cinquième Commission de l'Assemblée générale concernant les économies réalisées par la CNUCED en conséquence de la restructuration du mécanisme intergouvernemental et de la réforme du secrétariat. Il avait été décidé, au paragraphe 2 de cette résolution, d'utiliser le montant de 1 088 000 dollars des États-Unis pour financer la participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, et il ne restait plus au Conseil qu'à prendre une décision finale sur les modalités de mise en oeuvre de cette disposition. Ces modalités devraient être générales et simples, garantir un équilibre régional et répondre aux besoins des pays en développement. Enfin, le Groupe latino-américain et caraïbe estimait que l'Assemblée générale devrait demander au secrétariat de la CNUCED de lui présenter un rapport sur la question à sa prochaine session.

367. La porte-parole du Groupe asiatique (Indonésie) a dit que la coopération technique constituait l'une des activités primordiales de la CNUCED et elle a instamment demandé aux donateurs de maintenir leur soutien, s'agissant en particulier du Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Bien qu'elle ait augmenté en 1997, la part de l'Asie dans les dépenses de coopération technique restait à un niveau relativement faible compte tenu des besoins de la région, et le secrétariat devrait s'efforcer de mieux répartir les activités de

coopération technique entre les diverses régions, en fonction de leurs besoins respectifs. Pour ce qui était du recouvrement partiel des coûts, il était essentiel d'assurer la viabilité financière des programmes considérés, et elle a donc instamment demandé aux donateurs de continuer de soutenir ces programmes. Une évaluation globale devrait être faite du coût de l'installation et de l'exploitation de ces programmes, de façon qu'une décision mûrement réfléchie puisse être prise sur la question, compte dûment tenu de la situation particulière des PMA. Le recouvrement partiel des coûts ne devait pas se substituer à l'appui des donateurs. Enfin, la porte-parole a préconisé une intensification de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations du secteur du commerce et a remercié le secrétariat de la publication du manuel sur la coopération technique, qui constituait un instrument très utile.

368. La représentante de l'Autriche, parlant au nom de l'Union européenne, a dit que les activités de coopération technique de la CNUCED contribuaient de façon fondamentale à l'intégration pleine et entière des pays en développement dans l'économie mondiale et le système commercial international. Elle s'est félicitée de l'accroissement de ces activités, en faisant néanmoins observer que celles-ci devaient reposer sur des principes de cohérence, de suivi, d'évaluation et de transparence des coûts. La transparence n'avait pas été améliorée depuis la neuvième session de la Conférence, et le plan triennal renouvelable n'avait pas pleinement répondu aux attentes. Le Secrétaire général de la CNUCED devrait présenter chaque année ses vues sur les orientations et les priorités pour l'année à venir dans le domaine de la coopération technique, et la CNUCED devrait continuer d'axer ses activités sur les domaines où elle possédait un avantage comparatif. La représentante a noté avec satisfaction l'accroissement de la coopération entre la CNUCED, le CCI et l'OMC et s'est félicitée des mémorandums d'accord signés avec le PNUD, l'ONUDI et le PNUE. Concernant le recouvrement partiel des coûts, il fallait espérer que les propositions révisées du secrétariat faciliteraient la poursuite des consultations et qu'un accord interviendrait à la reprise de la session du Groupe de travail.

369. L'Union européenne, qui était le premier contributeur aux activités de coopération technique de la CNUCED, notait avec satisfaction l'accroissement de la part des activités consacrées aux PMA et estimait que cette tendance devait être maintenue. Elle déplorait la diminution de la part des dépenses dans la région latino-américaine et caraïbe et souscrivait aux préoccupations exprimées par le Groupe latino-américain et caraïbe à cet égard. Enfin, concernant l'éventuelle affectation de fonds supplémentaires provenant des dividendes du développement au programme sur les pôles commerciaux, il serait souhaitable d'attendre les résultats de l'évaluation de ce programme avant de prendre une décision.

370. Le représentant de Madagascar a souligné l'importance du rôle de la CNUCED et en particulier de ses programmes de coopération technique pour l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Compte tenu des incidences négatives qu'avaient la mondialisation et la libéralisation sur la majorité des pays en développement, il fallait renforcer ces activités. Il était préoccupant de constater que les contributions aux fonds d'affectation spéciale avaient diminué, et la poursuite de cette tendance compromettrait considérablement un certain nombre d'importants programmes tels que les programmes SYDONIA, SIAM, SYGADE, TRAINFORTRADE et TRAINMAR. Il fallait espérer que le poste de coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires serait prochainement pourvu. Enfin, le représentant a demandé aux donateurs de continuer d'accroître leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED.

371. Le représentant de la Norvège a dit que la coopération technique devait être considérée comme une extension nécessaire et le complément d'autres activités fondamentales de la CNUCED, et il s'est déclaré satisfait du renforcement des liens entre les activités à cet égard, ainsi que de l'intensification de la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales, qui devrait favoriser un renforcement de la coordination et des synergies, en particulier au niveau des pays. C'était une bonne chose que la CNUCED consacre une plus grande proportion de ses activités de coopération technique aux PMA. Il a noté que les pays donateurs avaient fourni moins de ressources financières en 1997, en espérant que cela ne dénotait pas une nouvelle tendance à la diminution des contributions bilatérales. Il fallait étudier de nouveaux moyens de consolider l'assise financière de la coopération technique de la CNUCED, une option possible étant un accroissement des contributions provenant des bénéficiaires. Il serait important d'élargir l'assise financière et d'assurer l'autonomie financière des programmes extrêmement performants auxquels il était envisagé d'appliquer des modalités de recouvrement partiel des coûts. Il faudrait tenir dûment compte de la capacité des pays bénéficiaires de couvrir une partie de ces coûts. Le représentant espérait que les consultations sur cette question déboucheraient très rapidement sur un consensus. Enfin, il a souligné l'importance des évaluations indépendantes des activités de coopération technique de la CNUCED pour une plus grande efficacité de l'organisation dans ce domaine.

372. Le représentant de l'Éthiopie a noté avec satisfaction l'importance qui était accordée à l'Afrique et aux PMA dans les activités de coopération technique de la CNUCED, conformément aux recommandations de la neuvième session de la Conférence et aux résultats de l'examen à mi-parcours; son pays avait beaucoup bénéficié de cette coopération technique. Il a remercié les donateurs traditionnels et non traditionnels de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les PMA. Concernant le recouvrement partiel des coûts, il fallait poursuivre les consultations, et le secrétariat devrait analyser plus en détail les aspects techniques, de façon claire et transparente. Différentes options, y compris des modalités spéciales en faveur des PMA et autres pays à faible revenu, devaient être étudiées plus avant; le représentant s'est déclaré favorable à une exonération totale des PMA, et il était encourageant de constater qu'il y avait une forte convergence d'opinions sur ce point. Enfin, il a souligné le rôle primordial des activités

de coopération technique de la CNUCED et a invité les pays donateurs à faire un effort particulier pour accroître les ressources extrabudgétaires nécessaires. Des efforts analogues devraient être faits par le secrétariat pour inverser la tendance à la baisse des ressources du budget ordinaire affectées à la coopération technique.

373. La représentante du Honduras, parlant également au nom du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine, a dit que les pays d'Amérique centrale avaient indiqué leurs priorités en matière de coopération technique au secrétariat de la CNUCED, qui avait ensuite établi un programme de coopération technique pour la sous-région. Elle a remercié le secrétariat de sa détermination à cet égard et a demandé à des donateurs potentiels de soutenir cette importante initiative.

374. Le représentant du Yémen a exprimé sa satisfaction des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat. Il s'est félicité de l'accroissement des activités en faveur des PMA et a souligné en particulier l'importance de programmes tels que les programmes SYDONIA, SYGADE, pôles commerciaux et TRAINFORTRADE. Il s'est également félicité des conclusions adoptées par le Groupe de travail et a remercié les donateurs de leur appui continu. Il a souligné combien il importait de veiller à ce que chaque PMA bénéficie d'un traitement égal.

375. Le représentant de la République de Corée a dit qu'il était encourageant de constater que les dépenses de coopération technique ne cessaient d'augmenter. Les activités futures devraient porter en priorité sur les besoins particuliers de certains pays en développement dont l'économie était structurellement faible et vulnérable, s'agissant notamment d'aider les PMA à s'intégrer harmonieusement dans l'économie mondiale. La CNUCED possédait un avantage comparatif en matière de coopération technique concernant le commerce et le développement, et elle devrait s'occuper davantage de nouveaux thèmes tels que le commerce électronique, le commerce et la concurrence, le commerce et l'investissement, le commerce et l'environnement, et les accords commerciaux régionaux. Si elle continuait de s'acquitter de sa tâche avec efficacité, des ressources financières additionnelles devraient pouvoir être obtenues à l'appui d'activités visant à faciliter l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Enfin, la CNUCED devait poursuivre ses travaux d'appui aux mécanismes commerciaux régionaux.

376. Le représentant de la Fédération de Russie s'est félicité de l'accroissement du montant total des dépenses de coopération technique et en particulier de la part des PMA. Il a noté avec préoccupation que les dépenses de coopération technique en Europe avaient diminué de 30 % en 1997 et a demandé une meilleure répartition des ressources. La coopération technique devait rester l'un des plus importants aspects des activités de la CNUCED, dans le respect du principe d'universalité. La CNUCED devait également continuer de coopérer étroitement avec d'autres organisations s'occupant de questions commerciales. La question du recouvrement partiel des coûts devait être étudiée plus avant en vue de parvenir à une solution acceptable pour tous les pays membres. Enfin, la CNUCED devait continuer d'aider les pays qui le souhaitaient à devenir membres de l'OMC, et le représentant a remercié la CNUCED du précieux appui apporté à son pays à cet égard.

377. Le représentant de l'Égypte a dit que la coopération technique était un important complément des travaux d'analyse de la CNUCED, et il s'est félicité de l'accroissement du taux global d'exécution d'activités, en particulier en faveur des PMA et de l'Afrique. Il a remercié les donateurs et a noté que des contributions provenaient également de pays en développement, qui manifestaient ainsi l'intérêt qu'ils portaient aux activités de coopération technique de la CNUCED. Il serait important de veiller à une meilleure répartition de ces activités entre les diverses régions, et il fallait espérer que les fonds alloués à la coopération technique augmenteraient. La proposition concernant un recouvrement partiel des coûts était une bonne chose, mais il fallait tenir compte des conditions particulières des PMA. La délégation égyptienne comptait poursuivre les discussions sur cette question à la lumière des suggestions faites au Groupe de travail.

378. Le représentant de la Suisse a dit que le plan triennal renouvelable était un important instrument pour l'établissement de projections, la mobilisation de fonds et une meilleure planification. Il devrait être publié une fois par an pour étayer les délibérations du Groupe de travail sur la coopération technique, puis être soumis au Conseil. Deuxièmement, concernant l'évaluation et les décisions en suspens devant être prises à New York, il fallait améliorer les mandats en la matière, concernant en particulier les procédures à suivre et les missions fixées aux évaluateurs. Troisièmement, une décision devrait être prise aussitôt que possible sur la question du recouvrement partiel des coûts de certains programmes, dans l'intérêt de tous les utilisateurs. Ce serait là une condition préalable à un accroissement des ressources affectées par les donateurs à ces programmes. L'adoption de la proposition relative au recouvrement partiel des coûts devrait aussi contribuer à une plus grande transparence et à une amélioration des normes comptables. Enfin, il fallait engager une discussion globale et approfondie sur la nécessité de fixer des priorités pour les activités de coopération technique de la CNUCED et sur les ressources requises.

379. Le représentant du Japon a dit qu'il aurait été utile que le rapport du secrétariat contienne les appréciations des bénéficiaires des projets de coopération technique pour une meilleure évaluation de l'impact des projets, chose qui devrait être prise en compte dans le prochain rapport. Ce type d'information contribuerait à accroître la transparence ainsi que la maîtrise par les pays en développement des divers programmes exécutés par la CNUCED.

380. À l'invitation du Président, le Coordonnateur des Nations Unies en Somalie a fait une déclaration dans laquelle il a décrit le solide partenariat qui liait le PNUD et la CNUCED en Somalie depuis 1993. La CNUCED avait commencé par fournir une assistance dans le secteur des ports, puis, compte tenu du rôle fondamental de ce secteur dans le pays, les activités s'étaient diversifiées dans d'autres domaines liés au commerce et à l'administration douanière. Le programme de la CNUCED relatif aux ports et au commerce était l'un des cinq programmes stratégiques du PNUD en Somalie, et il avait servi de catalyseur à d'autres programmes concernant la formation et la sécurité. Dans le nord de la Somalie, on passait progressivement d'une situation de secours humanitaire à une étape de reconstruction. Le commerce reprenait, avec des exportations appréciables de bétail. Le Coordonnateur a demandé aux donateurs d'intensifier leur financement des programmes du PNUD,

de façon que la CNUCED et d'autres institutions puissent contribuer aux efforts de reconstruction de la Somalie.

381. Le représentant des États-Unis d'Amérique a exprimé son appui aux activités de coopération technique destinées aux pays qui en avaient le plus besoin, indépendamment de toute considération régionale. Les pays les moins avancés et les pays dont l'économie était structurellement faible et vulnérable avaient besoin de cette assistance technique vitale pour mieux participer au système commercial mondial. Enfin, la délégation des États-Unis soutenait les examens de la politique d'investissement, qui constituaient un mécanisme très utile pour aider les pays à évaluer leurs politiques d'investissement, en cours ou à l'état de projet.

382. La représentante du Canada s'est félicitée de l'expansion des activités de coopération technique à la CNUCED. La CNUCED devait continuer de privilégier une stratégie de coopération technique comprenant les éléments suivants : priorités établies en fonction de la demande; renforcement des capacités humaines et institutionnelles; priorité accordée aux PMA, sans négliger pour autant les activités de coopération technique s'adressant aux autres pays; exploitation des travaux d'analyse de la CNUCED; flexibilité des formes de coopération technique et des modalités d'exécution des projets; et coopération et partenariat avec d'autres organisations. Nombre de ces points s'appliquaient à la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées en faveur du développement du commerce des PMA, dans le suivi de laquelle la CNUCED avait un rôle essentiel à jouer. La CNUCED devait redoubler d'efforts pour associer des partenaires locaux dans les pays en développement à la conception et à l'exécution d'activités d'assistance technique liées au commerce; et elle devrait aussi veiller à prendre davantage en compte les problèmes des femmes dans l'exécution globale de ses activités d'assistance technique. Concernant le recouvrement partiel des coûts, la représentante souscrivait aux appréciations de la CNUCED en la matière. En conclusion, elle a réaffirmé l'attachement de son pays à la coopération technique et au renforcement des capacités dans les pays en développement en vue d'assurer leur totale intégration dans l'économie mondiale.

383. Le représentant de la Chine a dit que la coopération technique de la CNUCED devait s'adapter à l'évolution continue de la situation économique et des besoins des pays en développement. La formation et le renforcement des capacités étaient particulièrement importants, et une attention particulière devait aussi être accordée à la fourniture d'une aide aux pays en développement dans le domaine des réformes financières.

384. Le représentant de l'Équateur a jugé alarmante la diminution de la part de l'Amérique latine et des Caraïbes dans les dépenses de coopération technique. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED de l'assistance fournie à son pays pour l'exécution de divers projets d'assistance technique.

385. Le représentant de la République islamique d'Iran a souligné l'importance de la coopération technique dans le domaine de la formation à la politique commerciale. La CNUCED devrait envisager de mettre au point des logiciels pouvant aider à déterminer le niveau de compétitivité d'un pays pour certains produits et contribuer à la sélection d'activités optimales concernant le commerce et l'investissement. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED des activités de coopération technique réalisées dans son pays



concernant l'automatisation douanière ainsi que le droit et la politique de la concurrence.

386. Le représentant de la Colombie a rappelé l'importance attachée par les États membres aux activités de coopération technique dans "Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/377), dont les paragraphes 95 à 99 insistaient sur la façon dont les activités de coopération technique de la CNUCED devaient aider les pays en développement à s'intégrer dans le système économique et commercial mondial. Les ressources financières mises à la disposition de la CNUCED pour exécuter ces activités importantes étaient extrêmement limitées et n'étaient pas du tout à la mesure de l'ampleur de la tâche. Les pays en développement devraient s'entendre pour réclamer que le budget ordinaire de la CNUCED prévoie les ressources financières nécessaires à la tenue des engagements de l'organisation dans le domaine de la coopération technique. Enfin, le représentant s'est déclaré préoccupé par la diminution continue de la part des dépenses de coopération technique consacrées à la région latino-américaine et caraïbe; en quatre années seulement, celle-ci avait perdu plus de la moitié de sa part, et le secrétariat prévoyait une diminution supplémentaire en 1998. Il a demandé au secrétariat de la CNUCED de prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer cette détérioration et faire en sorte que la région latino-américaine et caraïbe reçoive une aide à la mesure de ses besoins et de sa part historique.

387. Le représentant de Malte a souligné l'importance de l'assistance technique dans les activités de la CNUCED. Il y avait lieu de se féliciter de l'accroissement de la contribution du PNUD et de la signature du mémorandum d'accord entre celui-ci et la CNUCED. Un accroissement de la coopération avec le CCI et l'OMC était nécessaire, et la création d'un fonds global d'affectation spéciale pour le financement du programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains constituait un pas en avant. Les pays en développement devaient être responsables de leur propre développement, et les activités de coopération technique devaient être exécutées dans cet esprit. Davantage de renseignements devraient être fournis à cet égard dans les futurs rapports.

388. Le représentant de Cuba a dit que la coopération technique de la CNUCED était extrêmement précieuse pour son pays et tout à fait cruciale pour les pays en développement en général, en particulier pour ce qui était d'améliorer les compétences de négociation dans ces pays. La diminution de la part des dépenses consacrées à la région latino-américaine et caraïbe ne laissait pas d'être préoccupante. Le représentant a souligné la qualité et la diversité des activités de coopération technique de la CNUCED et a demandé aux pays donateurs d'accroître leur soutien en vue de renforcer cet important aspect des travaux de la CNUCED.

389. Le Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique a dit que le secrétariat avait pris dûment note des inquiétudes du Groupe latino-américain et caraïbe concernant la tendance à la baisse de la part des activités opérationnelles réalisées par la CNUCED dans la région. Le secrétariat ferait tout ce qui était en son pouvoir pour inverser cette situation. Les chiffres dans le rapport du secrétariat rendaient compte à la fois des demandes émanant de bénéficiaires et des ressources disponibles, et les bénéficiaires avaient à cet égard un important rôle à jouer dans la

recherche de ressources financières. Le secrétariat travaillerait avec les pays latino-américains et caraïbes pour trouver les moyens d'utiliser les fonds du PNUD disponibles au niveau régional; il espérait que les ressources nécessaires pourraient être obtenues pour exécuter les projets actuellement mis au point avec des pays d'Amérique centrale.

390. Concernant le recouvrement partiel des coûts, le Chef a pris note de la volonté de parvenir à un consensus aussi vite que possible. Il a en outre noté l'importance qu'attachait un certain nombre de délégations au plan triennal renouvelable, dont le secrétariat présenterait une version actualisée et simplifiée au Groupe de travail en décembre 1998. Ce serait l'occasion d'indiquer des priorités. Concernant le compte des dividendes du développement, les résultats de l'évaluation du programme sur les pôles commerciaux seraient connus avant qu'une décision ne soit prise sur l'affectation de ces fonds par l'Assemblée générale.

391. Le Chef a également noté l'importance qu'attachaient de nombreuses délégations aux activités de formation et de renforcement des capacités et a réaffirmé l'intention du secrétariat d'intensifier ces activités. Enfin, concernant l'incorporation des vues des bénéficiaires dans le rapport annuel du secrétariat, il a dit que chaque projet faisait intervenir trois parties, à savoir les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat. Une évaluation indépendante constituait donc l'appréciation la plus objective de l'impact réel d'un projet.

#### Décision du Conseil

392. À la lumière du rapport du Président du Groupe de travail et des déclarations prononcées, le Conseil a, à sa 899<sup>ème</sup> séance plénière, le 16 octobre 1998, pris note des conclusions concertées du Groupe de travail (TD/B/WP/L.84) et a adopté le projet de décision recommandé. (Pour le texte de la décision 455 (XLV), voir TD/B/45/13 (vol. I).)

#### Rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

393. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

"Activités de coopération technique : rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien - rapport d'activité (octobre 1997 - septembre 1998) établi par le secrétariat de la CNUCED" (TD/B/45/CRP.1).

394. Le **Chef des affaires interorganisations et de la coopération technique** a présenté le rapport d'activité en précisant qu'une attention particulière avait été portée aux activités opérationnelles lancées dans le cadre de sept projets totalement ou partiellement financés et aux activités opérationnelles proposées dans le cadre de cinq autres projets pour lesquels un financement restait à trouver. Le secrétariat poursuivrait ses efforts pour mobiliser des ressources extrabudgétaires auprès du PNUD, et rechercherait également l'appui de donateurs bilatéraux, notamment de membres de la CNUCED. Le succès des activités en question renforcerait la contribution de la CNUCED à la paix et au développement dans la région. Enfin, il s'est félicité de ce que les partenaires sur le terrain, à la fois au sein de l'Autorité

palestinienne et parmi les organismes des Nations Unies, continuent de solliciter l'assistance de la CNUCED, reconnaissant ainsi le rôle que celle-ci avait joué dans le passé et l'assistance concrète qu'elle pouvait fournir à l'avenir.

395. L'observateur de la Palestine a dit que, bien que le rapport ne traite pas de la situation économique dans le territoire occupé, d'importantes analyses avaient été publiées au cours de l'année par le secrétariat de la CNUCED. Il a en particulier félicité le secrétariat pour son étude sur l'économie palestinienne et les perspectives de coopération régionale, dans laquelle les décideurs palestiniens avaient trouvé des recommandations constructives pour les futures politiques économiques et commerciales.

396. L'observateur a déclaré vivement apprécier les efforts déployés par la CNUCED pour fournir un appui concret, par ses activités de coopération technique, au renforcement des capacités palestiniennes et des institutions de l'Autorité nationale palestinienne, en vue de la reconstruction et du développement de la Palestine après trois décennies d'occupation israélienne. Il était impératif de soutenir et d'intensifier ces activités en mobilisant les ressources financières nécessaires. L'observateur a demandé au Secrétaire général de la CNUCED de ne ménager aucun effort pour mobiliser les fonds extrabudgétaires nécessaires à cette fin, par l'intermédiaire du Groupe consultatif de donateurs.

397. Il a noté que le poste de chef du Groupe économique spécial était toujours vacant, ce qui signifiait que la résolution de l'Assemblée générale sur la question n'avait pas été appliquée, en dépit des assurances répétées du Secrétaire général et malgré plusieurs lettres sur cette question adressées par la Palestine au Secrétaire général. Il fallait, comme il était demandé dans la résolution de l'Assemblée générale, que le coordonnateur spécial soit désigné aussitôt que possible pour garantir la poursuite d'une assistance concrète au peuple palestinien en cette période précédant l'indépendance et la mise en place des institutions et des politiques du futur État palestinien.

398. Le représentant du Maroc, parlant au nom du Groupe des pays arabes, a félicité le secrétariat de son rapport d'activité et de son engagement continu en faveur du peuple palestinien. Les pays arabes avaient toujours attaché une grande importance à l'assistance technique opérationnelle de la CNUCED en faveur du peuple palestinien et à ses analyses des perspectives de développement de l'économie palestinienne. L'exécution simultanée de ces deux types d'activité en renforçait la qualité et l'impact. Les travaux d'analyse devaient être intensifiés afin d'étayer les activités opérationnelles et les conseils destinés à l'Autorité palestinienne. À l'occasion de l'examen à mi-parcours, il avait récemment été souligné que l'assistance au peuple palestinien devait avoir des incidences économiques directes, et le représentant a invité le secrétariat à renforcer sa coordination interne et sa présence sur le terrain.

399. Il était préoccupant de constater que le secrétariat n'avait pu obtenir que 45 % des ressources financières nécessaires à l'exécution de ses projets. L'essentiel du financement à ce jour venait du PNUD plutôt que de sources bilatérales, et les pays arabes espéraient que des ressources supplémentaires

pourraient être mobilisées qui permettraient à la CNUCED d'exécuter dans leur intégralité les projets proposés.

400. Dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale avait décidé que le programme d'assistance au peuple palestinien de la CNUCED devait continuer d'être dirigé par un coordonnateur spécial et un autre membre du secrétariat, mais le rapport d'activité indiquait qu'il n'avait pas été possible d'appliquer la résolution en raison de contraintes budgétaires. Les pays arabes étaient extrêmement préoccupés par cette situation et espéraient qu'une solution y serait trouvée.

401. La porte-parole du Groupe africain (Tunisie) s'est félicitée de la place croissante accordée dans l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien aux activités opérationnelles concrètes, y compris une étroite coordination avec l'Autorité palestinienne et le secteur privé. Cette approche pragmatique, collaborative, dictée par la demande, avait permis de mobiliser un financement extrabudgétaire d'un montant de 550 000 dollars pour l'exercice biennal en cours. Elle a remercié les donateurs de leur soutien et a lancé un appel pour le versement de contributions supplémentaires.

402. Pour ce qui était des besoins en personnel, la porte-parole s'est inquiétée de ce que les ressources du secrétariat ne correspondent pas à l'accroissement des demandes formulées dans ce domaine. Les effectifs du Groupe économique spécial avaient été réduits à un seul fonctionnaire, alors que la résolution 52/220 de l'Assemblée générale précisait clairement que les activités devaient être exécutées par un coordonnateur spécial de niveau P-5 et un fonctionnaire de niveau P-4. Le Secrétaire général de la CNUCED était donc invité à appliquer l'engagement pris de maintenir les effectifs du Groupe au niveau requis.

403. La porte-parole du Groupe asiatique et de la Chine (Indonésie) a dit que l'assistance technique revêtait une importance primordiale s'agissant d'aider un pays à développer ses capacités et à édifier ses institutions. Elle a remercié le Secrétaire général de la CNUCED de l'assistance technique si nécessaire fournie au peuple palestinien, ainsi que le PNUD, l'UNITAR et le Gouvernement italien du soutien apporté à cette assistance technique, qui s'inscrivait dans un processus réclamant un maximum d'attention et de bonne volonté à l'échelon international. Elle a exhorté les donateurs et la CNUCED à apporter un appui sans réserve aux projets toujours en instance de financement, qu'il fallait mettre en route sans plus tarder.

404. Le poste de coordonnateur spécial pour l'assistance au peuple palestinien était toujours vacant, ce qui empêchait la mise en oeuvre rapide et efficace des projets; le Groupe asiatique et la Chine demandaient donc instamment que ce poste soit pourvu aussitôt que possible.

405. Le représentant du Pakistan a pris note en s'en réjouissant du soutien croissant que la communauté internationale apportait au programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien. Davantage devait être fait vu les circonstances difficiles auxquelles le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne étaient confrontés. Le rapport d'activité du secrétariat rappelait à tous la tâche considérable qui attendait le peuple palestinien en matière de développement. Les fonds affectés aux projets devaient être

soigneusement mis en regard des besoins et la cohérence entre les projets devait être assurée afin d'en optimiser l'impact. Il fallait renforcer les moyens institutionnels à la disposition du secrétariat pour appuyer ce programme et pourvoir le poste de coordonnateur spécial.

406. Le représentant de l'Égypte a dit que les activités d'assistance technique de la CNUCED en faveur du secteur privé palestinien et de l'Autorité palestinienne exigeaient un soutien constant afin d'atteindre les objectifs de développement sur le terrain et d'aider le peuple palestinien à surmonter les défis se dressant encore devant lui. La poursuite de la coopération entre l'Autorité palestinienne et la CNUCED de même que les contributions volontaires déjà versées pour ces activités attestaient leur vitalité et leur utilité. Pourtant, 45 % seulement des fonds nécessaires au financement des projets de la CNUCED avaient pu être mobilisés jusqu'à présent, le représentant a enjoint au secrétariat de ne négliger aucun effort pour mobiliser les ressources voulues; il espérait que les pays donateurs verseraient des contributions.

407. Le Groupe économique spécial de la CNUCED pour le peuple palestinien n'était pas encore doté de son coordonnateur spécial, malgré la résolution 52/220 de l'Assemblée générale appelant à la nomination de ce coordonnateur. Le représentant a formulé l'espoir que cette résolution soit appliquée dès que possible et a demandé que le Conseil soit tenu informé à l'occasion des consultations mensuelles ou d'une réunion directive.

408. Le représentant de l'Italie, faisant référence à la déclaration du Maroc et à la contribution de l'Italie à l'un des projets d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, a souligné qu'en plus de ce financement bilatéral direct, il convenait de rappeler que le gros du financement du PNUD était lui-même imputable à des donateurs bilatéraux.

409. Le représentant de Cuba a accueilli avec satisfaction le rapport d'activité sur l'assistance technique au peuple palestinien, qui contribuerait au relèvement de l'économie palestinienne. La nomination du coordonnateur spécial du programme tardait depuis bien trop longtemps.

410. Le représentant d'Israël a félicité le secrétariat de son rapport d'activité, aussi professionnel que constructif. Israël soutenait l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, qu'elle estimait avoir eu un effet bénéfique sur le processus de paix en général. Au moment où d'importants pourparlers relatifs à ce processus se déroulaient aux États-Unis, la CNUCED déployait ses propres efforts à l'appui du processus de paix. Israël se félicitait en particulier de l'orientation des projets de la CNUCED, notamment du projet relatif à la zone d'aménagement industriel de Naplouse et du projet EMPRETEC mentionnés dans le rapport. Les activités susceptibles de contribuer à créer des emplois et à renforcer le secteur privé palestinien étaient de la plus haute utilité.

411. Il a noté que 45 % des ressources nécessaires au financement des projets de la CNUCED avaient pu être obtenus à ce jour. Le Gouvernement israélien était quant à lui disposé à fournir des services consultatifs et des moyens de formation à l'Autorité palestinienne, et était prêt à le faire en totale coopération avec le secrétariat de la CNUCED.

Décision du Conseil

412. À sa 898ème séance plénière, le 14 octobre 1998, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport d'activité sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (TD/B/45/CRP.1).

Chapitre VI

**AUTRES QUESTIONS RELATIVES AU COMMERCE ET AU DÉVELOPPEMENT :  
DÉVELOPPEMENT PROGRESSIF DU DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL :  
TRENTE ET UNIÈME RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DES  
NATIONS UNIES POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL**

(Point 8 de l'ordre du jour)

413. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents suivants :

"Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit international sur les travaux de sa trente et unième session" (A/53/17);

"Note du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/45/7).

414. Le représentant de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), après avoir exposé les fonctions et les principaux domaines de travail de la Commission, a attiré l'attention sur les conventions, lois types et guides législatifs qu'elle avait élaborés. Il a brièvement exposé les travaux de la dernière session de la Commission, concernant en particulier le commerce électronique et une loi type et des règles uniformes sur les signatures électroniques. Enfin, il a appelé à la poursuite de la coopération entre la CNUDCI et la CNUCED.

415. Le Juriste principal de la CNUCED, récapitulant la coopération entre la CNUCED et la CNUDCI au cours des derniers mois au niveau des secrétariats, a dit que le secrétariat de la CNUCED suivait de près les travaux de la CNUDCI relatifs au droit du commerce électronique et faisait la promotion de ces travaux dans le cadre de ses propres activités; il apportait une assistance aux travaux du secrétariat de la CNUDCI portant sur le financement par cession de créances. Les secrétariats coopéraient en outre en vue de la tenue de deux cours sur le commerce électronique et de l'organisation d'un séminaire sur le commerce électronique prévu à Tunis en octobre 1998. Il a signalé que le texte d'un certain nombre des conventions, lois types et guides juridiques élaborés par la CNUDCI avait été mis à la disposition des participants à la session du Conseil.

416. Le porte-parole du Groupe africain (Maurice) a dit que l'examen du rapport annuel de la CNUDCI constituait un point important de l'ordre du jour du Conseil. Les travaux de la CNUDCI relatifs à l'insolvabilité internationale, à la cession de créances et à l'arbitrage commercial présentaient un très grand intérêt pour les débats de la réunion de haut niveau du Conseil sur la crise financière et ses répercussions sur le commerce mondial. Les travaux de la CNUDCI relatifs aux projets CET (construction, exploitation, transfert) et aux aspects juridiques du commerce électronique étaient importants dans l'optique d'une stratégie destinée à attirer l'IED et en ce qu'il préparait le terrain pour le commerce électronique. Il s'est félicité de la coopération entre la CNUDCI et la CNUCED dans le domaine du commerce électronique et les a invitées à coopérer également dans des domaines comme l'investissement, les projets CET, la cession de créances et le règlement des différends. Les doubles emplois devaient à l'évidence être évités. Il a demandé qu'un plus grand nombre de ressortissants de pays en développement participent au programme de stages de la CNUDCI.

417. Le représentant de l'Uruguay a pris note avec satisfaction des progrès accomplis par la CNUDCI dans l'harmonisation et l'unification progressive du droit commercial international. Il a souligné l'importance que revêtait la fourniture par tous les canaux disponibles, notamment le site Web du secrétariat de la CNUDCI sur le réseau Internet, de renseignements sur les décisions judiciaires et sentences arbitrales en rapport avec des instruments juridiques élaborés sous les auspices de la CNUDCI. Il a souligné l'importance que sa délégation attachait aux activités de formation et d'assistance technique menées en 1997 par la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes et a dit attendre avec intérêt des renseignements supplémentaires sur les résultats/l'évaluation des séminaires et missions d'information à l'intention de fonctionnaires nationaux, ainsi que sur le futur dans ce domaine. Il a demandé des renseignements sur les pays qui avaient adopté une législation nationale relative au commerce électronique s'inspirant des dispositions de la loi type de la CNUDCI sur le commerce électronique. Il a souligné à quel point il importait de renforcer les arrangements de coopération entre la CNUCED et la CNUDCI dans le domaine du commerce électronique.

418. Le représentant de la France a demandé si la CNUDCI serait représentée au Sommet "Partenaires pour le développement" prévu à Lyon en novembre 1998, la présence de la Commission étant éminemment souhaitable dans l'optique des délibérations sur le commerce électronique.

419. Le représentant de la CNUDCI a répondu que la Commission serait représentée au Sommet.

420. Le représentant du Chili a déclaré attacher une grande importance aux travaux sur le commerce électronique, mentionnés aux paragraphes 207 à 221 du rapport de la CNUDCI. Le commerce électronique avait connu un développement rapide et faisait l'objet de débats et de travaux dans plusieurs organisations internationales. Il représentait un moyen nouveau d'effectuer des opérations commerciales ainsi qu'un moyen moderne de diffuser, sur support numérique, une offre de biens et de services, chose qui jusqu'alors se faisait matériellement. Son développement rapide avait suscité un certain nombre d'incertitudes, de problèmes et de préoccupations légitimes. Le Gouvernement



chilien avait soutenu l'analyse consacrée par plusieurs organisations internationales aux conséquences du commerce électronique, en particulier pour les pays en développement. Le représentant a pris note avec satisfaction de la coopération entre la CNUCED et la CNUDCI dans le domaine du commerce électronique et s'est félicité de la coopération au niveau des secrétariats dans d'autres domaines du commerce international. La CNUDCI, la CNUCED, l'OMC et l'OMPI, dans leurs domaines de compétence respectifs, devraient coordonner plus avant leurs travaux et éviter les doubles emplois.

421. Se référant au paragraphe 268 du rapport de la CNUDCI, le représentant du Japon a dit que les travaux de la CNUCED sur le commerce électronique étaient de nature analytique et ne touchaient pas à l'élaboration de règles. Il s'est ensuite enquis de la nature de la coopération envisagée concernant le règlement des différends dans le domaine du commerce et de l'investissement. S'agissant de ce dernier élément, il a invité la CNUCED à coopérer avec l'OMC et d'autres organisations compétentes.

422. Le Juriste principal de la CNUCED a dit que la CNUCED et la CNUDCI s'étaient engagées dans une coopération portant sur des travaux d'analyse et la formation dans le domaine du commerce électronique. La proposition de coopération dans le domaine du règlement des différends relatifs à l'investissement et au commerce, qu'il avait faite cette année à la session de la CNUDCI, visait l'assistance technique et la formation à mettre en oeuvre en coopération avec d'autres organisations compétentes.

#### Décision du Conseil

423. À sa 899<sup>ème</sup> séance plénière, le 16 octobre 1998, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) sur les travaux de sa trente et unième session et a décidé d'inviter un représentant de la CNUDCI à présenter le rapport de la Commission à la session ordinaire du Conseil de 1999.

Chapitre VII

**DÉCLARATIONS PRONONCÉES À LA SÉANCE PLÉNIÈRE  
DE CLÔTURE LE 23 OCTOBRE 1998**

424. Le représentant de la **France** a dit que la ville de Lyon et les autorités françaises se réjouissaient de ce que le Sommet "Partenaires pour le développement" se tienne à Lyon, et que la ville était prête à accueillir les participants. Cette réunion serait d'un grand intérêt en raison non seulement des thèmes qui y seraient examinés, dont le microfinancement, le commerce électronique et l'investissement, mais aussi de la qualité des participants, du secteur public et du secteur privé, attendus. Ce qui ressortirait de la réunion serait non pas une résolution, mais une série de partenariats concrets. Le Sommet de Lyon représenterait une étape historique importante non seulement pour la CNUCED, mais aussi pour le développement.

425. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a remercié le maire de Lyon et le Gouvernement français de leur contribution à la tenue du Sommet, qui serait organisé à Lyon sans coûts additionnels pour la CNUCED. Un grand nombre de participants étaient attendus, dont d'éminentes personnalités du secteur public et du secteur privé, et le Secrétaire général s'est déclaré convaincu que la réunion marquerait une nouvelle étape dans l'évolution des méthodes de travail des organisations internationales; elle devrait en particulier promouvoir une intégration plus poussée de la société civile et du secteur privé dans les activités de la CNUCED.

Annexe

**PARTICIPATION \*/**

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Afrique du Sud	Guinée
Algérie	Haïti
Allemagne	Honduras
Angola	Inde
Argentine	Indonésie
Autriche	Iran (République islamique d')
Azerbaïdjan	Iraq
Bangladesh	Irlande
Barbade	Israël
Bélarus	Italie
Belgique	Jamahiriya arabe libyenne
Bhoutan	Jamaïque
Brésil	Japon
Bulgarie	Jordanie
Burundi	Kenya
Cameroun	Koweït
Canada	Lettonie
Chili	Liban
Chine	Luxembourg
Colombie	Madagascar
Costa Rica	Malaisie
Côte d'Ivoire	Malte
Croatie	Maroc
Cuba	Maurice
Danemark	Mauritanie
Égypte	Mexique
El Salvador	Myanmar
Émirats arabes unis	Népal
Éuateur	Nicaragua
Espagne	Nigéria
États-Unis d'Amérique	Norvège
Éthiopie	Nouvelle-Zélande
ex-République yougoslave de Macédoine	Oman
Fédération de Russie	Ouganda
Finlande	Pakistan
France	Panama
Gabon	Paraguay
Ghana	Pays-Bas
Grèce	Pérou
Guatemala	Philippines
	Pologne

---

\*/ La liste des participants porte la cote TD/B/45/INF.3.

Portugal	République de Moldova
République de Corée	République dominicaine
République démocratique du Congo	
République populaire démocratique de Corée	Suède
République tchèque	Suisse
République-Unie de Tanzanie	Thaïlande
Roumanie	Trinité-et-Tobago
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Tunisie
Sénégal	Turquie
Singapour	Ukraine
Slovaquie	Uruguay
Soudan	Venezuela
Sri Lanka	Viet Nam
	Yémen
	Zambie
	Zimbabwe

2. Les États membres de la CNUCED ci-après, non membres du Conseil, étaient représentés à la session en qualité d'observateur :

Brunéi Darussalam	Palestine
Kazakhstan	Rwanda
Lesotho	Saint-Siège

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Agence de coopération culturelle et technique  
Bureau international des textiles et de l'habillement  
Communauté européenne  
Fonds commun pour les produits de base  
Ligue des États arabes  
Organisation arabe du travail  
Organisation de coopération et de développement économiques  
Organisation de la Conférence islamique  
Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture  
Banque mondiale  
Fonds monétaire international  
Union internationale des télécommunications  
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel  
Organisation mondiale du commerce

5. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et le Programme des Nations Unies pour le développement étaient représentés à la session, de même que le Centre du commerce international CNUCED/OMC.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale :

Chambre de commerce internationale  
Confédération internationale des syndicats libres  
Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies  
International South Group Network  
Organisation internationale de perspective mondiale  
Third World Network

**CONFÉRENCIERS**

Les causes, la gestion et la prévention des crises financières

Mme Stephanie Griffith-Jones, Institute of Development Studies, Université du Sussex  
M. Will Hutton, rédacteur, The Observer, Londres  
M. Martin Mayer, Brookings Institute, Washington, D.C.  
M. Yung Chul Park, ancien président de l'Institut coréen de la finance, Séoul

Neuvième Conférence Raúl Prebisch

M. Joseph Stiglitz, premier vice-président de la Banque mondiale, Washington, D.C.

Contribution de la CNUCED à l'application du Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : perspectives pour l'agriculture, le commerce et l'industrialisation

M. Peter Gibbon, Centre pour la recherche sur le développement, Copenhague  
M. Nguyuru H.I. Lipumba, professeur d'économie à l'Université de Dar es-Salaam  
M. Thandika Mkandawire, Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

Réunion de haut niveau

Les répercussions de la crise financière sur le commerce, l'investissement et le développement : Perspectives régionales

M. Hazam El-Beblawi, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)  
Dato' Wan Malek Ibrahim, Directeur général de la compagnie Malaysia Airlines  
Mme Dewi Motik Pramono, Vice-Présidente de la Chambre indonésienne de commerce et d'industrie (KADIN)  
Mme Montigan Lovitchit, P.D.G. de T. Shinawatra Thai Silk  
M. Adrianus Mooy, Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)  
M. Stephen Pursey, économiste en chef à la Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

L'effet de ricochet et les leçons à tirer de la crise

- M. Ali Gader Ali, Directeur de la Division de la politique économique et sociale de la Commission économique pour l'Afrique (CEA)
- M. Yves Berthelot, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE)
- Mme Joyce Cornell, Directrice générale de Scudder Kemper Investments Inc. (liaison vidéo)
- M. André R. van Heemstra, Président du Groupe Asie de l'Est-Pacifique d'Unilever
- M. Robert D. Hormats, Vice-Président de la société Goldman Sachs International (liaison vidéo)
- M. José Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

-----